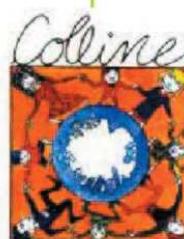




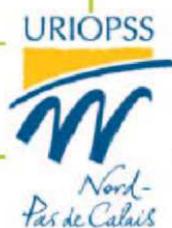
**Accueillir, accompagner
les jeunes enfants,
un projet de société...**



Des élus, des parents, des professionnels s'expriment...



ACEPP Nord-Pas de Calais



**Collectif 59-62 : « Qualité
d'accueil pour tous »
Livre blanc**

LIVRE BLANC

« LA QUALITE D'ACCUEIL POUR TOUS »

AVANT-PROPOS

Par l'écriture de ce livre blanc, le Collectif régional 59-62 « La qualité d'accueil pour tous » a souhaité prendre part aux débats actuels qui animent les politiques de la Petite Enfance depuis quelques mois et qui inquiètent les acteurs.

Ce livre blanc est le fruit d'une mobilisation collective, et n'aurait pu se faire sans la contribution de chacun des acteurs concernés par l'accueil du jeune enfant : parents, professionnels, élus, experts.

Un appel à des contributions collectives avait été lancé lors du débat du 10 février dernier et réitéré à plusieurs reprises. Pour limiter les risques de dérive que la méthode présentait, les contributions ont fait l'objet d'une lecture collective et le Collectif s'est réservé un droit de sélection des écrits – droit dont les contributeurs étaient informés. Démontrer l'intérêt sociétal d'un accueil de qualité du jeune enfant à travers une démarche constructive de participation des acteurs : tel était l'enjeu et la philosophie de l'écriture d'un tel livre blanc. C'est pourquoi, et en accord avec leurs auteurs, certaines contributions ne sont pas publiées ici. D'autres ont été rendues anonymes pour limiter l'exposition des auteurs et les conséquences professionnelles et personnelles auxquelles la publication pourrait conduire. En tout état de cause, chacun des écrits présentés ici engage son (ses) auteur(s).

En permettant un éclairage riche, mais non exhaustif, de nos réalités régionales, ce livre a vocation à exprimer collectivement les propositions des acteurs du secteur Petite Enfance.

REMERCIEMENTS

Le Collectif tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui malgré des agendas bien remplis et contraints ont tenu à contribuer à l'écriture de ce Livre Blanc :

- Les **parents et professionnels** de terrain qui se sont organisés pour des réflexions collectives et qui ont apporté leur témoignage,
- les différents **experts** qui ont généreusement offert leur réflexion et contribution écrite,
- les **élus** qui par leur texte se sont engagés dans ce projet.

Le collectif remercie également les **collectivités territoriales** et les institutions qui ont soutenu la démarche permettant la réalisation du document et l'organisation des débats pour en rendre compte.

Enfin, le collectif remercie les **300 participants au débat public** du 10 février 2009, sans qui cette mobilisation régionale n'aurait pas trouvée écho.

Tous ont contribué et continuent à contribuer plus généralement à l'enrichissement de nos réflexions et de nos partenariats.

REALISATION DU LIVRE BLANC :

- Le **comité éditorial** a regroupé :
Anne-Françoise Dereix, Laurence Mérot (Association COLLINE ACEPP),
Jean-Pierre Feutry, Norah Allem (CRFPE),
Marie-Jo Cattelle, Claudine Renau (Jeune Enfance Nord),
Dorothée Merlier (URIOPSS)

- La **réalisation de ce projet** a été également portée par :
Martine Grilhot, Laurence Hospie, Hélène Tchandjiabo (Association COLLINE ACEPP)
Delphine Testard, Anita Werquin, Fédération des Centres Sociaux du Nord
Virginie Brasseur, Fédération des Centres Sociaux du Pas de Calais.

- La **mise en page** du document a été effectuée par Virginie Thuilliez (CRFPE)

- Les **maquettes** ont été réalisées par Marie-Hélène Detaeye (URIOPSS)

- La **reprographie** a été effectuée par Les Ateliers de Jemmapes.

COORDONNEES des membres du Collectif

Association COLLINE ACEPP Nord Pas de Calais

4 et 6 rue Lamartine
BP 72
59016 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 88 26 49
Mail : colline.acepp@wanadoo.fr -
Site : www.colline-acepp.com.fr

CRFPE

14 Boulevard Vauban
59042 Lille Cedex
Tél. : 03 20 14 93 00
Mail : accueil@crfpe.fr
Site : www.crfpe.fr

Fédération des Centres Sociaux du Nord

69, rue du long pot
59000 LILLE
Tél. : 03 20 79 98 70
Mail : fcsn@nordnet.fr
Site : www.fd59-centres-sociaux.org

Fédération des Centres Sociaux du Pas de Calais

16 avenue Léon Blum
62510 Arques
Tél. : 03 21 39 31 25
Mail : centressociaux62@laposte.net

Jeune Enfance Nord

57 rue Jeanne d'Arc
59000 LILLE
Tél. : 03 20 52 75 69

URIOPSS Nord-Pas de Calais

34, rue Patou
59000 LILLE
Tél. : 03 20 12 83 43
Mail : uriopss@uriopss-npdc.asso.fr
Site : www.uriopss-npdc.asso.fr

SOMMAIRE

PREFACE :

« La genèse du livre blanc »

COLLINE

p.8

« L'enfance : un enjeu politique « mouvant »

URIOPSS

p.11

INTRODUCTION :

« Quelques enjeux actuels de l'accueil des jeunes enfants : entre développement, qualité et formation, des tensions multiples... »

Didier FAVRE

p.14

CHAPITRE 1 : JUSTICE SOCIALE ET ACCESSIBILITE A TOUS

« Le droit des jeunes enfants à l'accueil et à l'éducation : comment concilier dans la durée exigences qualitatives et besoins quantitatifs ? »

Frédéric JESU

p.27

« La diversité bienvenue et prise en compte dans l'accueil des tout-petits et de leurs parents »

Structure multi accueil d'un centre social du Nord

p.50

« Et nous les parents, que fait-on de notre parole ? »

Isabelle ALIX, ACEPP

p.53

« L'accueil de l'enfant sujet et de son parent »

Association INNOV'ENFANCE

p.57

« Développer le lien social et familial : des parents pleinement acteurs ? »

Union Régionale des Centres Sociaux du Nord Pas de Calais

p.62

Parole d'élue : « Un projet municipal global à Berck sur Mer »

Catherine MAIRIE, adjointe au Maire à l'enseignement, à la petite enfance, à la jeunesse et à la vie étudiante à Berck sur Mer

p.64

Paroles de parents :

- Halte garderie associative Doux Câlines à Lille

p.68

- Jeune maman de Roubaix

p.70

Parole d'élue : « Les enfants n'auraient-ils pas tous les mêmes besoins ? »

Rose Marie HALLYNCK, adjointe au développement durable, à l'urbanisme, au logement et à la Petite Enfance, Ville de Quesnoy sur Deûle

p.72

« Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple (Danton) »

Yvan DRUON, Vice Président du Conseil Général du Pas de Calais

p.74

CHAPITRE 2 : QUALITE EDUCATIVE

- « Au-delà d'une plainte... une immense inquiétude »**
Christine SCHUHL p.77
- « Les jardins d'éveil, une fausse bonne idée ? »**
URIOPSS p.81
- « En structure multi-accueil, prendre en compte les besoins des enfants, des parents, et des professionnels »**
Miriam RASSE p.82
- « Qualité d'accueil – La place des parents dans une crèche »** p.90
Une crèche municipale de la métropole lilloise
- « Qualité d'accueil - l'enfant au cœur des projets »** p.93
Une structure multi accueil interentreprises
- Les nouvelles missions des Relais d'Assistants Maternelles en projet »** p.97
Groupe RAM Réseau de Lille Roubaix Tourcoing
- Dernière minute...** p.100
- « Statistiques, taux de fréquentation, heures réellement facturées, nombre d'enfants inscrits, ... la qualité d'accueil en question »** p.101
Halte garderie associative Pas de Calais
- « Tranche de vie »** p.102
Un multi accueil associatif de la métropole lilloise
- Parole d'élue : « Ne pas perdre le travail en mouvement mené par les professionnels et les associations »** p.105
Lise DALEUX, adjointe à la Ville de Lille, Chargée de la Petite Enfance et de la Famille

CHAPITRE 3 : PREVENTION

- « Crèche et prévention précoce ? Plaidoyer pour que nos crèches restent avant tout des lieux de vie »** p.109
Marie-Laure CADART
- « Pour un développement harmonieux de l'enfant »** p.114
Jeune Enfance Nord
- « Etre à côté des parents dans ce qui touche à l'éducation des enfants »** p.122
Centres Sociaux de la région Nord Pas de Calais
- « Le maillage des diversités : une source d'enrichissement dès le plus jeune âge »** p.126
Centre Social La Maison Nouvelle à Wasquehal

« Itinérance : un projet harmonieux se construit avec tout un territoire » <i>Halte Garderie Itinérante « Les P'tits Loups », agglomération Maubeuge Val de Sambre</i>	p.128
Parole d'élue « S'appuyer sur la diversité d'accueil dans nos villes » <i>Sylvie BOUDRY-LHERMITE, Maire adjointe de Tourcoing, conseillère communautaire</i>	p.132
Témoignage : Relais d'Assistantes Maternelles de Lezennes	p.133
« Qualité d'accueil et évolution des politiques publiques » <i>Contribution de Fabien THIEME, vice-président du Conseil Général du Nord, délégué à l'enfance et à la famille</i>	p.135
<u>CHAPITRE 4 : PROFESSIONNALISATION</u>	
« A quoi servent les jeunes enfants ? » <i>Marie-Christine LE FLOCH</i>	p.139
« La professionnalisation et les modes d'intervention du personnel du secteur petite enfance sont-ils solubles dans l'économie libérale ? » <i>Marie-France CUSTOS LUCIDI</i>	p.142
« La qualité d'accueil pour tous, un enjeu de professionnalisation... un enjeu de formation » <i>Jean-Pierre FEUTRY</i>	p.154
« Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles » <i>Témoignage d'une Educatrice de Jeunes Enfants au sein d'un Relais d'Assistantes Maternelles</i>	p.158
« Accueillir un enfant, ce n'est pas seulement le garder » <i>Témoignage d'une Educatrice de Jeunes Enfants responsable d'un Relais d'Assistantes Maternelles</i>	p.160
« Un exemple d'outils professionnels : Les ateliers du Relais » <i>Témoignage de pratiques dans un Relais d'Assistantes Maternelles</i>	p.163
« La coordination petite enfance, un travail d'interface essentiel » <i>Pascale COURTOIS THERY</i>	p.166
« Une vigilance nécessaire » <i>Patrick KANNER, président de l'UNCCAS</i>	p.167
<u>CONCLUSION ET PRECONISATIONS</u>	p.169
Annexe 1 : « Rapports et analyses de référence utilisés par les décideurs de juillet 2008 à novembre 2009 »	p.173
Annexe 2 : « Bref rappel historique de l'évolution de la garde et de l'accueil du jeune enfant »	p.174
Annexe 3 : « Principales décisions législatives et réglementaires »	p.175

LA GENESE DU LIVRE BLANC

COLLINE-ACEPP

1) Des professionnels Petite Enfance assumant une mission sociale essentielle

Ces vingt dernières années, le secteur de la petite enfance a évolué considérablement en tenant compte des nouvelles connaissances du développement du jeune enfant et de l'importance capitale de celui-ci dans le devenir adulte de chaque enfant.

Dans l'objectif essentiel de lutte contre les exclusions, et face à l'évolution des modalités du travail, tous les lieux de garde du jeune enfant se sont vus confiés par le décret d'août 2000, outre leur mission d'éveil de l'enfant, une nouvelle fonction d'accueil des familles, de soutien à la parentalité.

Devant l'importance de cette mission pour l'avenir de notre société, et malgré des moyens pas toujours suffisants, les professionnels se sont attelés à ce travail, en mettant en place des projets d'établissement, avec un projet social, un projet éducatif et un projet pédagogique. Dans ces projets, ils ont toujours eu des exigences de qualité, considérant justement que l'attention au développement harmonieux du jeune enfant est un investissement pour l'avenir.

Certaines initiatives ont pu être réalisées avec le soutien de l'état et/ou des collectivités territoriales pour accompagner les parents dans leur tâche : ainsi sont nés les maisons vertes initiées par Françoise Dolto, des LAEP Lieux d'Accueil Enfants Parents ou des projets spécifiques d'ateliers enfants-parents, lieux ou activités où les enfants ne sont pas gardés mais accueillis avec un de leurs parents.

Les collectivités territoriales ont accompagné des politiques petite enfance de territoire afin que chaque enfant puisse en bénéficier quelle que soit la situation de sa famille.

Les professionnels se sont qualifiés pour faire de toute structure de garde un lieu d'accueil et de socialisation, des RAM - Réseau d'Assistantes Maternelles - ont été créés pour favoriser la formation, la mutualisation et l'accompagnement des gardes à domicile.

Toutes ces initiatives visant à promouvoir les conditions optimum de qualité pour l'accueil des jeunes enfants et de leur famille ont permis aux mères françaises de construire la confiance avec les personnes qui accueillent leurs enfants, et ainsi de travailler et d'augmenter la natalité.

II) En alerte face aux évolutions proposées par le gouvernement

Cependant, les professionnels sont en alerte depuis la parution du rapport Tabarot en juillet 2008 qui, face à l'annonce du gouvernement de la mise en place d'un droit de garde opposable a émis des préconisations pour créer des places supplémentaires de garde d'enfants pendant le travail de leurs parents. Ces préconisations se situent d'un point de vue gestionnaire et comptable, envisagent une dérégulation des normes en vigueur pour l'encadrement, la qualification des personnels, la création de structures collectives sans personnel formé à l'accueil collectif des jeunes enfants, la modification des procédures d'agrément...

De plus, sont apparues en grand nombre des initiatives privées, entreprises de crèche ou crèches d'entreprises, qui lient la garde des enfants directement au travail des parents.

Celles-ci sont soumises, et heureusement, aux mêmes critères de qualité que les structures d'accueil associatives ou gérées par les municipalités. Mais elles bénéficient d'avantages financiers (par le crédit d'impôt) que n'ont pas les associations et les collectivités territoriales.

Les professionnels alertent sur la nécessité de maintenir un accueil pour tous les enfants quelle que soit la situation professionnelle et sociale des parents. Un accueil de qualité accessible à tous est une nécessité pour construire la société de demain avec les enfants d'aujourd'hui.

III) La confirmation des inquiétudes

Le 24 septembre 2008, lors du salon Petit1 qui réunissait un grand nombre de professionnels petite enfance, Monsieur Jacques Simbsler, représentant Madame Morano, secrétaire d'état chargée de la famille, est venu présenter les évolutions envisagées dans la politique Petite Enfance.

Son intervention a conforté les inquiétudes des professionnels du secteur. Il a en effet confirmé que le gouvernement souhaitait « mettre le travail au centre de la politique petite enfance ». L'aspect gestionnaire et économique est revendiqué, les solutions préconisées pour une augmentation des places de garde (le mot accueil ne sera pas prononcé ce jour) semblent faire fi des avancées de ces dernières années, et du lent et profond travail de territoire engagé.

Cette logique comptable a provoqué un choc dans l'assemblée composée de professionnels attachés à une logique sociale et éducative. Les enjeux de prévention, de développement social local pour une société solidaire attentive à tous ses enfants qui vont devenir les adultes de demain ne semblaient pas pris en compte.

Les inquiétudes sont à nouveau confirmées, puisque, sans débat ni concertation, des mesures ont été prises fin 2008 dans la Loi de finances de la Sécurité Sociale, (augmentation du nombre d'enfants par adulte, moindre exigence de qualification des professionnels). Il est clair pour tous que cette politique orientée vers une réponse rapide et quantitative aux besoins de garde, sans tenir compte de la qualité d'accueil des enfants et des parents est déjà en marche.

Le droit opposable au mode de garde annoncé par le gouvernement pour 2012 entraîne le secteur de la petite enfance dans une logique de gestion incompatible avec l'attention particulière nécessaire aux jeunes enfants.

IV) Une mobilisation en Nord Pas de Calais

L'Association COLLINE ACEPP Nord Pas de Calais, forte des valeurs sociales et éducatives qu'elle promeut dans ses actions a alors impulsé la création d'un collectif d'associations impliquées dans ce secteur : le Centre Régional de Formation des Professionnels de la Petite Enfance (CRFPE), Jeune Enfance Nord, la Fédération des Centres Sociaux du Nord, la Fédération des Centres Sociaux du Pas de Calais et l'URIOPSS. La première action de ce « Collectif Petite Enfance : Qualité pour tous » fut un temps fort proposé à Lille dans les locaux de la MEP le mardi 10 février 2009.

Environ 250 personnes ont répondu à l'appel. Preuve s'il en est que les nouvelles politiques publiques interpellent les professionnels de la Petite Enfance, les parents et les élus de la région Nord-Pas-de-Calais.

Deux tables rondes ont permis de mettre en lumière le contexte et les inquiétudes face aux orientations actuelles, d'une part face aux enjeux de la prévention précoce et du développement social local et d'autre part sur les enjeux de professionnalisation.

Le besoin des parents, le manque de places, l'assemblée en a conscience.

Les professionnels souhaitent y répondre par la qualité de l'accueil, une notion fondamentale occultée dans les préconisations du rapport.

V) Un livre blanc « Nord Pas de Calais » pour témoigner

Le 10 février 2009 à Lille, nous avons pu repérer que la diversité et l'éclatement des actions menées par les professionnels empêchent leur visibilité. Des travaux importants sont en cours dans les départements à travers les CDAJE, des évolutions pour les formations sont en gestation, des initiatives solidaires existent.

Il a donc été décidé d'écrire un livre blanc pour tenter d'en témoigner.

Et en avril 2010, le collectif décide de lancer l'écriture de ce livre.

Quatre axes ont été repérés comme constitutifs d'un accueil de qualité pour le jeune enfant et constituent la trame du livre :

- justice sociale et accessibilité à tous
- qualité éducative
- prévention prévenante
- professionnalisation

Des spécialistes petite enfance ont apporté leur contribution : tous connaissent notre région. Ils accompagnent la réflexion des équipes dans des formations, des journées d'étude. Ils proposent des conférences, des débats.

Des parents, des professionnels de terrain ont témoigné de leurs pratiques professionnelles, et souvent de la dégradation déjà constatée de leur environnement à cause des logiques gestionnaires mises en place.

Enfin, des représentants élus de collectivités territoriales ont souhaité apporter leur contribution.

Tous témoignent de leur volonté de continuer à améliorer leurs pratiques et à faire un travail de territoire, de partenariat pour l'accueil de tous les enfants sans discrimination, sans faire une politique petite enfance à deux vitesses.

Plutôt qu'être spectateurs impuissants devant les réformes, nous souhaitons ensemble être acteurs, mettre en œuvre une qualité d'accueil pour tous les jeunes enfants de la région.

L'ENFANCE : UN ENJEU POLITIQUE « MOUVANT »

URIOPSS Nord Pas de Calais

Plusieurs projets de réforme, rapport Varinard sur la refonte de la justice pénale des mineurs et rapport Tabarot pour le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, perturbent et inquiètent les professionnels du secteur de l'enfance. Dans notre région, ils ont décidé de s'organiser pour protester collectivement et publiquement sur certains constats et propositions contenus dans ces deux rapports. Débat public, pétitions... les actions menées sont nombreuses pour dénoncer des propositions qui vont à l'encontre de ce que prônent les professionnels. L'objectif étant de se faire entendre des citoyens, des élus locaux et des politiques.

En 2006, 795 314 enfants naissaient en France dont 56 638 dans la région [36 850 dans le Nord et 19 780 dans le Pas-de-Calais]¹. En 2002, la France comptait 2,21 millions d'enfants de moins de trois ans selon la lettre de l'Observatoire français des conjonctures économiques n°228. Bien qu'un peu daté, ce chiffre est intéressant notamment si nous tenons compte de la bonne tenue de la natalité dans notre pays [2,9 % de naissances supplémentaires en 2006 par rapport à l'année précédente]. Comment tous ces enfants sont-ils accueillis ? Près de la moitié bénéficient d'un mode de garde aidé par la collectivité, un peu moins d'un tiers sont gardés par l'un des deux parents en congé parental et environ 10 % ne trouvent pas de solution d'accueil satisfaisante. Tout cela sur fond de crise : le nombre de places d'accueil est insuffisant, les structures traditionnelles saturées, les listes d'attente interminables, les contraintes multiples : horaires rigides, refus d'enfants malades... C'est dire l'enjeu sociétal qu'est le mode de garde des enfants de 0 à 3 ans. En campagne, Nicolas Sarkozy ne s'y est pas trompé ; lui qui a évoqué la mise en place d'un droit opposable à la garde d'enfants pour 2012. C'est dans ce contexte qu'une mission de réflexion sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance a été confiée à la députée Michèle Tabarot. Son rapport a eu un fort retentissement puisqu'il avance le chiffre de 322 000 places à créer afin de couvrir les besoins exprimés.

1) Le droit de garde opposable à partir de 2015

Le nombre de places manquantes estimé est tel que l'adoption immédiate d'un droit opposable à la garde d'enfants paraît d'emblée irréaliste. Il faudrait des moyens financiers colossaux pour pallier le manque de places. L'on se souvient qu'en novembre 2006,

¹ Source : Insee selon les données départementales

Philippe Bas, alors ministre délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, avait présenté un plan « Petite enfance ». Lequel prévoyait, en neuf points, d'offrir à chaque enfant une solution de garde adaptée à ses besoins et aux souhaits de ses parents notamment par la création, sur cinq ans, de 12 000 places d'accueil en crèche par an, soit l'équivalent de 60 000 places.

S'inscrivant dans une démarche définie comme pragmatique [page 71], le rapport Tabarot propose d'instaurer le droit de garde par étapes. Jusqu'en 2012, il s'agirait de développer prioritairement l'offre de garde destinée aux enfants de 2 à 3 ans et cela sur l'ensemble du territoire en ouvrant des jardins d'éveil libérant ainsi des places de crèche pour les moins de deux ans. Un service d'accompagnement par téléphone et par Internet serait mis en place et il aiderait les familles à la recherche d'un mode de garde. En 2012, la garde deviendrait effective pour l'ensemble des enfants de 2 à 3 ans. Tout parent en échec dans sa recherche d'un mode de garde ou au vu de sa situation professionnelle recevra une proposition. En 2015, le droit de garde serait étendu progressivement à l'ensemble des enfants en fonction des capacités d'accueil.

Le rapport explore d'autres pistes comme la modification des modalités de financement du congé parental, le remplacement de la prestation forfaitaire actuelle par un revenu de remplacement fiscalisé. Cette nouvelle prestation proportionnelle au salaire interviendrait dès le premier enfant. Quels que soient leurs revenus, les parents accéderaient au libre choix de la garde de leur enfant. La contrepartie ? La durée serait fortement réduite ; elle passerait de trois à un an. L'assouplissement des conditions d'encadrement des lieux d'accueil de la petite enfance serait renforcé. Michèle Tabarot propose que les assistantes maternelles puissent accueillir non pas trois mais quatre enfants dont deux qui ne marchent pas. Cela permettrait de prendre en charge, un enfant en période périscolaire. Le mercredi après-midi, par exemple.

II) Rapport Tabarot : le rapport qui fâche

Les associations, les professionnels de la petite enfance ont vivement réagi à la parution du rapport Tabarot. Certaines préconisations ne passent pas et depuis, elles s'organisent. Ainsi, dans notre région, un collectif réunissant, à ce jour, Colline Acepp, les fédérations de centres sociaux du Nord et du Pas-de-Calais, Jeune enfance Nord et le CRFPE, s'est constitué « pour sortir de la plainte et de la colère ». Depuis, le collectif multiplie les réunions pour interpeller l'opinion publique et ses représentants sur les valeurs essentielles de l'accueil de qualité de la petite enfance. Il vient d'ailleurs d'organiser un débat public sur les politiques publiques de la petite Enfance à la maison de l'Education permanente de Lille. Précédé d'une conférence de presse, il a réuni plus de trois cents personnes et plusieurs intervenants dont Patrick Kanner, président de l'Unccas, Yvan Druon, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais chargé de l'enfance, de la famille et de la prévention spécialisée et le psychosociologue spécialiste de la petite enfance, Didier Favre. Ce qui ne va pas s'insurger le collectif, c'est que, sous couvert du bien-être de l'enfant et du soutien à la parentalité, les mesures proposées ne permettront plus de mettre en place un accueil de qualité tel qu'il est institué par les acteurs de la petite enfance depuis plus de trente ans. Pour paraphraser Michel Autès dans son ouvrage « Les paradoxes du travail social », le secteur de la petite enfance est en train de passer d'un travail social de promotion à un travail social de gestion. Autre point d'achoppement, l'exigence de qualification professionnelle n'est pas portée par le rapport. Depuis la loi de financement de la Sécurité

sociale 2008, les assistantes maternelles peuvent garder plus d'enfants sans pour autant accéder à une meilleure qualification. Dans les lieux collectifs, il est, par ailleurs, prévu de baisser le taux d'encadrement. En conséquence de quoi, les professionnels auront moins de disponibilités pour chacun des enfants et pour leurs parents. Pour critiquer le rapport Tabarot, Didier Favre s'est appuyé sur le rapport de la Cour des comptes du 10 septembre 2008 qui précise que la prestation d'accueil du jeune enfant [PAJE] n'est pas satisfaisante, que l'insuffisance de l'offre de garde compromet le choix du mode de garde, que seulement 37 800 places ont été créées en sept ans soit deux fois moins que les objectifs annoncés.

III) Les réseaux en alerte...

Le réseau Uniopss / Uriopss est engagé dans le débat de la petite enfance de longue date. En juin de l'année dernière, avant la parution du rapport, l'Uniopss avait été auditionnée² par l'attachée parlementaire de Michèle Tabarot. Les associations, regroupées au sein de l'Uniopss et de sa commission petite enfance, y avaient certes reconnu le besoin d'accueil et la nécessité de le développer quantitativement. Pour autant, l'Uniopss a insisté sur la généralisation pour l'ensemble des familles à un accès équitable des modes d'accueil diversifiés de qualité, et cela sur l'ensemble du territoire. Ne faut-il pas aussi développer les établissements aux horaires atypiques ? En effet, trop de parents sont obligés de refuser des postes, de prendre un congé parental parce qu'ils ne peuvent accéder à un moyen de garde adapté à leurs besoins. Il s'agit essentiellement des familles les plus défavorisées économiquement et socialement. Autre point avancé par l'Uniopss lors de ce rendez-vous, la nécessité de désigner une collectivité chef de file pour l'accueil de la petite enfance et repenser l'articulation avec l'école maternelle.

² Le compte rendu de cette rencontre est accessible sur le site de l'Uriopss [www.uriopss-npdc.asso.fr], fiche n° 44752.

INTRODUCTION

« QUELQUES ENJEUX ACTUELS DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS : ENTRE DEVELOPPEMENT, QUALITE ET FORMATION, DES TENSIONS MULTIPLES ... »

Didier FAVRE,
Psychosociologue, psychopédagogue.

Je suis psychosociologue et je travaille à l'AFRESC, association de santé communautaire qui intervient dans le champ du social, de l'éducation et de la santé publique autour des démarches coopératives entre professionnels et non-professionnels.

Quelles évolutions se dessinent dans cette période de tensions sociales ? Quels éléments de réflexion ou de compréhension pouvons-nous développer ici pour essayer de sortir la tête du brouhaha actuel, nous dégager des effets d'annonces et autres effets de manche ?

I) Aider et soutenir les familles pour concilier « vie familiale et professionnelle » ?

Une situation qui perdure : « ... mais tout ça ce sont des besoins pour les enfants de 0 à 10 ans ! »

Pour paraphraser les paroles d'un habitant de l'Est parisien dans une enquête menée par l'Afresc en 2003 « *des problèmes pour l'accueil des enfants, il y en a de 0 à 10 ans ! On est tranquille à partir du collège mais c'est parce qu'ils peuvent se débrouiller à peu près seuls ... et encore !* ».

Cette situation nous la connaissons tous.

Rappelons simplement qu'environ 45% des enfants entre 0 et 3 ans bénéficient d'un mode de garde, et que moins de la moitié ont accès à un mode de garde collectif (y compris crèche familiale et école maternelle). Rappelons aussi que 25% des mères, souvent les plus fragiles abandonnent leur travail par défaut de « garde »³. On peut donc convenir que la marge de progression est grande, et s'interroger sur la lenteur de ce changement (quoi de vraiment neuf depuis les crèches parentales en 1981 ?).

³ Cette donnée officielle est convergente avec différentes enquêtes que nous avons menées en Ile de France. Cf. : « Accueil de la diversité dans les lieux d'accueil, identité et altérité », sur le site www.afresc.org par le Dr. Michel BASS, intervention à Lyon, le 28 mai 2007, « 25% des femmes interrogées avaient dû renoncer ou arrêter un emploi faute de mode d'accueil ».

Taux de fécondité en hausse : un frein aux prévisions de développement !

L'Europe pousse à la convergence⁴, les agendas politiques se mettent au diapason des préoccupations des familles, des rapports se succèdent, des propositions fleurissent ...mais tout le monde en convient, le problème demeure. De plus, avec un taux de fécondité en hausse depuis les années 2000 (dont les motivations ne sont encore que peu élucidées me semble-t-il), le secteur de la petite enfance en France est bien secoué. Et ce taux de fécondité engendre une pression accrue quant à la nécessité de développer l'offre.

Le constat actuel à partir de la commande politique, est le suivant ... *« en partant d'une hypothèse d'augmentation de 150 à 200.000 possibilités d'accueil d'ici 2012, ce sont près de 100.000 places d'accueil chez des assistantes maternelles ou en garde à domicile dont il faudrait pouvoir disposer et plus de 55 000 places en structures d'accueil collectif ⁵ »*. Vous conviendrez que les chiffres annoncés par le ministère sont loin devant cette évaluation quand elle évoque fin 2008 le projet de *« développer entre 200.000 et 400.000 offres de garde supplémentaires »*.

Un projet « politique » pour la petite enfance ?

Mais le malaise est plus profond encore : entre aggravation du marché de l'emploi, remise en cause du mode de développement (croissance sans limites, le « tout pour l'économie » et ses impasses avec la crise du capitalisme financier), le manque de professionnels dans le secteur sanitaire, éducatif et social, la crise des vocations, les départs en retraite sur les 10 ans qui viennent, le déficit structurel en nombre de places, etc., etc., tout cela révèle l'absence depuis longtemps d'un pilotage politique et d'une vision de la chose ... Mais convenons qu'aujourd'hui au moins se dessinent des intentions.

Ainsi, la possibilité d'un droit opposable pour une place en crèche en 2012 est-il louable, mais ce peut être un vœu pieu tant celui concédé sur le logement apparaît difficile à mettre en œuvre : serait-ce alors une question de moyens plus que de volonté ?

Mais comment imaginer un développement de l'offre de structures d'accueil de jeunes enfants d'une part et de la formation des professionnels d'autre part, en restant à coût constant ? Car enfin, on peut imaginer que si la seule question des moyens était en cause, cette situation serait déjà résolue, il me semble ... et depuis longtemps.

⁴ Le modèle des pays Nordiques fait référence avec une offre institutionnelle de garde qui permet un vrai choix aux familles.

⁵ Développement de la garde d'enfants, VOISIN Joëlle, Inspection générale des affaires sociales, Paris, IGAS, RAPPORT N° RM2009-033P, mars 2009, 183 pages ; p.20 ; <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000243/index.shtml>

II) Le point de vue critique de la Cour des comptes

Pour commencer, nous nous appuyerons sur le **Rapport de la cour des comptes** présenté à la rentrée 2008, c'est à dire le point de vue de l'Etat sur lui-même, et cela a toujours quelque chose de réjouissant ! Que nous disent les Sages, ici résumés en neuf points ?

1. « *Le bilan de la PAJE⁶ n'est pas satisfaisant, (il est) peu simplifié, complexe* ».
2. Le « *complément de libre choix d'activité et le complément optionnel (créé) pour permettre que les femmes se retirent moins longtemps du marché du travail n'est pas satisfaisant (4% seulement des bénéficiaires par rapport aux prévisions)* » – l'échec pouvant se comprendre parce que « *ces mesures prendraient tout leur sens si elles se couplaient à une plus grande facilité pour les familles les moins aidées de disposer d'une offre de garde disponible à un coût abordable* » (c'est nous qui soulignons).
3. « *De même l'insuffisance de l'offre de garde* » compromet-elle largement « *le libre choix du mode de garde* ».
4. « *Les quatre « plan-crèche » de 2000 à 2007 (devaient) créer 75 000 nouvelles places (ils) n'ont pas atteint leurs objectifs – seulement 37 800* » (soit en 7 ans –la moitié !).
5. On voit de « *nouvelles places* » (apparaître) « *qui sont des anciennes seulement re-labellisées* » autour du multi-accueil entre autre semble-t-il...
6. *Des fermetures (entre) 2.000 (et) 3.000 crèches collectives pour des questions de normes (mais peut-être sont elles en cours de rénovation nous signalent les sages).*
7. « *Problème d'encadrement et de personnels – et de recrutement* ».
8. « *Le nombre d'enfants gardés par leurs parents ou utilisant des modes de garde "non aidés" a augmenté de 7%* » : c'est donc la garde au noir et le réseau familial qui écopent le « surplus » des demandes...
9. Enfin, « *Désengagement de l'école à deux ans ...* ».

Voilà pour la critique officielle, et sans recommencer le diagnostic ni l'état des lieux ou résumer les rapports multiples, nous en resterons là pour l'instant. Le constat est sévère, que dire de plus que la Cour des Comptes ?

⁶ Prestation d'Accueil du Jeune Enfant : cette prestation est accordée par la CAF

III) Le développement quantitatif des places d'accueil

De 200.000 à 400.000 places d'ici 2012 ?

La ministre envisage 200.000 à 400.000 places de plus d'ici 2012 ⁷ – pourquoi pas ? Vouloir est encourageant, mais il faut aussi savoir que le délai entre l'adoption d'un financement pour la création d'une structure d'accueil de jeunes enfants par une ville et son ouverture effective il se passe au minimum 27 mois ; en sachant que d'autre part le rythme de création semble dans le contexte actuel (en 2004-2005) tourner autour des 9 000 places pour l'accueil collectif, vous faites le compte : il faudrait pour atteindre l'objectif courant 2012 (pour tenir compte des 27 mois de délais) donc en quatre années mettre en chantier rien que 5 fois plus chaque année pour tenir l'objectif des 200.000 places à cette échéance... et donc faire ce qui n'a jamais été fait jusqu'à aujourd'hui et surtout sans que l'on dise si les moyens vont être multipliés d'autant – ce dont on peut douter raisonnablement ...

Evidemment, mon chiffre est assez « poussé » puisque je fais comme s'il n'y avait que des créations de structures collectives. Mais cela montre l'effort national qui correspond à la perspective « *d'un choix du mode de garde pour les familles* » sachant que celles-ci plébiscitent assez fortement l'accueil collectif, à la fois pour des raisons de coût mais aussi pour des raisons éducatives (à tort ou à raison).

Et les assistantes maternelles ?

Prenons maintenant les assistantes maternelles. Le passage en Août 2008 d'une disposition légale pour l'accueil d'un 4^{ème} enfant fait augmenter mathématiquement l'offre « à domicile ». Mais cette possibilité nouvelle ne tient pas compte des conditions d'agrément qui sont sous la responsabilité des conseils généraux via les PMI ; ni du fait que nombre d'assistantes maternelles peinent à atteindre leur maximum agréé et qu'enfin elles restent le mode de garde le plus onéreux !

Il faut ensuite prendre en compte qu'offre et demande ne correspondent pas forcément. Pour des raisons géographiques (proximité) ou sociales existe une discrimination qui ne dit pas son nom : ce sont des femmes immigrées qui se proposent pour la garde à domicile dans les quartiers défavorisés. C'est en effet un apport financier utile pour des femmes restant au domicile. Ainsi, dans une ville de l'est parisien où nous avons enquêté, ces dernières se retrouvent sans enfant parce la demande se trouve au sud, là où vit une

⁷ En décembre 2008, ces chiffres extravagants sont annoncés. Mais dans une déclaration, reprise par le Figaro, du 12 mai 2009, on ne parle plus que de 200.000 places : « *La secrétaire d'État à la Famille compte sur la création de 8 000 places grâce à ces nouvelles structures (les jardins d'éveil), pour l'instant expérimentales, d'ici à 2012. Un chiffre qui viendrait s'ajouter aux places de crèches classiques, d'entreprises, hospitalières ou encore de micro-crèches afin d'augmenter l'offre de garde de 200 000 places avant la fin du mandat du chef de l'État* ».

population jeune et favorisée dans des maisons individuelles. Mais comme c'est au nord, dans les quartiers défavorisés que se trouvent les places libres chez les assistantes maternelles, aucun parent ne veut monter « dans la zone » ... Dans une autre ville, une assistante maternelle magrébine nous rapportait totalement abattue « *je me retrouve seulement avec des arabes ou des africains, jamais avec des français, même si je suis connue, et que la PMI elle donne mon nom !* ».

Pour conclure je ne crois pas à cet objectif extravagant. Je ne suis pas le seul. Et comme l'a dit un célèbre président en 1988 « *les français rectifieront dans leur vie quotidienne* »

IV) Développer la formation ?

Un développement conjoint de la formation des professionnels, du niveau V/VI ou du niveau III ?

Mais supposons cette perspective envisageable, il faut prendre en compte les difficultés actuelles de recrutement et de formation des professionnels dans tout le champ social, éducatif, sanitaire et médico-social.

Rien que pour les assistantes maternelles, leur formation de base est passée de 60 à 120 heures alors que nombre d'entre elles n'ont pas encore suivi leurs 60 premières heures. Enfin, il y a une baisse de leur nombre global et beaucoup de crèches familiales peinent à recruter. De plus, le vieillissement de cette population professionnelle est net car il semble que le métier « en indépendant » n'attire pas. Ou plus vraiment. Peut-être que les femmes d'aujourd'hui envisagent un autre avenir que celui là, perpétuellement assigné, d'élever les enfants, les leurs et ceux des autres (sans parler de cette inégalité fondamentale du déficit masculin dans tous les métiers du lien et du soin).

Pour les éducateurs de jeunes enfants et les puéricultrices, il faut relever le constat déjà bien connu du manque de professionnelles encadrantes et auprès des enfants, leur turnover, leur burn-out, le manque de perspective ou de carrière, etc. Dans l'attente de l'étude sur les métiers petite enfance et la préfiguration du service public petite enfance, nous n'en dirons pas plus, car il faudrait aussi parler des auxiliaires de puériculture, des infirmières, des puéricultrices, des travailleurs sociaux, etc.

L'équation générale me paraît donc assez périlleuse. En fait, ces questions, ces enjeux là, nous les connaissons tous, les rapports sortent, sont commentés et disséqués... quelles analyses nouvelles proposer ?

Pour ma part, un point essentiel demeure : la dérive gestionnaire comme renoncement à la qualité ! Quant à la place des gens, à la prise en compte de leur parole, de leur demande, de leurs besoins, et du pouvoir qu'ils pourraient prendre sur la situation, je le reprendrai pour terminer mon propos.

V) Quel développement qualitatif ?

La gestion contre la qualité : marchandisation versus projet social ...
Une rationalisation budgétaire

D'abord, il faut rappeler que la question d'une orientation clairement gestionnaire du secteur depuis 2000 est affirmée autour d'un principe devenu classique « comment faire plus avec moins » ? La PSU, prestation de service unifiée, n'a pas eu d'autre but.

On voit bien, et ce n'est pas caché, qu'il faut rentabiliser. La PSU a eu deux objectifs : à la fois faire mieux concorder (*concilier* dit le décret petite enfance) les besoins des familles entre travail et vie familiale mais aussi identifier les « marges libres » pour offrir plus de places d'accueil « à l'heure » dans un même agrément. Mais cette approche « gestionnaire » qui provoque depuis quelques années des tensions très vives du fait du manque de professionnels dans les équipements, voire ce qui tend les relations familles-structures dans une relation devenue essentiellement contractuelle et comptable (et non plus globale), est justement ce qui est aggravé par la proposition de la ministre d'ouvrir la direction d'équipement à des profils de gestionnaires – c'est une logique calquée sur l'entreprise et qui orienterait définitivement le service actuel sur l'unique rationalisation du coût et non plus sur un projet : l'éducatif et le pédagogique n'étant qu'un habillage de la vraie fonction : la garde.

En se conduisant ainsi, on ne permettrait même plus que soit mise en tension la qualité d'accueil avec la quantité et/ou les besoins des familles en termes de contraintes de vie professionnelle, d'arbitrer entre des demandes toutes légitimes, les familles qui ont besoin d'un mode de garde pour travailler, celles dont les deux parents travaillent, etc. etc. Le seul arbitrage serait la dimension de « gestion », et donc la rentabilité, à l'exclusive de tout autre paramètre. Car la finalité de la gestion, rappelons-le est un rapport d'optimisation autour d'un coût et d'une recette. Cela renforcerait donc considérablement l'esprit de marchandisation du service au détriment de sa fonction éducative, sociale et solidaire.

Quel projet : le retour de la « consigne » ?

Qu'on le dise carrément : la crèche ne redeviendrait-elle pas une consigne ? Rappelez-vous l'excellent livre d'Hélène Larrive au titre toujours choc « *La crèche, des enfants à la consigne* »⁸ ?

Or, on sait très bien que le risque de la politique actuelle, c'est de créer une dualisation de la société française – déjà très aggravée depuis 20 ans – entre riches et pauvres. Ainsi d'un côté les crèches privées à but lucratif avec une offre ciblée sur les populations solvables et aisées, les crèches d'entreprises pour ceux et celles qui travaillent dans de grandes entreprises, et de l'autre côté les crèches publiques (certes encore panachées classes moyennes / classes populaires et minima sociaux) se retrouvant à nouveau, comme au début du 20^{ème} siècle, avec un projet social tourné vers les plus défavorisés. Rappelons-

⁸ Larrive H., (1977), *La crèche, des enfants à la consigne ?*, Paris, Seuil.

nous que la PMI connaît déjà depuis longtemps cette situation d'un service public à vocation universelle et de prévention, qui rencontre pourtant essentiellement une population en grande difficulté.

A moins d'un véritable effort de l'autorité publique pour éviter cette dérive, il pourrait ne plus s'agir pour celui-là que d'organiser la pénurie de manière purement technique et gestionnaire, en naviguant d'un côté avec le privé lucratif et de l'autre avec une école strictement sur son versant « instruction nationale » ... sans perdre de vue les arrière pensées du contrôle social qui ne sont jamais loin... contrôler les pauvres est plus que jamais d'actualité.

Arbitrer des moyens et des fins

Pour en finir sur la gestion, je crois profondément que la gestion n'est qu'un moyen du projet : il suffit de regarder dans le médico-social ou à l'hôpital comment les établissements négocient le rapport entre gestion et projet : les « usagers » (en fait les citoyens que nous sommes) sont la dernière roue du carrosse et deviennent une simple « variable » d'ajustement au regard des objectifs de rentabilité. Evidemment je force le trait... mais si peu. Or les hommes ne sont pas des moyens, ce sont justement des fins.

Car ce qu'on cherche à faire ensemble, c'est faire « un humain plus humain » et pas un produit de production standardisée. Et c'est un investissement de la société et non une perte. La gestion envisagée comme une fin en soi c'est la mort du projet – mais c'est ce qui tient depuis 20 ans le secteur social... entre les appels au management du social et la relation client, et le résultat n'est pas très reluisant !

La demande d'une évaluation qualitative des effets de la PSU

Nous sommes donc en droit d'attendre une évaluation qualitative de la PSU, pas seulement une évaluation de son efficience comptable. Quels effets a eu la mise en place de celle-ci et notamment dans les multi-accueils au regard de la qualité d'accueil, la qualité globale du service, dans les propositions pédagogiques, l'intégration des enfants, les relations avec les familles et leur participation ?

De mon point de vue, la PSU renforce la concurrence autour de la disponibilité de l'offre (même si on a vu apparaître des orientations sur l'accès aux plus démunis, les tarifs etc. – ce qui est évidemment positif) mais c'est toujours du « plus de la même chose », sans jamais poser la question du « pourquoi faire et comment faire en terme de qualité », ni celle d'un vrai projet social « accueillir l'enfant en structure d'accueil de jeunes enfants : pourquoi ? Avant un an pourquoi ? Et de un à deux ans pourquoi ? Enfin les deux à trois ans où ça ? »

Nous en venons maintenant à la proposition du « jardin d'éveil », mesure phare.

Les « jardins d'éveil : une alternative à la scolarisation à deux ans en école maternelle ? La qualité en question ...

Tout de suite un commentaire « décalé » sur la question de la scolarisation à deux ans pour replacer nos idées. Rendre possible l'accueil à 2 ans et avoir scolarisé la quasi-totalité des 3 ans est une spécificité française depuis près de trente ans, mais les résultats sont pour le moins mitigés si on considère qu'au vu des études réalisées « *la scolarisation précoce (doit être développée) notamment pour les milieux défavorisés .../.. (mais) que ce sont encore les milieux sociaux favorisés qui (en) font massivement le choix* »⁹. Encore une fois, on ne saurait mieux dire, les stratégies de promotion sociale ont toujours une longueur d'avance quand on connaît les clés du système...

Ensuite, il semblerait que les effets positifs constatés, notamment sur la maîtrise langagière des enfants défavorisés (milieu ouvrier) se diluent très vite au CE1, voire dès la moyenne section ! Mais surtout, il apparaît que les déterminants sociaux et culturels redeviennent très vite prépondérants... et on sait bien que l'inégalité fondamentale de l'école est là.

Si donc le retrait de l'éducation nationale est engagé depuis quelques temps déjà, nous pouvons considérer ça d'une certaine manière comme un point positif. Cette disposition est en effet largement palliative du fait du déficit de places offertes pour les moins de trois ans. Car il faut relever la non-concordance entre le projet de l'école (entre instruction, enseignement et métier d'élève) et celui contradictoire des besoins de l'enfant à cet âge (développement de son potentiel, vie collective en sécurité, propreté...). C'est ce qui est bien noté dans les différentes évaluations réalisées, et ce quelle que soit la qualité d'accueil et la bienveillance des enseignants pour les petits de deux ans.

Temps d'attente des demandes des enfants et taux d'encadrement

En effet, depuis les études comparatives sur l'accueil à deux ans en crèche et en école maternelle menées par Agnès Florin il y a quelques années déjà, « il n'y a pas photo » si je puis dire sur la question de la qualité. La crèche l'emporte facilement ne serait-ce que sur un point qui conteste à mon sens l'intérêt même d'une scolarisation précoce : le temps d'attente (*attente, inactivité, passivité*) d'un enfant de deux ans en milieu scolaire est une fois et demi supérieur à celui de la crèche¹⁰. En cause le nombre des adultes et leur moindre disponibilité. De mon point de vue, c'est sans appel sur la question de la qualité Aussi l'autre problème est-il que cette possibilité d'accueil, développée à la marge dans les ZEP, revienne en force avec la proposition par la ministre de « *jardins d'éveil pour les 2-3 ans avec un encadrement de 1 pour 12* »¹¹.

⁹ Agnès Florin, *la scolarisation à deux ans et autres modes d'accueil*, Enseignants et chercheurs synthèse et mise en débat, INRP, 2002 ; p.20.

¹⁰ « *Mais si l'on additionne le temps consacré à ces non-activités spontanées à celui de l'attente demandée (plus fréquente en école qu'en crèche, en relation probable avec les différences de ratio adultes enfants), on arrive à 27% du temps total en crèche et 41% en école maternelle* ». In Agnès Florin, opus cité, p.31.

¹¹ Aujourd'hui, en mai 2009, la ministre est revenue à des taux d'encadrements de 1 pour 8, conformes au décret d'Août 2000 : « *L'encadrement sera de trois adultes pour 24 enfants (éducateur jeunes enfants,*

Mais si la ministre Madame Morano a martelé « *nous ne sommes pas en concurrence avec l'école* »¹², on doit plutôt se demander si le risque des jardins d'éveil ne serait pas de faire sortir les 2-3 ans des crèches collectives ? En effet, la ministre a annoncé : « *pour les 0-3 ans, le calcul est simple : une place de crèche coûte en moyenne 13.000 euros par an, tandis que le coût estimé d'une place de jardin d'éveil serait de 4.500 à 5.000 euros* ». Et quand on voit l'éventail des professionnels considérés, de nombreuses interrogations demeurent sur les risques de la déqualification... le vrai projet de ces structure « de garde » (puisqu'elle est effectivement nommée ainsi) se mesurera à la qualification de l'encadrement. On attend de voir ...

Mais restant sur notre hypothèse d'un « détournement » des « grands » de la crèche, on doit saisir que cette nouvelle structure viendrait morceler encore plus un besoin qui est déjà bien fractionné aux marges des heures actuelles d'ouverture et fermeture (avant 7 heures et après 19h il y a en effet de vraies demandes : les familles font appel à des tiers ou des services complémentaires). On risque de voir se dessiner une offre par heure et par âge : avant 7 heures et après 19 heures par du « réseau », avant 1 an chez une assistante maternelle, de 1 à 2 en crèche collective, de 2 à 3 en jardin d'éveil, à partir de trois ans en école maternelle.

Personnellement ... je ne vois pas le gain sinon celui l'abaissement des standards d'encadrement, autrement dit : la dérégulation libérale.

Rêvons un peu !

Peut-on se permettre de rêver en imaginant prendre le problème dans l'autre sens comme le proposait un inspecteur d'académie lors d'un colloque consacré aux résultats d'une enquête nationale sur les coordinatrices petite enfance animé par Olga Baudelot et Sylvie Rayna en 1998 (je cite de mémoire) : « *je rêve d'un lieu où les enfants seraient à la journée dans le même espace du matin au soir, et où se succéderaient les professionnels et leurs institutions – non plus balloter les enfants d'un lieu à l'autre mais déplacer les institutions* » ... on en est loin mais on ne peut mieux dire qu'il est possible de prendre la situation en compte du côté des « soi-disants » bénéficiaires et usagers (les enfants et les familles), à qui finalement la situation est toujours imposée sans qu'ils ne puissent guère orienter le service rendu.

On ne se pose jamais vraiment la question de ce qui garantit la qualité – et si la quantité on voit bien ce qu'elle est (du côté de l'utilitaire), en fait on finit par se dire que celle-ci ne trouve pas de définition satisfaisante : quels critères¹³ ?

auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance, assistante maternelle...) contre deux adultes pour trente enfants à l'école maternelle. En outre, les petits n'auront pas besoin d'être propres pour être accueillis ».

¹² In « Le Figaro », 12 mai 2009 ; cf. site Internet.

¹³ Voir le livre de Florin, déjà cité ou l'article plus radical de Peter MOSS dans « *Repenser l'éducation des jeunes enfants* » sous la direction de Gilles BROUGERE et Michel VANDENBROECK, Bruxelles, Peter Lang, 2007 ; ou encore les publications du Réseau Européen des Modes de Garde du côté de la communauté européenne.

En tout cas, on se doit à mon sens de convenir que la gestion, ce sont des moyens qui garantissent la conduite d'un projet et la poursuite d'une finalité qui est éducative, sociale et coopérative. On ne peut en effet raisonner seulement avec pour seule idée de faire en sorte que les enfants soient gardés et éveillés au seul critère du meilleur coût, sans envisager ce qu'il en est du projet humain sous-tendu, des enjeux pour les sujets, des conditions de travail pour les professionnels et des attentes des familles

VI) Que vaut le service rendu aux familles et comment celles-ci peuvent orienter les services au mieux de leurs besoins ?

Soutenir les initiatives des gens, conférer les moyens.

Il me faut relever trois points de critiques nous concernant de plus près et vous alerter à ce propos :

1. Tout d'abord, ce sont encore et toujours les parents qui doivent s'adapter aux offres de service et non le contraire, ainsi que le font croire le politico-administratif et les professionnels. Les parents se plient à la disponibilité des services et doivent souvent trouver des alternatives palliatives au créneau standard 7h-19h (dans le meilleur des cas). C'est bien là un « renversement entre offre et besoin ». Les besoins (*les demandes*) se calent sur l'offre disponible. Dès lors « l'offre institutionnelle » impose ses conditions et les besoins à prendre en compte ne sont plus ceux de la population mais ceux des structures et des professionnels !

2. Il y a ensuite une véritable méconnaissance de la parole des gens et de leur vécu par les institutions et les professionnels : ces derniers se présentent toujours comme les interprètes des parents. Or professionnels et institutions filtrent cette parole conformément à leur logique de pouvoir « institué », en fonction de leur propre représentation et valeurs « légitimées »¹⁴ (ou voir le mythe de la démission à l'école des parents défavorisés par exemple, comme l'a montré le sociologue Bernard Lahire comme explication pour les instituteurs de l'échec de leur relation aux familles). Comment les familles peuvent-elles se faire entendre sinon collectivement ?

Or, tout le système fractionne cette parole – et donc leur capacité à agir sur la transformation des conditions qui leur sont faites et imposées. Où sont les conseils de crèche ? Dans les crèches mêmes et non renvoyées au niveau cantonal comme je l'ai vu pour un conseil général de la région parisienne ? Qu'en est-il de la participation des familles depuis la circulaire de juin 1983 qui l'a instituée ?

Nous sommes encore et toujours dans ce que Thiery BERCHE a appelé « la privatisation de la négociation sociale »

¹⁴ Bouve C., (2002), Les crèches collectives : usagers et représentations sociales, contribution à une sociologie de la petite enfance, Paris, L'Harmattan.

3. La petite enfance vue par les professionnels et les autorités est toujours dominée par une logique bipolaire : d'un côté l'Etat garant ou l'Etat-providence (La loi, le droit et service public avant tout – la proposition d'un service public de la petite enfance est conforme à cette vision) et donc offrir ce service par la solidarité nationale comme seule réponse publique (à l'instar de l'école); et, à l'autre pôle, en parfaite symétrie, le Marché, la mondialisation, l'offre lucrative des biens et des services, la logique privative et lucrative du côté des solvables – ceux qui ont les moyens d'acheter biens et services sans contrainte, librement.

Ainsi, dans cette symétrie nous ne sommes jamais du côté des gens eux-mêmes ! Ni de leur quotidien, de leur vécu, de leurs pratiques – juste balloté entre intérêt général et profitabilité.

On fait comme si la société civile était « hors-jeu » face à ces deux grands organisateurs : l'Etat et le Marché (avec un grand M).

Entre l'Etat et le Marché : la société !

Or, il me semble que ces deux ordres sont fondés d'abord par les acteurs, citoyens politiques que nous sommes et non l'inverse. Ce sont des moyens d'un projet collectif, social et politique et non des fins. Ou alors on sait ce qu'il en advient quand cela se produit ... la crise économique, financière de notre système est là depuis 2008 pour nous le rappeler (avec son corolaire de détournements, d'abus, d'escroqueries, de passe-droit, parachutes et salaires pharamineux, etc. etc. à l'image d'un système sans contrôle).

Mais à qui faisons-nous donc appel en premier quand nous sommes en difficulté, au chômage, que nous avons besoin d'aide, de soutien, de consolation, de compréhension, de soutien financier ?

A votre Banquier ? A L'Etat ? Non, c'est toujours à la solidarité du premier cercle que nous en appelons, la famille, les proches, les amis, les voisins, c'est celui de la socialité primaire que nous sollicitons. L'Etat supplée les défaillances des réseaux, crée du droit et des obligations ; le Marché lui libère des liens personnels, organise des échanges et transforme tout ce qu'il touche en monnaie, en intérêt et en profit... en fait, le marché libère ou isole – c'est selon – là où la communauté relie, donne, endette et enrichit reliant sans fin chacun de nous dans les chaînes et circuits symboliques des liens de la réciprocité et de l'identité (Mauss, Caillé, Godbout)

Soutenir les initiatives citoyennes : l'économie solidaire

Mon dernier point sera donc celui-ci : ce qu'il faut soutenir ce sont les initiatives citoyennes.

Il s'agit de nous poser la question de ce qui permettrait aux gens de trouver réponse à leur problème ? Pourquoi (ou plutôt nous savons très bien pourquoi !) jamais il n'est pensé que les gens seraient capables de s'organiser si on les aidait vraiment ?

Comment sont donc nées les crèches parentales il y a 40 ans ? D'où viennent les conseils de crèches ? La question de la participation parentale (circulaire de 1983) ? L'éveil culturel

et artistique dans la petite enfance ? Qu'en était-il des innovations du multi-accueil nées dans le Nord il y a plus de 15 ans avant d'être reprises par la CNAF avec la PSU ? Et qui préfigurait les micro-crèches expérimentées depuis 20 ans sinon les crèches associatives en milieu rural avec le soutien des PMI (dans les Hautes Alpes) pour l'agrément d'assistantes maternelles « renommées » en responsabilité d'équipement ? Sans parler des dispositifs de formation innovant par contrat de qualification éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture auxquels j'ai contribué pendant dix ans (près de 400 jeunes qualifiés) avec l'Acepp, la fédération des crèche parentales ?

Le point commun de toutes ces initiatives : se saisir de ce qui nous regarde !

Un proverbe Africain, Touareg le dit sans détours : « tout ce que tu fais pour l'autre sans lui, tu le fais contre lui » (ou mieux encore dit un autre « contre la communauté »). Autrement posé par la Charte internationale d'Ottawa, OMS, 1986 : « comment conférer les moyens ? » Non faire à la place de ... mais bel et bien conférer : c'est à dire faire ensemble.

CHAPITRE 1 :

JUSTICE SOCIALE ET ACCESSIBILITE A TOUS

**« LE DROIT DES JEUNES ENFANTS A L'ACCUEIL ET A L'EDUCATION :
COMMENT CONCILIER DANS LA DUREE EXIGENCES QUALITATIVES
ET BESOINS QUANTITATIFS ? »**

Frédéric JESU,
Médecin-Pédopsychiatre de secteur public,
Consultant associé des cabinets conseil CIRESE et ACT-Consultants,
Ex-cadre supérieur territorial,
Vice-président de DEI-France (section française de Défense des Enfants International),
Auteur de « *Coéduquer – Pour un développement social durable* », Dunod, 2004

I) Les jeunes enfants seraient-ils les seuls à souhaiter faire vraiment valoir le droit de chacun et de l'ensemble d'entre eux à un accueil et à une éducation de qualité ?

Dans un monde ou un pays idéal, tous les jeunes enfants devraient bénéficier d'un accueil et d'une éducation familiales, péri-familiales et institutionnelles de qualité sinon égale, du moins appropriée à leurs besoins personnels et à leurs aspirations spécifiques.

En France et dans de nombreux autres pays, c'est de toute évidence à partir de la perception première des adultes que sont généralement abordés l'accueil des jeunes enfants et, dans une moindre mesure, leur éducation - souvent référée à sa seule dimension scolaire, et dès lors qualifiée de « précoce » lorsqu'elle concerne les enfants de 2 à 3 ans. Parents, professionnels, élus, gestionnaires, etc. sont objectivement confrontés à de délicats problèmes de programmation, de financement, de mise en œuvre, d'organisation et de gestion des réponses qu'il leur faut concevoir pour faire face - en partie, tout du moins - aux exigences quantitatives et qualitatives d'accueil et d'éducation des jeunes enfants lorsque ces réponses ne peuvent pas reposer sur les seules familles.

Nul ne saurait nier ni contourner l'importance et la réelle complexité d'une telle approche. A observer l'ampleur des besoins et des attentes non satisfaits, on serait volontiers incité à considérer, en l'état actuel des budgets disponibles et des volontés politiques exprimées,

que l'objectif de « *la qualité pour tous* » relève de l'utopie – c'est-à-dire non pas de l'irréalisable, mais de ce qui est encore loin de pouvoir être réalisé.

Il n'en reste pas moins intéressant d'examiner la thématique de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants du point de vue de ces enfants eux-mêmes. Ce « point de vue » dépend largement, aux premières années de la vie, de celui des adultes et des représentations qu'ils se font de la personne, des besoins et des aspirations des jeunes enfants. Il semble toutefois possible de s'intéresser à la concrétisation des droits de ceux-ci à travers la façon dont leur intérêt supérieur est pris en compte à l'aune de critères de pertinence, d'universalité et de qualité des prestations d'accueil et d'éducation, et de respect de leurs personnes, dans les dispositifs qui s'y consacrent.

Neuf articles de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 7 août 1990, fournissent à cet égard l'esprit et la lettre de ces critères (*cf. encadré*).

Les vingt dernières années ont été riches en travaux, réflexions et propositions permettant de se livrer à une telle approche, même si les interférences entre les dimensions quantitatives et qualitatives y ont plus souvent été pensées en termes d'offres faites à des adultes (les parents) par d'autres adultes (décideurs politiques et institutionnels) que d'offres concernant en premier lieu le quotidien, familial et extra-familial, des enfants.

Il n'y a cependant pas lieu d'opposer, en ce domaine comme en tant d'autres, la bienveillance des enfants et celle des adultes - parents et professionnels - en « charge » de ce quotidien.

II) Ce qu'il revient aux adultes d'établir pour fonder et piloter de véritables politiques, nationales et locales, quantitatives et qualitatives, d'accueil et d'éducation des jeunes enfants

On fera l'hypothèse que, pour mettre en œuvre les dispositions de la CIDE - comme la France s'y est engagée- en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, il convient et il est possible de le faire dans une perspective :

- qui ne s'avère, de la part des décideurs, ni improvisée, ni incantatoire, ni démagogique, ni consumériste, ni marchande, ni discriminatoire, ni sexiste, ni idéologico-scientiste, ni dédiée aux seules attentes des employeurs des parents, ni pervertie par les rapports de force entre l'Etat, les collectivités locales et les Caisses d'allocations familiales, etc. ;
- qui ne place les parents ni dans l'étau d'un pseudo-choix ou d'un choix contraint, ni dans celui d'un dilemme financier ou organisationnel excessivement contraignant, ni dans celui d'une culpabilité taraudante créée et entretenue par les écarts entre leurs idéaux et les réalités qu'ils rencontrent ;

- qui permette aux enfants, en toutes circonstances, d'initier un parcours qui leur permettra, de la naissance jusqu'à l'âge adulte, de faire l'expérience simultanée de la sécurité et de l'ouverture, de la stabilité des repères et de la découverte, de la protection et de l'émancipation, de la main tenue et de la main lâchée.

Il importe, autrement dit, de se doter, nationalement et localement, de concepts, de méthodes et d'outils permettant de répondre en temps réel à un certain nombre de questions dont dépend la possibilité de fonder et de piloter de véritables politiques, nationales et locales, quantitatives et qualitatives, d'accueil et d'éducation des jeunes enfants.

On ne fera que mentionner ici, sans trop les détailler, les principales de ces questions¹⁵.

A- COMBIEN ET QUI SONT LES JEUNES ENFANTS, AU TITRE DE CE QUE RECOUVRE LA NOTION DE LEUR « ACCUEIL » ?

- *Comment le nombre de naissances évolue-t-il ?* La tendance à la baisse du nombre de naissances enregistrées au cours de la décennie 1985-1994 s'est interrompue en 1995, année à partir de laquelle ce nombre est reparti à la hausse. En 2006, les naissances sont de nouveau en forte augmentation et atteignent leur niveau le plus élevé depuis 1981 : 830 900, soit une augmentation de presque 3 % en un an, l'âge moyen des mères à la naissance étant de 29,8 ans (pour 28,3 en 1990)¹⁶.
- *Qui sont les « jeunes enfants » et que recouvre la notion d'« accueil de la petite enfance » ?* En France, les notions de « petite enfance » et de « jeunes enfants » sont floues, et leurs définitions non stabilisées¹⁷. Courent-elles de la naissance à 3 ans ? De la naissance à 6 ans ? On propose de désigner ici sous le terme d'« accueil de la petite enfance » l'ensemble des modalités d'accueil, familiales ou institutionnelles, publiques ou privées, destinées aux enfants de moins de 6 ans. L'ensemble de ces modalités d'accueil constitue une politique de fait. Même lorsque les enfants de moins de 6 ans ne sont pas confiés, pour une partie de leur temps, à des structures institutionnelles collectives (crèches, haltes garderies, jardins d'enfants, écoles, centres de loisirs) ou familiales agréées (assistant-e-s maternel-le-s), leur prise en charge par leurs parents, la famille élargie ou d'autres ressources privées est en partie conditionnée par des prestations - notamment financières, sociales et médico-sociales - et par des équipements publics locaux qui contribuent aux caractéristiques de cette prise en charge.
- *Combien y a-t-il de « jeunes enfants » ?* En incluant les départements d'outre-mer, les enfants de moins de 3 ans étaient en 2007 plus de 2,4 millions, et les enfants de moins de 6 ans de 4,8 millions d'enfants, soit 300 000 de plus qu'il y a dix ans. Depuis 2000, le nombre d'enfants de moins de 6 ans augmente chaque année de 1,1 %.

¹⁵ Pour consulter des données chiffrées précises, portant sur l'année 2006, cf. : http://www.dei-france.org/rapports/2005-2006/Chapitre_1.2_Accueil_Petite_Enfance.pdf

¹⁶ Observatoire national de la petite enfance « *L'accueil du jeune enfant en 2005 - Données statistiques* », Caisse nationale des allocations familiales, décembre 2006.

¹⁷ Geneix N., Chartier L. (dir.), « *Petite enfance : enjeux éducatifs de 0 à 6 ans* », Observatoire de l'enfance en France, ESF, 2007, 171 p.

B- QUI DOIT, VEUT ET PEUT SAVOIR OU SONT LES JEUNES ENFANTS ?

En France, les compétences des pouvoirs publics ne révèlent aucun caractère obligatoire pour ce qui concerne l'accueil physique (hors situations de protection de l'enfance) des enfants de moins de 6 ans. La politique d'accueil de la petite enfance obéit cependant partiellement à une logique de service public. Elle fait intervenir un ensemble d'acteurs publics et parapublics supposés disposer d'une connaissance précise et actualisée du nombre et des caractéristiques des jeunes enfants.

- *Les collectivités locales* - communes, établissements publics de coopération intercommunale, et plus rarement départements - créent à titre facultatif et gèrent, avec le soutien des *Caissees d'allocations familiales* (CAF), directement ou en s'appuyant sur des opérateurs parapublics ou privés, des équipements collectifs dédiés à l'accueil des enfants de moins de 3 ou 4 ans (crèches collectives, familiales ou parentales, haltes-garderies, lieux d'accueil parents enfants), ainsi qu'aux services périscolaires destinés aux enfants de 3 à 6 ans (restaurants scolaires, transports scolaires, centres de loisirs sans hébergement, etc.) ; elles peuvent aussi gérer ou co-financer des équipements pour enfants de moins et/ou plus de 6 ans (ludothèques, bibliothèques spécialisées, etc.).
- *L'Etat*¹⁸ assure de son côté, dans les écoles préélémentaires, la scolarité des enfants de 2 à 3 ans sous certaines conditions, puis de façon quasiment inconditionnelle celle des enfants de 3 à 6 ans : là encore, cette compétence ne revêt pas, à ce jour, de caractère juridiquement obligatoire.
- *Les communes* assurent, outre le service de l'état civil¹⁹, l'inscription scolaire, la construction et l'entretien des locaux des écoles préélémentaires et d'une partie de leur équipement, ainsi que la formation, l'affectation, l'encadrement et la rémunération des gardien-ne-s et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) qui y exercent.
- *Les départements*, au titre de leur compétence obligatoire de protection maternelle et infantile (PMI), sont responsables de la qualité des prestations d'accueil en direction des enfants de moins de 6 ans. Ils agréent à cette fin les établissements publics et privés habilités à les recevoir hors présence parentale. Ils délivrent en particulier les agréments nécessaires aux assistant-e-s maternel-le-s pour l'exercice de leur activité et en assurent la formation, le suivi et le contrôle.

¹⁸ Au niveau national, les outils statistiques disponibles sont souvent de qualité. Ils reposent sur les services de l'INSEE, de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) du Ministère chargé des Affaires sociales, de la DEP (Direction de l'Evaluation et de la Prospective) et des services académiques du Ministère de l'Education nationale et de la Caisse nationale des allocations familiales (à travers, notamment, l'agrégation des données relatives aux prestations financières versées par chacune de ses Caissees départementales). Des organismes d'études tels que le CREDOC peuvent apporter leur appui à la production, à l'analyse et à la territorialisation de ces diverses données nationales.

¹⁹ Au niveau communal, l'enregistrement des naissances par le service de l'état civil ne constitue pas un outil de pilotage fiable et exhaustif dans la mesure où il est référé à l'adresse du service de maternité, et non pas à celle des parents. La diminution du nombre de services de maternité, notamment en zones peu urbanisées, aggrave cet inconvénient.

C- QUI ET OÙ SONT LES JEUNES ENFANTS NON OU PEU VISIBLES ?

Il s'avère que ni les niveaux locaux ni le niveau national de production de données statistiques officielles et de routine ne permettent de disposer d'une visibilité suffisante, ou suffisamment prise en considération, des « continents noirs » que représentent les domaines pointés par les questions suivantes.

- *Qui sont, où et comment sont accueillis les enfants de moins de 6 ans, et surtout de 2 ou 3 ans, qui ne bénéficient d'aucun mode d'accueil collectif ou familial agréé ?* Ces questions, encore très peu explorées, devraient pourtant mettre l'accent sur les conditions de socialisation précoce et extra familiale de ces enfants ainsi que sur celles de leur intégration et de leurs parcours scolaires ultérieurs, aux niveaux préélémentaires et élémentaires (comme de nombreuses études, menées dans l'esprit et la lettre des articles 18, 27 et 29 de la CIDE, l'ont montré).
- *Où, dans quelle mesure et comment les jeunes enfants de familles pauvres sont-ils accueillis, notamment avant l'âge de 3 ans ?* Seuls des rapports spécifiques et résultant de commandes politiques volontaristes²⁰ ont explicitement tenté de cerner une partie de ces réalités, sans que des conclusions patentées en aient été vraiment tirées à ce jour.
- *Qui et combien sont les jeunes enfants vivant avec un handicap, et où sont-ils accueillis – avant l'âge de 3 ans puis en école préélémentaire ?* Depuis que la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a affirmé d'importants principes de non-discrimination, de droit à compensation et d'accessibilité et a créé des Maisons départementales des personnes handicapées, ces dernières ne semblent pas encore en mesure d'observer les réalités, les besoins et les réponses apportées pour cette tranche d'âge - auparavant peu prise en compte par les Commissions départementales de l'éducation spéciale (CDES).

Pour l'ensemble de ces raisons, et pour autant que le département soit, entre le niveau communal et le niveau national, le niveau le plus pertinent pour l'observation des réalités et la coordination des réponses, il importe de prêter attention à la mise en place, par la loi du 2 janvier 2002, des Commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants (entendus au sens des enfants de moins de 6 ans). On peut cependant regretter que la mise en place de ces Commissions ait connu un rythme, une qualité et une ambition de développement et d'intervention variables d'un département à l'autre. Un département sur

²⁰ Naves P., Rapport du groupe de travail « *Familles et pauvreté* », Inspection Générale des Affaires Sociales. (IGAS), Ministère Délégué à la Famille à l'Enfance et aux Personnes Handicapées, 2001 - Delors J., « *Les enfants pauvres en France* », Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), La Documentation française, février 2004 - Hirsch M., « *Au possible nous sommes tenus* », Rapport de la commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté », Ministère des solidarités, de la santé et de la famille, La Documentation française, avril 2005 (cf. notamment la résolution n°4 : « Créer un service public de l'accueil des jeunes enfants »).

trois n'en était toujours pas pourvu en 2008. Il n'en reste pas moins que chaque département est théoriquement tenu de créer une telle Commission et d'en faire une instance efficace de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et au développement des modes d'accueil des jeunes enfants et à la politique générale conduite en faveur des jeunes enfants dans le département.

D- OU SONT LES JEUNES ENFANTS ?

- *L'accueil collectif (non scolaire) et familial des enfants de moins de 3 ans.* En France métropolitaine, 43 % des enfants de moins de 3 ans ont pu être accueillis, en 2005, hors du domicile familial²¹. Près de 9 000 établissements d'accueil collectif et 900 services d'accueil familial proposaient, fin 2005, environ 317 000 places pour les enfants de moins de 6 ans²². Les établissements collectifs (crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants et établissements multi-accueil) accueillait 255 000 enfants et les crèches familiales 62 000 enfants. Simultanément, on évaluait à environ 680 000 le nombre de places disponibles, en 2005, chez les assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s directement rémunéré-e-s par les parents, ce qui représentait donc une capacité d'accueil plus de deux fois supérieur à l'accueil collectif ou en crèche familiale.
- *Les enfants de moins de 3 ans gardés par leurs parents, par des employé-e-s rémunéré-e-s ou par des proches.* On estimait, en 2005, que 40 % des enfants de moins de 3 ans non scolarisés étaient gardés par leur(s) parent(s) - leur mère, le plus souvent - , que 14 % l'étaient par leurs grands-parents, 2 % par un-e auxiliaire parental-e à domicile rémunéré-e²³, 2 % par un-e assistant-e maternel-le non agréé-e et 2 % au moyen d'autres formes d'aides de proximité²⁴. Le principal mode de « garde » des enfants de moins de 3 ans est donc la famille - y compris élargie aux grands-parents -, et notamment la mère.²⁵
- *La scolarisation et la scolarité des enfants de moins de 3 ans.* Le taux de scolarisation à 2 ans continue de baisser. À la rentrée 2007, pour la France métropolitaine et les DOM, secteurs public et privé confondus, il était de 20,9 %, après avoir été de 35,3 % en 2000, de 34,7 % en 2001, de 32 % en 2002, de 28,8

²¹ Pour 23 départements, ce taux se situait entre 18 % et 36 %, et pour 23 autres entre 54 % et 82 %.

²² Bailleau G., « *L'accueil collectif et en crèche familiale des enfants de moins de 6 ans en 2005* », Etudes et Résultats, DREES, N° 548, janvier 2007.

²³ Il est à noter que les auxiliaires parentales/taux assurant ces gardes à domicile ne sont soumis-es à aucun agrément et que les sociétés de services qui les salarient ne se sont que rarement dotées de « chartes de qualité ».

²⁴ Damon J. « *Les politiques familiales* », Que sais-je ?, PUF, novembre 2006

²⁵ En 2005, la rémunération des congés parentaux par les CAF concernait plus de 600 000 familles. Elle n'en concernait que 150 000 en 1994, date jusqu'à laquelle l'« allocation parentale d'éducation », créée en 1985, n'était versée qu'à partir du troisième enfant au parent qui renonçait, totalement ou partiellement, à son activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de ses enfants. À partir de 1994, elle l'a été à partir du deuxième enfant. Le « complément libre choix d'activité » de la « prestation d'accueil du jeune enfant », qui l'a remplacé à partir de 2004, peut être versé dès le premier enfant.

% en 2003 et de 26,1 % en 2004, de 24,5 % en 2005 et de 23,6 % en 2006²⁶. En revanche, et depuis 1994, 100 % des enfants de 3 ans, 4 ans et 5 ans sont scolarisés. L'INSEE signale cependant que, en 2004, le taux des enfants de 3 ans scolarisés était descendu à 99,7 %, et plusieurs observations locales confirment depuis lors le nombre croissant d'enfants de 3 ans révolus ne pouvant être scolarisés, du moins dans le secteur public.

- *L'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 6 ans.* Globalement, on l'a vu, les enfants de 3 à 5 ans sont quasiment tous scolarisés (dont un tout petit nombre en jardins d'enfants). Le soir après l'école, entre 16h30 et 19h30, comme le mercredi en journée, les enfants de 3 à 6 ans scolarisés sont gardés par leurs parents pendant plus des trois quarts du temps considéré²⁷. C'est le mercredi que les parents font le plus fréquemment appel à des intervenants extérieurs. Ils sollicitent alors des intervenants informels (non rémunérés) pour des durées moins importantes que les intervenants rémunérés (assistant-e-s maternel-le-s, centres de loisirs sans hébergement, gardes à domicile). Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, ils continuent néanmoins à assurer cette garde pendant 65 % du temps en moyenne le soir après l'école, et la moitié du temps le mercredi. Entre 16h30 et 19h30, en semaine, ils sollicitent les intervenants informels pour des durées relativement courtes (moins de 10 % du temps considéré) et mobilisent un système de garde payante pour environ un quart du temps. Le mercredi, l'enfant est pris en charge en moyenne pendant près de 20 % du temps par des intervenants informels, et pendant près de 30 % du temps dans le cadre d'une garde payante.

E- QUI SONT LES FAMILLES DES JEUNES ENFANTS ET QUE FONT-ELLES POUR ORGANISER LEUR ACCUEIL ?

- *Plus des neuf dixièmes des enfants de moins de 6 ans vivent avec leurs deux parents. La situation de bi-activité des parents est la plus fréquente : près de 6 enfants de moins de 6 ans sur 10 vivent avec deux parents actifs²⁸.* Lorsqu'ils vivent dans un foyer monoparental, le parent avec lequel ils résident principalement est actif pour plus de la moitié d'entre eux.
- *Le taux de femmes actives ayant un enfant de moins de 3 ans est de 80 % (soit le même que celui de l'ensemble des femmes de 25 à 49 ans). Mais il chute à 60 % lorsqu'elles en ont deux et à 37 % lorsqu'elles en ont trois ou plus. Les hommes, quant à eux, par choix ou par nécessité, conservent au fil des naissances un taux d'activité supérieur à 90 %. De fait, dans l'année qui suit la naissance d'un bébé, seuls 6 % des pères qui travaillent déclarent que leur activité a été modifiée, qu'il s'agisse d'un changement de statut, d'horaires, d'intensité du travail ou d'un retrait du marché du travail. Pour les mères, le résultat est radicalement différent : près de*

²⁶ « *Accueil des jeunes enfants : pour un nouveau service public* » - Rapport d'information du Sénat, n° 47 (2008-2009), de Mme [Monique PAPON](#) et M. [Pierre MARTIN](#), fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé le 22 octobre 2008.

²⁷ Observatoire national de la petite enfance, *op. cit*

²⁸ Observatoire national de la petite enfance, *op. cit*.

40 % signalent l'une ou l'autre de ces modifications de leur situation professionnelle (30 % au premier enfant, 46 % au deuxième, 56 % au troisième)²⁹.

- La création de places d'accueil collectives n'est pas - on l'a vu - une compétence obligatoire des communes, et les critères d'attribution de ces places ne font l'objet d'aucune réglementation nationale. Dès lors, en situation de pénurie de places et de diversité de revenus des familles candidates, *les commissions municipales d'attribution évincent souvent les parents sans emploi, et réservent une proportion variable aux allocataires de minima sociaux*. Les critères de décision de ces commissions sont pour le moins hétérogènes et les besoins locaux, de même que les taux de couverture de ceux-ci, demeurent souvent mal connus.
- Au total, et en raison de la progression spectaculaire des congés parentaux, *70 % des enfants de moins de 6 ans sont aujourd'hui gardés par leurs parents, principalement par leur mère* (qui recourt, dans 39 % des cas au temps partiel, contraint une fois sur deux). Mais cette solution n'est pas toujours l'expression d'un véritable souhait : 37 % des bénéficiaires des congés parentaux déclarent ne pas avoir trouvé de solution d'accueil et 40 % que leurs horaires de travail n'étaient pas compatibles avec l'offre existante.
- Il importe de souligner ici, malgré la résurgence récente et culpabilisante de versions renouvelées des théories psychologiques de l'« attachement précoce », que *la volonté des deux parents, et notamment celle des mères, d'exercer une activité professionnelle n'est pas a priori contraire à l'intérêt des enfants* : 1) le travail des deux parents, et en particulier des mères, satisfait un besoin économique et sécurise les revenus familiaux, notamment en cas de séparation conjugale : il contribue donc au bien-être matériel des enfants ; 2) au delà, l'activité professionnelle satisfait un besoin personnel d'implications et de relations sociales des parents : elle favorise donc indirectement le bien-être relationnel des enfants, qui ont plus à gagner d'être élevés par des parents ayant un sentiment de complétude que par des parents réduits malgré eux à leur seul rôle de parent ; 3) le nécessaire recours à un mode d'accueil extérieur au cercle de la famille nucléaire lorsque les deux parents travaillent satisfait le besoin d'ouverture ou d'élargissement de celui-ci : il stimule donc chez les enfants les aptitudes à une socialisation choisie et pilotée par leurs parents et, dans la mesure du possible, adaptée aux besoins de chacun.
- *C'est pourquoi il est préoccupant que les besoins particuliers d'un nombre croissant de familles ne soient qu'imparfaitement satisfaits, notamment pour ce qui concerne l'accueil d'urgence et les horaires atypiques*. Une étude publiée en 2007 et issue de l'enquête « *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants* » de 2002 de la DREES s'est intéressée à la garde et à l'accueil de ces enfants en dehors des plages horaires standard³⁰. Compte tenu du récent développement des horaires de travail atypiques et du travail à temps partiel non choisi, elle gagnerait sans doute à être actualisée. Le rapport annuel de la Commission européenne sur la situation de l'emploi en 2006 insiste lui aussi sur l'important développement des horaires de

²⁹ Pailhé A., Solaz A., « *Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes* », Population et sociétés, Institut national d'études démographiques, N° 426, septembre 2006.

³⁰ Bressé S., « *La garde des enfants en dehors des plages horaires standard* », Etudes et Résultats, DREES, N° 551, janvier 2007

travail atypiques en Europe et particulièrement en France, où 80 % des enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents travaillent ont au moins un parent concerné par des horaires de travail irréguliers ou décalés. Ceci est source de tensions fortes pour les parents et pour les enfants. Aussi les familles demandent-elles des « services d'accueil à la carte » eux aussi très flexibles. Cette demande pose la question de l'obligation faite aux jeunes enfants et à leurs parents de s'adapter aux besoins des entreprises, alors que peu nombreuses sont encore les entreprises qui font l'effort de s'adapter aux besoins des parents de jeunes enfants qu'elles emploient, et donc aux besoins de ces jeunes enfants eux-mêmes.

On observe, pour conclure cette approche des conditions de « choix » des parents en matière de mode d'accueil de leurs jeunes enfants, qu'un décalage persistant se manifeste entre les souhaits des parents, les besoins de leurs enfants et l'offre existante. Selon le CREDOC, 21 % des parents avec des enfants en bas âge estiment que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant, alors que 13 % seulement ont pu y avoir recours. Ce décalage est plus important encore pour les familles aisées. Les familles modestes ont quant à elles une préférence souvent plus marquée pour le recours aux assistant-e-s maternel-le-s, dont le coût s'avère pourtant prohibitif, malgré les prestations (PAJE - Prestation d'accueil du jeune enfant- et CMG – Complément mode de garde) mises en place par les Caisses d'allocations familiales. Il y a donc une forte proportion de comportements parentaux contraints, et ceci dans toutes les catégories sociales.

C'est pourquoi nombre d'observateurs estiment aujourd'hui que la priorité doit aller au développement de l'offre de modes d'accueil diversifiés, adaptés aux besoins personnels et locaux - tels qu'initiés par le développement du « multi-accueil » dans les établissements collectifs - plutôt qu'à un renforcement des prestations liées à l'interruption de la vie professionnelle. Les multiples propositions, envisagées depuis 2006, et visant la création d'un « service public de la petite enfance » de même que la reconnaissance d'un droit éventuellement opposable (mais à qui ?) au mode d'accueil et l'affirmation du caractère obligatoire de la compétence des collectivités locales (mais lesquelles ?) en matière d'accueil de la petite enfance s'inscrivent dans le fil de ces constats et des analyses qui en résultent. Elles ne peuvent cependant s'inscrire que dans le cadre d'un projet, non seulement d'accueil, mais aussi éducatif, c'est-à-dire à la fois plus global, non confiné à la seule petite enfance et plus résolument territorial.

III) Du service public de la petite enfance au projet éducatif local de 0 à 16 ans : dix postulats et six propositions

A- DIX POSTULATS EN GUISE D'APPROFONDISSEMENT DE LA DIALECTIQUE QUALITE/QUANTITE

Postulat 1 - Dans un contexte marqué, dans les pays riches, par une quasi-maîtrise de la mortalité avant un an (moins de 7 ‰ en France) et par une amélioration sensible, quoique inégalitaire, des problèmes de santé graves évitables avant l'âge de 5 ans, *l'accueil des*

jeunes enfants se pose désormais bien moins en termes sanitaires et hygiénistes qu'en termes éducatifs.

De ce point de vue, tout processus éducatif se met en place dès la naissance (et il se prépare même avant, peut-être dès l'adolescence des parents, et pendant la grossesse). Il vise essentiellement :

- l'acquisition des critères d'humanisation du tout petit (marche bipède et langage) dans un contexte de sécurités physique et psychique garanties aux plans personnel, familial et relationnel ;
- puis, très vite, les conditions de sa socialisation progressive, premiers fondements de son ouverture au monde et de son émancipation ultérieures.

Postulat 2 - *Dès la naissance aussi, et avant même l'entrée à l'école préélémentaire, plusieurs acteurs contribuent de fait à l'éducation des jeunes enfants. La mise en cohérence de ces acteurs – de leurs rôles, de leurs fonctions, de leurs responsabilités et de leurs interventions - s'avère d'emblée indispensable. Elle préfigure une dynamique de coéducation. Celle-ci est vécue et agit dans un contexte de proximité et elle relève de ce fait de politiques territoriales minutieuses et ambitieuses, le plus souvent requises à l'échelle municipale. Mais elle relève également de choix institutionnels et budgétaires nationaux qui en déterminent la faisabilité.*

Postulat 3 - *Les parents sont à l'évidence non seulement les premiers mais aussi les principaux acteurs de l'éducation des jeunes enfants. Ils le resteront par la suite, selon les configurations évolutives de la coéducation requises par les âges de leurs enfants.*

C'est cependant à ce titre que, régulièrement stigmatisés et plus ou moins étroitement surveillés, notamment lorsqu'ils appartiennent aux classes populaires, les parents font face depuis plus de 150 ans à des soupçons récurrents d'incompétence et aujourd'hui de « démission ». Les discours dont ils font ainsi l'objet ont été relayés en 2005 et en 2006 par une sorte de consensus parlementaire³¹ combinant d'un côté l'approche sécuritaire et normative et de l'autre l'antienne historique selon laquelle seules les institutions de la République sont aptes à garantir l'intérêt des enfants de tous âges³². Ces discours ont pris, pendant la même période, l'argument de publications scientifiques discutables et discutées³³ pour nourrir des projets résolument politiques³⁴ visant à dépister et à « traiter », dès les premières années de vie voire dès la grossesse, des « informations préoccupantes » relatives à de possibles maltraitements intrafamiliaux et des signes supposés prédictifs de délinquances juvéniles³⁵. La mise en cause des seuls parents dans la genèse des

³¹ Cf. le Rapport de la Mission parlementaire « *sur les droits de l'enfant et la famille* », Assemblée nationale, janvier 2006.

³² Philippe Meirieu a bien montré comment l'école s'est construite en opposition aux familles, avec la mission d'extirper l'enfant d'un obscurantisme familial entretenu par les Églises. Les représentations ainsi forgées et léguées à l'encontre des parents par l'École de la Troisième République l'ont également été à l'occasion de la mise en place des premières crèches collectives.

³³ Inserm, Expertise collective : « *Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent* », Éditions Inserm, septembre 2005

³⁴ Cf., en 2005, diverses propositions de loi sur la protection de l'enfance issues, début 2005, d'initiatives parlementaires (Pécresse, Martinez) et le rapport du groupe parlementaire Bénisti « *sur la sécurité publique* » et, en 2006, certaines dispositions de la loi « *sur l'égalité des chances* ».

³⁵ Cf. les deux lois du 5 mars 2007, l'une « *réformant la protection de l'enfance* », l'autre « *sur la prévention de la délinquance* »

maltraitements et des « troubles des conduites » précoces et la préconisation de réponses médico-psychologiques pour y remédier ont ainsi renoué avec la tentation de disqualifier ces parents et de les placer sous la tutelle d'une expertise socio-sanitaire autoritaire. Une nouvelle « police des familles » a été invitée à reprendre du service, en modernisant ses méthodes (au moyen notamment de divers fichiers informatisés).

Ces tendances se sont avérées d'autant plus insidieuses et ambiguës que, simultanément, des préconisations complémentaires prennent corps depuis quelques années et se concrétisent, notamment, par l'évolution des conditions d'octroi des prestations versées aux parents « choisissant » de cesser ou de réduire leurs activités professionnelles pour s'occuper de leurs jeunes enfants. De nature tout aussi idéologique, bien qu'avançant sous le masque des néo-théories médico-psychologiques de l'« attachement précoce », elles prônent en pratique le retour ou le maintien des femmes, avec leurs jeunes enfants, entre les quatre murs du domicile familial.

Pourtant, dans leur immense majorité, les parents sont conscients de ce que la part d'éducation qui leur revient est une mission fondamentale et qu'elle consiste non plus à « encadrer » ou « dresser » les enfants mais à les « élever », jour après jour, et dès les premiers temps de la vie, à la hauteur de l'exercice de leur future citoyenneté. Ils savent aussi que c'est, pour ces raisons même, une mission complexe : il faut réussir à tous les âges, de la petite enfance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, à la fois à tenir la main des enfants et à la lâcher, à garantir simultanément leur protection et leur émancipation et à le faire en comptant sur la coopération bienveillante des divers professionnels formés et postés à cet effet.

C'est pourquoi, même si cela ne va historiquement pas de soi, parents et professionnels sont aujourd'hui de plus en plus souvent en recherche de relations de coopération et de solidarité, et n'ont rien à gagner des logiques d'emprise et de supervision réciproques - contrôle social des familles pauvres par les professionnels et les élus locaux, postures consuméristes des parents aisés à l'égard des professionnels - que les législateurs ont récemment cherché à perpétuer ou à ré-instaurer entre eux. L'intérêt des enfants, et notamment des plus jeunes et donc des plus sensibles au climat relationnel instauré par les adultes, suppose non seulement le dépassement du « face à face » ou du « dos à dos » des co-éducateurs, mais aussi la promotion active de leur « côte à côte ».

Postulat 4 - *Les structures publiques ou parapubliques qui contribuent spécifiquement, auprès des parents, à l'accueil et à l'éducation préscolaire de la petite enfance jouent un rôle croissant et, il faut le souhaiter, irréversible.*

La répartition des rôles sexués a longtemps permis, en assignant les femmes aux tâches domestiques, d'assurer à la plupart des jeunes enfants un encadrement plus ou moins gratuit. L'entrée massive des femmes sur le marché du travail - leur taux d'activité est passé de 40 % dans les années soixante à 80 % aujourd'hui - change la donne. Il n'est désormais ni probable ni souhaitable qu'elles renoncent à préserver ainsi leur autonomie financière et l'évolution de leurs carrières.

Rien n'indique en outre qu'il soit judicieux, pour les jeunes enfants et pour les femmes, de confondre les responsabilités de l'éducation précoce et les fonctions attribuées au maternage. Simultanément, et pour peu qu'ils y soient encouragés, les hommes expriment

de plus en plus leur volonté d'exercer un rôle éducatif spécifique auprès de leurs jeunes enfants, comme l'indiquent les exemples scandinaves et le succès fulgurant du congé paternel instauré en France en 2001.

Postulat 5 - Toutefois, « *le déficit criant de l'offre d'accueil de la petite enfance et son coût très élevé pèsent aujourd'hui sur les familles. (...) Cette situation pénalise avant tout les ménages les plus modestes, creusant ainsi un peu plus les inégalités sociales.* »³⁶.

La plupart des parents de jeunes enfants sont de ce fait bien loin de pouvoir concilier harmonieusement et sereinement leur vie familiale – et notamment l'exercice de leur « parentalité » –, leur vie professionnelle et leur vie sociale. En France, et malgré l'existence d'une politique publique plus progressiste en ce domaine que dans la plupart des pays européens, 60 % des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont « gardés » principalement par l'un de leurs parents – en règle générale, par leur mère. Seuls environ 255 000 des 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans bénéficient d'une crèche collective ou d'une halte-garderie, pendant que plus de 740.000 sont confiés à un-e assistant-e maternel-le agréé-e. Par ailleurs, moins de 194.000 enfants de 2 à 3 ans étaient scolarisés, en 2005, en école préélémentaire – ce qui relève d'une autre logique d'accueil. Les autres enfants sont confiés soit à un(e) employé(e) rémunéré(e) souvent sans contrat de travail, soit aux grands-parents, soit à des voisins.

Les acteurs et les visages de la coéducation précoce sont théoriquement multiples. Mais, en pratique, le choix du mode d'accueil par les parents est largement contraint par la pénurie de l'offre existante et par des critères économiques discriminants. Or, depuis 1994, l'effort de l'Etat s'est accru en faveur des aides aux familles – aides directes servies par les CAF au parent qui reste à la maison pour garder son ou ses jeune(s) enfant(s), et aides indirectes via les mesures fiscales incitatives – alors qu'il a proportionnellement décliné pour les aides aux équipements d'accueil. Qui plus est, « *toutes aides comprises (y compris le quotient familial), quelle que soit la configuration familiale, les familles françaises ayant des enfants de moins de 3 ans sont d'autant plus aidées que leurs revenus sont élevés* »³⁷. Ces contrastes sont particulièrement flagrants – et choquants – en matière de « garde » à domicile par un-e auxiliaire parental-e. Simultanément, dans un système de gestion de la pénurie, l'accès des familles pauvres aux modes d'accueil des jeunes enfants est aujourd'hui particulièrement difficile.

Au total, l'ensemble de ce dispositif contribue à éloigner du marché de l'emploi les femmes qui occupent des emplois peu rémunérés ou précaires, et il fonctionne comme une incitation à leur retour ou à leur maintien au domicile. À l'inverse, les familles les plus aisées ont un accès facilité aux modes d'accueil collectif, et peuvent choisir d'y recourir moins pour des raisons financières qu'en fonction d'options éducatives visant à favoriser l'éveil et la socialisation précoce de leurs jeunes enfants.

Les insuffisances et les inégalités quantitatives constatées concernent aussi la répartition territoriale (notamment en milieu rural) et la diversification de l'offre, c'est-à-dire son adéquation aux besoins et aux aspirations tant des parents que des enfants.

³⁶ Fondation Copernic, *op. cit.*

³⁷ Martin Hirsch, *op. cit.*

La France, grâce à l'appui apporté aux municipalités par les CAF, est l'un des pays européens où cette offre est la plus abondante. Plusieurs études comparatives européennes établissent un lien entre cette relative abondance - et sa solvabilité - et le maintien d'un dynamisme démographique notable. Les couples concrétisent d'autant plus leur désir d'enfant(s) qu'ils savent que les pouvoirs publics encouragent et favorisent l'accueil de leurs jeunes enfants par des dispositifs de qualité³⁸. Pour autant, d'importantes inégalités sociales, économiques et géographiques caractérisent encore le recours des familles aux structures et aux services d'accueil des enfants de moins de trois ans.

Postulat 6 - *Ces constats quantitatifs s'avèrent préoccupants du point de vue de l'égalité d'accès des jeunes enfants à des dispositifs favorisant, en lien avec les parents et à leur demande, leur éducation et leur socialisation premières.*

Au delà, le contexte de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants reste fortement marqué par les rapports sociaux de sexe. Il relève en effet d'un univers presque exclusivement féminin. Les métiers et les pratiques professionnelles dans ce secteur prennent essentiellement appui sur la reproduction de l'expérience maternelle et la « sacralisation » du rôle des mères dans le soin des jeunes enfants. Les compétences professionnelles requises y sont symboliquement, socialement et salarialement dévalorisées. Elles restent en effet assimilées moins à un savoir faire éducatif et pédagogique spécialisés et acquis par la formation qu'à une sorte de reproduction de fonctions maternelles supposées « naturelles » chez les femmes, doublées d'une réitération de préoccupations hygiénistes obsolètes. Cette assignation sociale des femmes aux métiers de la petite enfance et du soin induit, d'une part, une quasi-exclusion de fait des hommes des dispositifs institutionnels d'accueil de la petite enfance et, d'autre part, une difficulté à faire reconnaître la dimension éducative, et non pas seulement « maternante », de ces équipements.

Postulat 7 - *Dès l'âge de 2 à 3 ans, du moins en théorie, les autres acteurs de la coéducation des jeunes enfants sont les professionnels de l'Éducation nationale et ceux des collectivités locales qui exercent dans les écoles préélémentaires.*

Même si elle fait depuis peu l'objet d'un débat dont le soudain surgissement et l'intensité peuvent susciter la perplexité, la possibilité de scolariser les enfants de 2 ans dans les classes « maternelles » est aussi ancienne que l'école républicaine. Elle est inscrite dans les lois organiques de 1881 et de 1886. Elle est confortée par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 sur l'éducation, qui stipule : « *Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de 3 ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si la famille en fait la demande. L'accueil des enfants de 2 ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne* » (article L.113-1 du Code de l'éducation). Cette dernière mention tend notamment à favoriser la scolarisation des enfants de 2 ans dans les écoles situées dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP).

³⁸ Commission Européenne, « *Rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la politique sociale dans une Union européenne élargie* », Direction Générale de l'Emploi et des Affaires Sociales, mai 2004.

Or, depuis 2002, le taux de scolarisation à 2 ans s'amenuise d'une rentrée scolaire à l'autre. En outre, comme pour les modes d'accueil évoqués plus haut, le constat d'une grande diversité de ce taux selon les départements pose le problème de l'inégalité des offres territoriales.

Par ailleurs, en un quart de siècle, la taille moyenne des classes préélémentaires est passée de 40 à 26 élèves, mais semble désormais se stabiliser. Certes, l'importance pédagogique de cette évolution des effectifs moyens, pour notable qu'elle ait été, doit être relativisée. Dans un avis de janvier 2001, le Haut conseil de l'évaluation de l'école indiquait en effet, à propos de l'ensemble des niveaux d'enseignement scolaire, que « *pour être efficace, une politique de réduction de la taille des classes doit être très sélective* » et que « *certaines politiques s'avèrent plutôt plus efficaces, voire efficaces ou équitables, que la réduction de la taille des classes* ».

En revanche, comme le soulignait en 2003 le chronobiologiste Hubert Montagnier³⁹, « *il est essentiel de satisfaire les besoins de base des enfants de 2-3 ans et, en premier lieu, leur sentiment de sécurité. Celui-ci est un socle sur lequel se construit le développement moteur, émotionnel, social et cognitif. L'école doit donc être capable de respecter chez le petit ses rythmes (sommeil, repas, propreté, besoins d'isolement). Il a besoin de dormir à deux moments de la journée : le matin, et surtout l'après-midi (sieste). Le repos du matin est très peu pris en compte à l'école. Par ailleurs, comment faire dormir au même moment de nombreux enfants – plusieurs classes étant parfois regroupées pour la sieste – dans des locaux collectifs ? À cet âge, les rythmes étant extrêmement variables d'un enfant à un autre, un décalage d'une heure entre plusieurs enfants est fréquent et peut compromettre le repos du groupe tout entier* »⁴⁰.

Il importe donc d'adapter l'organisation, le fonctionnement et les espaces de vie des collectivités aux besoins des enfants - plutôt que d'adapter unilatéralement les enfants aux contraintes de ces collectivités. Une telle adaptation a des coûts, notamment architecturaux, managériaux et de gestion, sur la répartition desquels il faut clarifier la donne. Elle a aussi pu consister, selon les circonstances et les opportunités locales, à créer ou développer un ensemble de structures ou de dispositifs « passerelles » de proximité entre crèches collectives et écoles préélémentaires (étendues à leurs centres de loisirs sans hébergement) ; mais aussi, puisqu'une large part des enfants de 2 à 3 ans ne fréquentent en réalité ni les premières ni encore les secondes, de passerelles entre résidences familiales (parents, famille élargie, assistantes maternelles, « gardes » à domicile) et écoles.

³⁹ cité in « *Repenser l'accueil des enfants de 2-3 ans* », Rapport annuel 2003 de la Défenseure des enfants, pp. 81-91.

⁴⁰ On notera que les importants problèmes organisationnels et architecturaux, ici soulevés, d'adaptation aux besoins essentiels d'une classe d'âge précise se posent en termes à peu près équivalents dans les crèches collectives – du fait notamment de la coexistence de tranches d'âges différentes : les enfants de 2-3 ans sont les « grands » dans les crèches, alors qu'ils sont les « petits » à l'école – et que ces problèmes finissent en général par y trouver des solutions appropriées.

Postulat 8 - *Si les parents d'élèves semblent encore partagés⁴¹, leurs associations et la plupart des syndicats d'enseignants sont globalement attachés au principe du maintien d'une offre quantitativement et qualitativement satisfaisante en matière de scolarisation des enfants de 2 ans. Ni les uns ni les autres ne se risquent à prôner le caractère systématique du recours à celle-ci. Mais tous se rejoignent pour dénoncer ou déconseiller l'institutionnalisation d'effectifs de 25 à 30 enfants de 2 à 3 ans par classe, régis par des rythmes scolaires conçus pour des enfants plus âgés et encadrés par un binôme d'adultes médiocrement formés à la connaissance et à la gestion de la spécificité de leurs besoins.*

Parents et professionnels peuvent en effet comprendre ou constater par eux-mêmes que, dans de telles conditions, il est peu probable que soient obtenus, par et pour tous les enfants, les bénéfices attendus en termes d'apprentissage et de développement du langage, de découverte des règles du vivre et faire ensemble, d'enrichissement et d'organisation des activités ludiques expérimentales. Ils savent aussi que le manque de disponibilité et de formation des professionnels peuvent occasionner des difficultés de compréhension et de communication entre les enfants, l'insuffisante prise en considération de leurs besoins individuels, de leur intolérance aux frustrations, de leurs habituelles impatiences (ou de leurs résignations dépitées) et de leur fatigabilité.

À cet égard, *l'argument selon lequel la scolarisation des enfants de 2 ans serait appréciée par les parents surtout du fait de son apparente « gratuité » - outre le fait qu'il est émis de façon souvent méprisante à leur rencontre - contribue à occulter les questions de fond ci-dessus posées.* Et quand bien même la « gratuité » serait l'un des déterminants du choix des parents, qui peut se permettre d'affirmer que l'intérêt de l'enfant ne dépend pas aussi de l'équilibre du budget familial et du maintien ou de la reprise de l'activité professionnelle de ses parents, en l'espèce souvent de sa mère ? Plusieurs études, françaises ou européennes, ont d'ailleurs mis en évidence de façon récurrente que la bi-activité des parents était corrélée à une plus grande ouverture socioculturelle de tous les membres de la famille.

Aussi imparfaite soit-elle, la scolarisation des enfants de 2 ans est donc un instrument de justice sociale et éducative pour les familles pauvres, précarisées, ou qui - foyers biparentaux ou monoparentaux - ne peuvent renoncer à conserver ou à reprendre un travail. Elle contribue à compenser, au moins partiellement, les désavantages liés à des situations sociales ou familiales qui, sinon, confinerait l'enfant dans une garde à domicile subie, ou dans des solutions de « garde au noir » bricolées et offrant des garanties souvent aléatoires d'éducation et de sécurité.

⁴¹ 60% des parents d'élèves ne sont pas prêts à mettre leur enfant à l'école dès l'âge de deux ans, même s'ils en ont la possibilité, contre 39% qui y sont favorables, selon un sondage réalisé en mai 2004 par la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP). Les parents qui se déclarent prêts à scolariser leur enfant dès l'âge de deux ans, le sont principalement par choix, pour l'éveil de leur enfant (78%) indique l'enquête. Mais 20% prendraient cette décision pour des raisons d'ordre matériel : 16% par manque de structure d'accueil, et 4% parce que l'école est moins chère qu'une autre forme de garde.

Postulat 9 – *La question reste aujourd'hui posée de savoir qui peut faire quoi, et comment, pour étendre l'offre de scolarisation et améliorer les conditions de scolarité des enfants de moins de 3 ans.*

Les efforts à mener pour accroître quantitativement et améliorer qualitativement les conditions dans lesquelles sont scolarisés les enfants de 2 ans relèvent :

- des communes pour ce qui concerne tant la construction ou l'aménagement de locaux adaptés que la formation et le recrutement d'agents d'encadrement non enseignants (qui peuvent être, classiquement, des ATSEM, mais aussi, dans le cadre de classes ou des structures « passerelles », des éducateurs de jeunes enfants et des animateurs de centres de loisirs) ;
- du ministère de l'Education nationale pour ce qui concerne la formation initiale et continue des personnels enseignants et l'encadrement pédagogique de l'ensemble des personnels.

Il est donc faux d'affirmer que la volonté de développer la scolarisation et la scolarité des enfants de 2 ans serait motivée par l'intention des communes de se voir financièrement soulagées, au détriment de l'État, des charges d'accueil des enfants de moins de 3 ans. Les compétences des communes en ce domaine sont d'ailleurs facultatives (et elles le sont plus encore pour les départements et les régions). Faut-il pour autant faire aux contempteurs de la scolarisation des enfants de 2 ans le procès inverse de vouloir aggraver le transfert de charges, pourtant bien réel depuis 2004, de l'État vers les collectivités locales ?

Le fait est que la promotion, quantitative et qualitative, de la scolarisation et de la scolarité des enfants de 2 ans relève de l'ambition et de la responsabilité conjointes de l'État et des communes, mais aussi des Caisses d'allocations familiales.

Postulat 10 - *Avec l'incitation affichée en 1989, et diversement suivie depuis, d'accueillir un nombre croissant d'enfants de 2 ans, l'école préélémentaire a pu sembler rejoindre l'univers institutionnel des services dédiés à l'accueil de la petite enfance, alors qu'elle s'en distingue à plus d'un égard.*

Il faut peut-être regretter, de ce fait, que l'offre et la demande la concernant aient été identifiées comme telles au sein des « Commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants » instituées par le décret n° 2002-798 du 3 mai 2002⁴². Cet amalgame est sans doute l'un des facteurs qui, suscitant à tort les comparaisons entre ces deux types d'équipements, nourrissent depuis 2003 les critiques de certains professionnels des secteurs médicaux et psychologiques à l'encontre du bien fondé et des répercussions individuelles et collectives d'une scolarisation, désignée comme « précoce », dont ils perçoivent peu ou mal les fondements éducatifs.

⁴² Ce décret, co-signé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et la ministre déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes handicapées, a été pris, au dernier jour du gouvernement Jospin, en application de l'article L. 214-2 et l'article L. 214-5 du Code de l'action sociale et des familles, eux-mêmes issus, de façon relativement étonnante, de l'article 83 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 « *rénovant l'action sociale et médico-sociale* ».

S'agit-il d'un effet collatéral du décret du 3 mai 2002 ? Encore faudrait-il que celui-ci soit réellement appliqué en tous départements, ce qui est loin d'être le cas à ce jour. S'agit-il d'une question concomitante au constat d'une décélération globale sinon de l'offre de places pour les enfants de moins de 3 ans dans les classes préélémentaires du moins du nombre d'enseignants affectés à ces classes ? S'agit-il d'un avatar des tensions créées par les réformes successives de la décentralisation et par les nouveaux transferts de compétences et de charges financières de l'État vers les collectivités locales qu'elles induisent ?

Toujours est-il que les acteurs de la co-éducation des jeunes enfants ne se résument pas aux parents, aux dispositifs d'accueils de la petite enfance collectifs (crèches, haltes-garderies) et individuels (assistant-e-s maternel-le-s, services prestataires de gardes à domicile) et aux écoles préélémentaires. On les trouve aussi au sein des structures et des initiatives « passerelles » entre ces différents équipements (comme il en est déjà expérimenté plusieurs modalités en divers sites urbains et ruraux), des jardins d'enfants, des « garderies » périscolaires, des centres de loisirs pour très jeunes enfants, des bibliothèques, des lieux d'accueil parents / enfants, des ludothèques, et de multiples associations de quartiers ou de village. Ces structures relèvent souvent de compétences et de financements multiples et croisés, associant l'État, les collectivités locales et les CAF – sans oublier les familles elles-mêmes.

Il revient en tout état de cause aux Commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants d'effectuer localement - par exemple au niveau des grandes villes et, mieux encore, au niveau des départements - des diagnostics précis des besoins des enfants de 2 à 3 ans et de leurs familles en matière d'accueil, d'éducation préscolaire et de loisirs. Ces Commissions constituent en effet l'instance pertinente pour réaliser, au regard des diagnostics départementaux de besoins, la mutualisation – entre les communes, les CAF, l'État et les familles - des compétences et des financements permettant d'y répondre.

Un objectif pertinent à atteindre serait dès lors, à terme, de parvenir à l'élaboration de véritables Projets éducatifs et culturels locaux concernant l'ensemble des enfants de 0 à au moins 16 ans, mais qui ne négligent pas d'intégrer les besoins et les aspirations spécifiques des enfants de 0 à 6 ans (et notamment des enfants de 0 à 3 ans) et de leurs parents, ni les réponses coordonnées et régulièrement évaluées à leur apporter.

B- SIX PROPOSITIONS EN GUISE DE PROJET DE CONCRETISATION, QUANTITATIVE ET QUALITATIVE, DES DROITS DES JEUNES ENFANTS A L'ACCUEIL ET A L'EDUCATION

Il ne peut y avoir de projet éducatif ambitieux sans mobilisation générale. La démarche de co-éducation à promouvoir consiste à s'appuyer sur les spécificités (besoins et ressources) des territoires et à y rechercher, dans la perspective d'un projet éducatif local et global, la table ronde et la coopération des différents acteurs de l'éducation :

- les parents et, dès que possible, les enfants et les jeunes ;
- les professionnels des structures d'accueil de la petite enfance ;
- les enseignants et les autres membres de la communauté scolaire ;

- les animateurs des temps périscolaires et extrascolaires, les différents éducateurs professionnels concernés des collectivités territoriales ;
- les multiples acteurs du secteur associatif.

C'est pourquoi la mise en place de véritables *projets éducatifs et culturels locaux*, associant l'ensemble des acteurs éducatifs, devrait devenir une obligation légale dans chaque commune ou intercommunalité et comporter notamment un volet consacré à la petite enfance.

Proposition 1 - *Créer un véritable service public d'accueil de la petite enfance, accessible à toutes les familles qui le souhaitent, quels que soient leurs cadres et conditions de vie, et permettant :*

- *de proposer aux enfants de moins de 3 ans une palette de modes d'accueil souples, diversifiés et de proximité dotés de projets éducatifs et sociaux appropriés à leurs territoires de desserte ;*
- *de répondre aux enjeux contemporains de l'articulation des temps professionnels, sociaux et familiaux de leurs parents.*

L'objectif de création d'un million de places sur 20 ans pourrait être fixé :

- la majorité d'entre elles en crèches collectives et haltes-garderies, publiques ou associatives, et, surtout, en multi-accueil ;
- le complément chez des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s (dont la dénomination pourrait devenir à cette occasion « assistant-e-s familiaux-ales », sans la réserver au seul champ de la protection de l'enfance).

À titre indicatif, le coût d'investissement moyen pour la création d'une place de crèche collective est aujourd'hui de 20.000 euros, et le coût de fonctionnement de 12.000 euros par an et par place.

- Aux côtés des actuelles contributions des communes et des CAF, une contribution patronale, sur le modèle du « 1 % logement », pourrait être mise à l'étude pour les coûts d'investissement ; nombre d'entreprises savent depuis longtemps que la sécurité et la qualité de l'accueil des jeunes enfants de leurs employé-e-s constituent des atouts favorables en termes de gestion de leurs ressources humaines.
- S'agissant des coûts de fonctionnement, la participation – directe ou indirecte - des familles doit faire l'objet d'une réflexion approfondie des péréquations mises en œuvre et des prestations versées par les CAF. Un principe de gratuité totale pour les familles ne semble ni réaliste ni souhaitable, même s'il peut être envisagé pour les familles aux revenus les plus bas, le principe d'un taux d'effort proportionnel aux revenus devant devenir de règle pour les autres (éventuellement pondéré par le maintien des tranches de référence du quotient familial). L'actuelle « Prestation d'accueil du jeune enfant » (PAJE), qui ne permet qu'une liberté illusoire de choix du mode d'accueil (ou de « garde » à domicile), doit certainement être repensée dans un objectif d'équité sociale sans pénaliser pour autant les familles modestes qui feraient le choix de modes d'accueil non collectif, notamment en milieu rural.

Proposition 2 – *Veiller à l'application effective voire renforcée des dispositions du décret du 1^{er} août 2000 « relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique » afin de permettre à ceux-ci de s'émanciper*

de leurs références médicales et hygiénistes historiquement prédominantes et de s'ouvrir à des logiques explicites de projets éducatifs, co-éducatifs et culturels.

Il conviendrait à cette occasion :

- de promouvoir l'adoption de projets d'établissements dont les volets éducatifs et sociaux seraient délibérément ouverts sur les réalités de leur environnement et dotés de composantes réellement co-éducatives et culturelles ;
- de rendre obligatoire la création et la consultation de conseils d'établissements comportant notamment des représentants de parents élus ;
- de favoriser le recrutement et la prise de responsabilité d'éducatrices de jeunes enfants, et ceci quelle que soit la taille de l'établissement (la prédominance des infirmières puéricultures aux postes de direction n'est plus actuellement justifiée).

Proposition 3 - *Revaloriser la formation, initiale et continue, les rémunérations et les perspectives de carrière – notamment par la voie de la validation des acquis de l'expérience – des différent-e-s professionnel-le-s de la petite enfance, en particulier des auxiliaires de puériculture, des assistant-e-s maternel-le-s, des agents de service des crèches et des écoles « maternelles ».*

Il conviendrait simultanément de mettre en place dès les classes de collège des incitations des garçons à s'orienter vers les métiers de la petite enfance.

Dans le même esprit, aux dénominations « assistant-e-s maternel-le-s », « service de protection maternelle et infantile », « école maternelle » devraient être désormais substituées, par exemple, celles de « assistant-e- familial-e », « service de promotion de la santé familiale et infantile », « école enfantine » ou « petite école ».

Proposition 4 - *Confier aux Commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants la mission de piloter, sur le plan méthodologique, le volet « petite enfance » des Projets éducatifs locaux et, à cet effet :*

- d'effectuer des diagnostics locaux précis des besoins et des aspirations des enfants de 2 à 3 ans et de leurs familles en matière d'accueil, d'éducation préscolaire et de loisirs ;
- d'organiser et de superviser la mutualisation – entre les communes, les intercommunalités, les départements, les CAF, l'État et les familles - des compétences et des financements permettant d'y répondre (en mobilisant notamment les dispositifs des Contrats enfance-jeunesse, et le décloisonnement de leurs volets « enfance » et « jeunesse ») ;
- de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer une série de réponses diversifiées correspondant aux ressources conjointes mobilisables et permettant de développer et d'articuler, selon les contextes locaux, leurs capacités d'accueil : services d'accueils collectifs et familiaux, jardins d'enfants, écoles préélémentaires, « garderies » périscolaires, centres de loisirs pour jeunes enfants, ludothèques, bibliothèques, lieux d'accueil parents / enfants ; mais aussi classes, structures et initiatives « passerelles » entre ces différents équipements, ainsi qu'entre ceux-ci et les résidences familiales (parents, famille élargie, assistantes maternelles, « gardes » à domicile) des enfants.

Proposition 5 – *Renforcer les capacités de scolarisation des enfants de 2 ans et améliorer les conditions de leur scolarisation en dotant chacun des établissements scolaires concernés des indispensables adaptations que nécessitent :*

- l'architecture de ses locaux (taille des classes et du mobilier, dortoirs, toilettes) ;
- les rythmes de vie (activités, repos, sommeil) qui y sont proposés aux enfants ;
- son encadrement humain (diversité des compétences, sans multiplication excessive du nombre d'intervenants).

Il importe à cet effet d'ouvrir les écoles aux recherches et aux dispositions pédagogiques leur permettant d'être des lieux où chaque enfant pourra :

- travailler avec tous et prendre sa place dans la collectivité des enfants et des adultes ;
- apprendre à s'exprimer et à se connaître soi-même en tant qu'individu parmi les autres ;
- être reconnu dans son âge, mais aussi, et peut être plus encore, dans la perspective de son histoire et de son avenir ;
- être associé à ses propres apprentissages, à la vie et à la gestion de l'école, en lien avec son environnement direct.

Proposition 6 – *Faire en sorte que les projets éducatifs locaux, les projets d'école et la formation des personnels (enseignants et non enseignants) affectés à la mise en œuvre des dispositifs de préscolarisation et de scolarisation des jeunes enfants puissent prendre en considération les recommandations formulées par des spécialistes et des experts dépourvus autant que possible de préjugés idéologiques à leur égard, et par exemple :*

- celles de chercheurs menant des travaux croisés dans les domaines de la chronobiologie et des sciences de l'éducation préscolaire ;
- celles de praticiens engagés dans le champ des pédagogies innovantes ;
- celles encore de psychologues, de médecins, de psychomotriciens, etc. attentifs aux besoins et aux compétences spécifiques des jeunes enfants.

**LES ARTICLES DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT
RELATIFS A L'ACCUEIL ET A L'EDUCATION DES JEUNES ENFANTS (*extraits*)**

Article 3

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

Article 18

1. Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

2. Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente Convention, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

3. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

Article 19

1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. (...)

Article 20

1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat. (...)

Article 23

1. Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.

2. Les Etats parties reconnaissent le droit à des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et encouragent et assurent, dans la mesure des ressources disponibles, l'octroi, sur demande, aux enfants handicapés remplissant les conditions requises et à ceux qui en ont la charge, d'une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation de ses parents ou de ceux à qui il est confié.

3. Eu égard aux besoins particuliers des enfants handicapés, l'aide fournie conformément au paragraphe 2 du présent article est gratuite chaque fois qu'il est possible, compte tenu des ressources financières de leurs parents ou de ceux à qui l'enfant est confié, et elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel. (...)

Article 24

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services. (...)

Article 27

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.

3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement. (...)

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- Ils rendent l'enseignement primaire⁴³ obligatoire et gratuit pour tous ; (...)
- Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention. (...)

Article 29

1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; (...)

2. Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites.

⁴³ En France, l'enseignement primaire - et son organisation théorique en cycles - recouvre celui qui est dispensé dans les écoles préélémentaires, dites « maternelles », pour les enfants de 2-3 ans à 6 ans, et dans les écoles élémentaires pour les enfants de 6-7 ans à 11-12 ans (cf. aussi *infra*. Qui sont les « jeunes enfants » et que recouvre la notion d'« accueil de la petite enfance » ?).

**« LA DIVERSITE BIENVENUE ET PRISE EN COMPTE
DANS L'ACCUEIL DES TOUTS PETITS ET DE LEURS PARENTS »**

***Structure multi accueil associative
d'un centre social du Nord***

Il est dans une contrée en bordure du bassin minier, une structure Petite Enfance où tout enfant a sa place et où chaque famille est accueillie dans toutes ses différences.

« « Que Papa et/ou Maman travaillent ou pas
Qu'ils vivent ensemble ou pas
Que j'ai des frères et soeurs ou pas
Que je vive dans une belle maison ou dans un petit studio
Que je sois étranger, français de souche ou d'origine magrébine, polonaise ou congolaise
Que je sois blond ou roux
Que mes parents parlent français ou pas
Que les seuls revenus à la maison soient les allocations familiales ou que mes parents payent l'impôt sur les grandes fortunes
Que j'ai 10 semaines, 18 mois ou 5 ans
Que je sois une fille ou un garçon
Que je sois sourd ou surdoué
Que je marche à 16 mois ou pas
Que je parle à 3 ans ou pas
Que je sois allergique aux arachides ou au régime sans sel
Que je sois propre ou pas
Que je dorme dans un lit, la poussette ou sur un coussin
Que mes parents soient malades, dépressifs ou épanouis et heureux
Que mes parents soient chrétiens, musulmans. . . ou pas
Que Papa soit maire ou Maman présidente d'association ou pas
Que Maman et moi puissions nous séparer facilement ou pas
. . .
Oui ici je suis reconnu et accepté tel que je suis sans m'inciter à changer ! » »

Ces particularités sont des exemples réels de la typologie des familles accueillies au quotidien dans la structure.

Cette diversité, cette multitude d'« options » sont les bienvenues et surtout prises en compte dans l'accueil des Tout-petits et de leurs parents.

A la première prise de contact, pas de questionnaire ni d'interrogatoire mais un entretien autour d'une tasse de café ou de thé pose les bases d'une collaboration consciente entre parents et professionnels.

Cet échange permet aux parents de clarifier leurs attentes quant à la structure et en réponse, nous négocions leur mise en place dans les limites d'un accueil règlementé en collectivité.

Les valeurs éducatives des parents sont également entendues. D'elles découlent les pratiques quotidiennes à la maison que l'on va veiller à ne pas opposer à celles en vigueur dans les groupes d'enfants et qui sont, bien entendu, exposées et expliquées aux parents.

Dans un climat d'empathie, d'écoute au quotidien sans jugement, de chacune des professionnelles de l'équipe, la confiance se conforte progressivement au rythme de chacun. Les difficultés, les satisfactions, les doutes, les critiques sont reçus avec bienveillance mais aussi professionnalisme.

Les besoins, exprimés par les parents ou ressentis des professionnels, sont partagés en équipe afin de proposer des solutions soit individuelles soit collectives. C'est ainsi que des groupes de paroles ont été mis en place et aussi des ateliers et un lieu d'accueil Parents-Enfants, une ludothèque, une garderie périscolaire, un relais assistantes maternelles . . . Dans le cadre de ce travail d'adaptation au plus près des demandes des familles, une approche plus individuelle est apparue nécessaire ; elle se concrétise par la possibilité d'entretiens avec une psychologue ou une thérapeute familiale afin de répondre à de simples questionnements ,à des difficultés ponctuelles et si besoin d' orienter ces familles vers les partenaires adéquats et pertinents.

Au sein même de notre fonctionnement, tout est réfléchi pour permettre cette qualité d'accueil le plus individualisé possible : le taux d'encadrement est de 6 parfois 7 professionnels pour 30 enfants, les espaces d'accueil sont aménagés de manière à faciliter les échanges entre adultes . . .

Oui cette structure fonctionne actuellement !

Mais que de temps et d'énergie a-t-il fallu et faut il encore :

- Pour former l'équipe et la soutenir face à la détresse croissante de notre public
- Pour se « faire violence » afin de dégager du temps pour l'écoute, la médiation, l'accompagnement ...malgré la pression de certains financeurs qui réclament en urgence les chiffres, bilans et papiers administratifs . . .
- Pour chercher des cofinancements en répondant à des appels à projets permettant de justifier auprès des gestionnaires, les temps de travail hors cadre des dispositifs financiers minimalistes !

Rêvons que la richesse de cette structure puisse survivre aux évolutions réglementaires et financières qui visent à rentabiliser les investissements économiques sans égards quant aux conséquences sur la qualité de l'accueil. Le droit à tous d'un accueil en

collectivité pour les moins de six ans ne peut se faire dans la remise en cause des acquis et au détriment des conditions d'accueil en vigueur.

Gageons que notre approche fondamentale de la petite enfance, où tout parent reste le premier éducateur de son enfant et où la mission première des professionnels est de leur apporter les informations pertinentes leur permettant de choisir l'éducation qu'ils souhaitent pour leur enfant et de les accompagner dans ce processus de parentalité, ne devienne pas une « légende » du temps passé !

« ET NOUS LES PARENTS, QUE FAIT-ON DE NOTRE PAROLE ? »

Isabelle ALIX,
Présidente de l'ACEPP

L'ACEPP est un mouvement parental, éducatif et citoyen, un réseau de lieux d'accueil petite enfance et d'initiatives parentales riches et variées où se côtoient quotidiennement des enfants, des parents et des professionnels de la petite enfance.

Les lieux d'accueil ont une volonté commune de placer l'enfant au cœur des projets et de lui garantir une qualité d'accueil qui favorise son bien-être, sa sécurité, son épanouissement et sa vie sociale, sous la co-responsabilité des parents et des professionnels.

Ces espaces de vie ne sont pas uniquement des espaces fermés et protégés pour l'enfant, ils sont aussi des espaces de solidarité et de citoyenneté pour la famille. Chaque projet a le souci d'être au plus près de nos réalités quotidiennes de parents et contribuer ainsi au développement d'une certaine qualité de vie, tant dans l'harmonisation des temps de vie familiale et professionnelle, la construction de notre parentalité et de nos espaces de vie sociale, que dans la participation à la vie locale du territoire, afin de proposer, d'adapter et de transformer les réponses.

Cette façon d'être ensemble et de faire ensemble est conditionnée par la qualité du dialogue et de la confiance qui s'établit entre les parents et les professionnels, mais aussi avec les différents partenaires concernés. Qui dit dialogue dit : temps, écoute, respect de chacun, reconnaissance, échanges, contribution, engagement, négociation, construction, partage des choix et des responsabilités.

C'est la coopération entre parents et professionnels qui donne sens et qualité au projet dans notre réseau. Dans cette pluralité des regards et des compétences, chaque projet en est singulier et particulier à la fois. Mais ce qui fait leur force, leur valeur, leur stabilité et leur durabilité, c'est leur dimension humaine. Chaque personne a une place, un rôle, une compétence particulière. Cette façon de faire est un élément incontournable dont les professionnels sont acteurs. De ces expériences se constitue une construction du

projet et une responsabilité collective. Cet ensemble est garant de la qualité d'accueil de l'enfant et de ses parents.

Pourtant, aujourd'hui nous sommes plus qu'inquiets car les modifications qui s'opèrent dans le champ de la petite enfance ne placent plus l'accueil de nos enfants au cœur des préoccupations. Elles n'abordent que la problématique de sa garde.

Les réglementations qui nous sont proposées, les injonctions contradictoires qui nous sont faites nous donnent le sentiment que chaque famille doit s'adapter à des offres de réponses qui mettent en péril les choix et les valeurs éducatives que nous défendons ; qui réduisent nos responsabilités et présences parentales ; qui détériorent la qualité des échanges et des relations entre les parents et les professionnels ; qui réduisent la fonction des professionnels à des tâches d'encadrement et de maternage et par là même leur niveau de compétence. Les nouvelles contraintes de rentabilité des effectifs et du moindre coût du service vont à l'encontre des principes mêmes d'accessibilité à tous, de souplesse et d'adaptabilité. De même que notre environnement de plus en plus normatif réduit considérablement nos marges d'initiatives, d'adaptabilité et de réponses particulières, alors que paradoxalement, on nous demande de reconsidérer les demandes atypiques des familles et nous adapter aux nouvelles réalités sociales et professionnelles !

Nous avons su, depuis trente ans, développer dans nos fonctionnements des pratiques qui favorisent des réponses adaptées. Pourquoi réduire aujourd'hui ce qui marche bien ? Au nom de quoi ? Pourquoi fragiliser des dynamiques citoyennes et responsables ?

Malgré les diverses expériences qui démontrent que nous pouvons trouver ensemble des solutions tout en préservant les intérêts de l'enfant et de la famille, malgré notre présence dans les différentes instances de représentations, nous avons le sentiment de n'être ni entendus, ni reconnus. Notre parole et nos actes n'ont-ils pas de crédit ?

Pourtant, nous sommes les premiers concernés et nous sommes au cœur des problématiques et des recherches de solutions ! De ce fait, nos organisations familiales se font par défaut ou plus exactement pour le moins pire quand cela est encore possible sous la contrainte de nos réalités économiques, situation qui renforce encore plus les inégalités. Où est la liberté de choix que l'on nous propose ?

Nous, parents restons motivés pour défendre les valeurs et les choix qui nous placent comme premier éducateur de nos enfants.

Nous voulons continuer à animer et construire avec les professionnels tout aussi soucieux que nous du bien être et du devenir de nos enfants.

Nous attachons de l'importance aux métiers de la petite enfance, des experts et du développement local, vigilants à l'éveil et à l'éducation de nos enfants.

Ensembles, avec les partenaires qui le souhaitent, nous voulons construire l'avenir, car le temps de l'enfance doit se penser dans la réalisation d'un projet local commun, global et durable.

Aujourd'hui, nous restons inquiets et vigilants :

- pour que le décret d'août 2000, modifié, ne soit pas revu à la baisse,
- pour que les moyens mis à notre disposition ne soient pas réduits,
- pour que nos différents interlocuteurs ne soient pas restreints à un seul et à une simple compétence administrative,

- pour que les droits de l'enfant soient spécifiquement défendus.

Nous souhaitons démontrer que, dans coopération, peuvent être recherchées des solutions adaptées, en faisant autrement, tout en respectant chaque être humain, en lui permettant de se placer comme acteur de ses choix et responsable de ses engagements collectifs.

Parents et professionnels restons acteurs sur le terrain au travers d'actions telles que :

- les Universités Populaires de Parents,
- le Label parental ACEPP,
- le manifeste pour une nouvelle politique d'accueil : reconsidérons la valeur de l'enfant
- des actions de développement à la création de lieux d'accueil, à des espaces de parentalité, à la pédagogie de la diversité, à la formation des professionnels et à de multiples autres initiatives,

Pour ce faire, nous vous renvoyons à notre plateforme d'octobre 2009 :

L'Acepp rappelle son attachement à l'accueil collectif de jeunes enfants de 0 à 3 ans toujours plébiscité par les parents et souligne qu'il existe une différence entre « la garde » et « l'accueil ».

Il nous semble essentiel que les jeunes enfants puissent fréquenter un même mode d'accueil pendant toute la période préalable à l'entrée à l'école maternelle, ceci dans des conditions satisfaisantes aussi bien en termes d'encadrement que de qualifications.

L'Acepp rappelle, en outre, le bien fondé d'un système visant à l'équité d'accès grâce à l'application systématique d'un barème de paiement pour les familles selon leurs revenus sans impact pour le gestionnaire. La Commission européenne a récemment insisté sur l'importance du développement des structures de garde et sur son impact sur l'accès à l'emploi des parents et donc sur le risque de pauvreté.

L'Acepp souligne ainsi qu'en matière de politique sociale, les efforts ne sont fructueux que dans la permanence. Notre pays est fier de son école maternelle ; rappelons qu'elle résulte de 100 ans de volonté politique. L'effort de développement pour l'accueil collectif de jeunes enfants, initié en 1983, doit donc être poursuivi.

Le développement d'une politique d'accueil de la petite enfance ne peut s'envisager que dans un cadre partenarial étroit entre les conseils généraux, les municipalités, les CAF et la MSA, les associations, les parents et les professionnels et depuis peu, les entreprises. Ce partenariat est formalisé dans le cadre des CDAJE.

Pour résorber, à terme, l'inégalité d'engagement des communes et l'inégalité de services aux familles, l'Acepp réaffirme que la contractualisation reste un outil stimulant tout en respectant les rôles complémentaires des différents acteurs locaux.

Réaffirmer que l'accueil des jeunes enfants est un des premiers temps de l'éducation et qu'à ce titre, tous les développements envisagés se doivent d'être empreints de l'intérêt général, non lucratif. Dans cet esprit, l'accueil collectif de jeunes enfants ne doit pas être soumis à la directive « service ».

Pour l'assouplissement des normes, l'Acepp de par son expérience, estime que le cadre national (code de la Santé publique) offre déjà de nombreuses souplesses pas assez

utilisées par les PMI. Des documents, des réunions de concertation, des espaces d'échanges entre les territoires améliorent souvent la compréhension et les pratiques locales.

Par contre, certains aménagements envisagés ne sont pas acceptables comme la suppression de l'obligation d'avoir un projet social mais aussi un projet éducatif, de réduire à nouveau la qualification et l'expérience des professionnels en charge du groupe d'enfants.

Le principe de la diversité des modes d'accueil et de l'innovation est à réaffirmer, d'autant qu'il faudra encore du temps pour que les demandes d'accueil collectif des 0-3 ans soient satisfaites. Mais l'Acepp estime qu'il convient de rester vigilants tant sur le principe d'accessibilité (coût pour les familles) que sur celui d'une qualification suffisante des professionnels. L'ambition est d'offrir de nouvelles solutions au difficile équilibre entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale qui respectent le bien être et l'épanouissement de l'enfant.

Pour ce qui est de l'accueil – qui serait à généraliser- des 2-3 ans dans des jardins d'éveil, l'Acepp estime que cela pourrait être un apport positif pour l'éveil des jeunes enfants qui aujourd'hui ne bénéficient pas d'une place en accueil collectif. Cela étant, il ne nous paraît pas opportun de supprimer les classes de maternelle pour cette tranche âge comme l'envisage actuellement le gouvernement. En effet, le principe de gratuité, spécifique à l'école maternelle, est inconditionnel de l'accès des enfants de milieux à faibles revenus à toute structure d'éveil et de socialisation, et contribue à une politique de prévention des inégalités.

Nous resterons vigilants à ne pas spécialiser l'accueil collectif sur cette seule tranche d'âge au détriment des 0-2 ans.

L'Acepp attire l'attention sur la pénurie d'éducateurs de jeunes enfants, personnel indispensable tant dans les structures d'accueil de jeunes enfants que dans les jardins d'enfants ou d'éveil. Il faut de toute urgence démultiplier le potentiel de formations. Dans une autre mesure, des tensions sont aussi ressenties pour les auxiliaires de puériculture. Concernant les regroupements d'assistants maternels, il convient de rappeler que la définition de ce métier et les règles afférentes, sont celles d'un travail à domicile et d'un accueil familial. L'Acepp s'interroge sur la pertinence de cette « innovation » au regard de l'absence d'un encadrement ou d'un soutien de professionnels pas préparés à mener un projet d'accueil collectif. Nous restons attentifs et attachés aux termes de la convention qui devra autoriser ce type d'innovation.

De plus le principe d'égalité d'accès de toutes les familles à ce mode d'accueil n'est pas satisfaisant à ce jour en l'absence d'une modulation tarifaire en fonction des revenus des familles.

Pour la proposition de réduire le congé parental à un an en l'indemnisant mieux, l'Acepp y est favorable en soulignant que le retour des femmes à l'emploi, même après un an, reste un enjeu pour lequel rien n'est envisagé.

(1) Association des collectifs enfants-parents-professionnels : 15, rue du Charolais - 75012 Paris. (2) Disponible sur www.acepp.asso.fr. (3) L'ACEPP rejoint les positions de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE) - Voir ASH n° 2575 du 3-10-08, p. 41.

« L'ACCUEIL DE L'ENFANT SUJET ET DE SON PARENT »

Association INNOV'ENFANCE

Association loi 1901 à but non lucratif, **INNOV'ENFANCE** a pour but de créer, gérer, promouvoir et mettre en œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais des services à l'enfance, à la famille et au milieu socioprofessionnel. Aujourd'hui, elle compte 12 services et plus de 500 adhérents.

1) L'association se positionne sur des lieux de proximité (quartiers de grandes villes, communes rurales)

Elle propose une diversité de modes d'accueil : multi-accueils, halte-garderies fixes et itinérantes, relais d'assistantes maternelles fixes ou itinérants, présence éducative au domicile des parents.

L'association développe des structures de proximité pour accueillir **tout type de public**, démarche rendue incontournable pendant cette période de crise.

Créer du lien social est un axe fort du projet d'Innov'Enfance.

Il est important que le développement des modes de garde permette aux parents de concilier une vie familiale et une vie professionnelle mais cela ne suffit pas, l'« attention » à l'enfant, au parent et un regard sur le lien d'attachement doivent être maintenus dans chaque lieu d'accueil de la Petite Enfance pour garantir un service cohérent et de qualité, principes mêmes du Décret de la Petite Enfance (août 2000).

☺ **Parole de parents de notre multi-accueil La Luciole de Lille : Hélène et Guillaume, parents de Pierre (2 ans ½) et Camille (7 mois).**

« Ce que nous apprécions tout d'abord à la Luciole, il faut bien le dire, c'est l'ambiance chaleureuse, accueillante et agréable que l'on ressent dès que l'on pousse la porte

d'entrée. Mais si nous confions notre fils Pierre à cette structure, c'est pour des raisons bien plus profondes que cela.

Nous apprécions la stabilité de l'équipe encadrant les enfants. Notre fils peut s'y construire des repères rassurants, c'est important à cet âge. Nous apprécions aussi la disponibilité du personnel remplaçant d'Innov'Enfance. Il est bon de savoir que dans ce lieu, les enfants ne pâtiront pas de sous-encadrement lié à l'indisponibilité momentanée d'un des membres de l'équipe. Par ailleurs, stabilité ne signifie pas monolithisme. La crèche accueille des stagiaires en formation, et l'on sent bien que ce lieu est dynamique dans la recherche de la prise en charge de la petite enfance. Cela a aussi son importance.

Le rythme de notre fils est respecté, tant dans ses besoins physiques, comme le repas, le sommeil, la dépense d'énergie, que dans ses besoins intellectuels, comme les temps de création, de calme, d'activités sociales ou de jeu libre. Mais ce rythme est respecté dans un cadre structurant, montrant bien à Pierre qu'il y a un temps pour tout, ce qui est très important dans notre société actuelle du « tout, tout de suite ». Cela participe grandement à la construction de son équilibre moteur, intellectuel et social, autant dire que cela n'a pas de prix... !

Nous conseillons la crèche de la Luciole à notre entourage, et nous confierons avec la plus grande confiance notre fille Camille à l'équipe lorsque le moment sera venu. »

II) L'association se donne les moyens :

« **D'accueillir** » en proposant des structures de taille moyenne, des temps d'accueil, des espaces de paroles pour les parents et un projet autour de l'éveil culturel. Si ce projet est décliné différemment selon chaque lieu, il engage le parent et l'enfant dans la culture, dans la transmission et la reconnaissance de chaque identité.

☺ **Parole d'une maman de la halte-garderie les Lutins à Lille :**

« L'accueil à la crèche aura été plus que satisfaisant. Chaleureuse, sympathique et conviviale et certainement bien d'autres choses tels sont, je pense les termes qui pourraient qualifier l'équipe éducative de la crèche les Lutins.

L'attention particulière portée aux enfants, étant donné l'effectif d'accueil relativement réduit (capacité de 10 enfants), me paraît un fait à la crèche les Lutins.

Ce qui me semble être important du point de vue affectif et éducatif pour l'enfant quel qu'il soit. »

Comme le souligne le rapport sur le développement des modes de garde réalisé par la Députée Michèle TABAROT en juillet 2008, « la qualité d'accueil est primordiale » mais notre expérience nous permet de dire qu'il est important de placer la relation, l'écoute comme facteurs de « qualité ». Nous pensons qu'il est essentiel de dépasser le constat en terme de développement pour envisager les conditions sociales, relationnelles et économiques qui permettent le développement de chaque enfant. La place faite à la famille (comme le stipule le décret Petite Enfance août 2000) est un atout dans l'élaboration des conditions pour favoriser l'épanouissement du tout-petit.

III) L'association a devancé le décret Petite Enfance d'août 2000 en ouvrant l'accueil à l'enfant en situation de handicap.

Elle a engagé depuis de nombreuses années un travail de partenariat avec les services de PMI, les CAMSP, les structures de soins, les écoles...

L'accueil de l'enfant en situation de handicap réclame compétence et disponibilité et donc **la nécessité de présence de professionnels qualifiés** auprès de l'enfant, d'où une organisation particulière d'encadrement.

☺ **Parole d'une maman lilloise dont l'enfant est en situation de handicap :**

« Je suis la maman d'un petit garçon de trois ans qui présente des troubles du développement.

Je suis satisfaite et contente de l'accueil et de l'attention que mon fils reçoit à la halte-garderie Les Lutins.

En effet, dès la première rencontre avec l'équipe des « Lutins », j'ai tout de suite été rassurée parce que les difficultés de mon fils n'étaient pas un problème pour eux, d'autant plus qu'ils s'étaient déjà occupés d'enfants comme lui auparavant.

Pendant la période d'adaptation, l'équipe s'est montrée patiente vis à vis de mon fils, l'encourageant sans le brusquer ni le forcer à participer aux différentes activités de la garderie.

Cette période s'est bien passée. Cela fait maintenant un peu plus de six mois que mon fils va à la halte-garderie de façon régulière.

Il s'est bien adapté à l'environnement ainsi qu'aux membres de l'équipe. Il est vraiment content d'y aller le matin et revient avec des chansons et de nouveaux mots à la maison. Je suis contente car je sais que ça le prépare pour l'école.

L'équipe continue de travailler de près avec mon fils et n'hésite pas à entrer en contact avec l'équipe médicale qui le suit afin d'essayer de trouver les solutions les plus adaptées à ses besoins.

Ce que j'apprécie également, c'est la proximité de la garderie. Cela rend les choses tellement plus faciles pour moi.

Je trouve « Les Lutins » et son équipe formidables. Cette garderie est une nécessité pour le quartier et j'espère que des moyens lui seront donnés pour continuer ce merveilleux travail pendant très longtemps. »

IV) L'association s'appuie sur un personnel qualifié sur chaque mode d'accueil du multi-accueil à la halte-garderie itinérante ou au relais d'assistantes maternelles :

Educateurs de jeunes enfants, infirmières, auxiliaires de puériculture, éducateurs spécialisés, moniteur-éducateurs, cap petite enfance, assistantes maternelles, les équipes sont constituées en regard des normes d'encadrement du décret d'août 2000,

voire bien au-delà. Cette diversité de champ professionnel est gage de qualité pour le suivi de chaque enfant.

Si la présence des assistantes maternelles auprès de l'enfant est un atout, cette **seule** référence professionnelle, telle qu'elle est préconisée dans la loi de sécurité sociale, notamment dans les regroupements d'assistantes maternelles (MAM) nous apparaît source de fragilité en regard de ce que nous avons mis en avant dans l'accueil. Les assistantes maternelles ont un module de 120 heures de formation, un éducateur de jeunes enfants : 1500 heures.

☺ **Parole de parent de notre halte-garderie itinérante les Galopins qui sillonne plusieurs communes du douaisis : Courchelettes, Fenain, Raches, Raimbeaucourt, Sin-le-Noble.**

« Il y a 3 ans, j'étais à la recherche d'un moyen de garde pour ma petite fille Camille, mais ne travaillant pas, toutes les structures « traditionnelles » m'ont fermé la porte. C'est alors que j'ai eu connaissance de l'existence de la halte-garderie itinérante « les Galopins ».

Un concept que je ne connaissais pas : une équipe de professionnel se déplace chaque matin et après-midi dans des communes différentes à l'aide d'un véhicule équipé avec du matériel nécessaire pour proposer des activités aux plus petits. Ainsi, Camille était prise en charge deux après-midi par semaine.

Lors de l'inscription, Delphine, la Directrice des Galopins, m'a présenté l'association Innov'Enfance qui gérait la structure et d'autres sur le département. J'ai tout de suite adhéré aux principes défendus par l'association. Une place prépondérante est accordée aux parents et aux enfants.

Pour une maman angoissée comme je le suis, ça a été très rassurant. Camille a toujours évolué dans un cadre rassurant, avec un personnel qualifié et en nombre suffisant avec un projet éducatif partagé avec les parents. J'ai souvent été soulagée de pouvoir discuter avec l'équipe et de leur faire part de mes besoins et de ceux de Camille. Malheureusement, je crains que ce mode d'accueil ne devienne l'exception dans les années à venir. »

Aujourd'hui, l'association « Innov'enfance » est confrontée, comme l'ensemble du secteur associatif du champ social aux questions de société :

Nous souhaitons poursuivre ses projets en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire :

- halte-garderies fixes ou itinérantes, multi-accueils de proximité, ateliers parents sur certains quartiers, micro-crèches sous la responsabilité d'éducateurs de jeunes enfants ou de puéricultrices, des services à domicile avec un personnel qualifié, espaces de paroles et des conférences pour les parents et les professionnels de l'association.

➔ Fort de notre expérience novatrice dans le domaine de la Petite Enfance, nous souhaitons témoigner sur la nécessité de l'attention portée au tout-petit, de son bien-être, l'importance de l'implication des parents dans tout lieu d'accueil, de la qualification des personnels d'encadrement et du respect de chacun dans sa différence.

→ Nous proposons aux communes, aux entreprises de réfléchir avec elles à adapter une réponse pertinente et de qualité en terme d'accueil du jeune enfant et non de simple garde d'enfant

→ Nous proposons au sein de notre association Innov'Enfance des temps d'échange et de débat avec les parents pour penser ensemble l'accueil de leur tout-petit, de nos tout-petits...adultes de demain.

La petite enfance ne doit pas devenir un domaine mercantile au détriment du lien social. L'enfant n'est pas un objet à garder. Pour lui permettre de grandir en toute sérénité et d'autant plus dans les premières années de sa vie, nous nous devons de lui préserver des lieux d'accueil de qualité.

**« DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET FAMILIAL :
DES PARENTS PLEINEMENT ACTEURS »**

*Union Régionale des Centres Sociaux
Nord Pas-de-Calais*

Près de la moitié des centres sociaux du Nord Pas-de-Calais ont développé des lieux d'accueil du jeune enfant au sein de leur structure (halte garderie, crèche, multi-accueil...), avec un enjeu commun : le développement du lien social et familial, et des caractéristiques fortes :

- leur finalité de développement social participatif et le partage de valeurs d'Education Populaire : apprendre ensemble, mise en confiance et valorisation des parents
- leur approche familiale et globale
- leur ouverture à l'ensemble de la population : proximité, mixité
- leur vocation familiale et pluri générationnelle
- l'implication de la population à l'élaboration et à la conduite des projets : des parents acteurs
- leur organisation dans le cadre de l'animation globale : transversalité, décloisonnement, création de passerelles (avec l'Ecole, les services de Protection Maternelle et Infantile, la Médiathèque... et l'ensemble des acteurs du territoire)

Les valeurs de respect de la dignité des personnes, de solidarité et de démocratie active, inscrites dans la charte fédérale⁴⁴, donnent le sens de toutes nos actions. Tout aussi fondamentalement, nous avons la conviction qu'il existe en chaque femme ou homme, des potentiels, des formes diverses d'intelligence, des aptitudes à concevoir et mener un projet. Les moyens et les compétences regroupés dans les centres sociaux visent à révéler, concrétiser et transmettre ces talents, ces envies, prises aussi bien individuellement que collectivement.

⁴⁴ Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France, adoptée par l'Assemblée générale de la Fédération des centres sociaux de France (Angers, juin 2000).

Parmi les convictions qui fondent le projet centre social en matière d'éducation :

- considérer chaque personne en fonction des qualités et des ressources qu'elle recèle,
- permettre à chacun de trouver sa place dans la société et de contribuer à son enrichissement par, notamment, l'ouverture au monde et aux autres,
- développer tous les potentiels de l'individu, tous les temps et parties de sa vie, concevoir pour cela le projet éducatif comme global,
- créer et resserrer les liens sociaux,
- éduquer pour que la personne grandisse et s'épanouisse dans le groupe, dans la société.

Mettre l'éducation au cœur du projet du centre social nous amène à privilégier, entre autres, la démarche de co-éducation autour de l'enfant, avec l'ensemble des acteurs éducatifs, au premier rang desquels se trouvent bien sûr les parents.

PAROLE D'ELUE :

« UN PROJET MUNICIPAL GLOBAL A BERCK SUR MER »

Catherine MAIRIE

Adjointe au maire à l'enseignement,
à la petite enfance, à la jeunesse
et à la vie étudiante à Berck sur mer

I) PRÉSENTATION

Qui sommes-nous ? La ville de Berck sur mer : une équipe municipale, des professionnels de la petite enfance

Les objectifs généraux de l'équipe municipale « Force 9 » sont d'instaurer une politique municipale de la jeunesse, de la petite enfance à la vie étudiante et de soutenir la parentalité.

Les objectifs spécifiques à la petite enfance se définissent au niveau des structures municipales (crèche familiale et haltes garderies) en veillant à la qualité de service rendu aux familles dans un souci de proximité, en facilitant l'implication des parents, en réfléchissant à la création d'un lieu d'accueil enfant-parent

Le secteur de la petite enfance est un service municipal rattaché à la direction générale adjointe chargée des services à la population. Les professionnels municipaux de la petite enfance sont une coordinatrice petite enfance (dont le poste a été créé en 2000), et les professionnels travaillant sur les structures : la crèche familiale créée en 1972, la halte garderie Maison Claire créée en 1989, la halte garderie Espace Marianne créée en 2005.

Que faisons- nous ?

- Des temps forts

Animée par la coordinatrice, des partenaires et des bénévoles mettent en place plusieurs fois par an, des actions de sensibilisation ouvertes à toutes les familles de la ville, ayant des enfants de moins de six ans. Il s'agit de temps de partage entre enfants et parents, temps de découvertes et d'apprentissages dans des domaines tels que le cinéma, le musée, l'alimentation, les activités manuelles...

- Les structures municipales de la petite enfance

Crèche Familiale Municipale

La Crèche Familiale de la « Maison Claire » regroupe une vingtaine d'assistantes maternelles, qui accueillent les enfants à leur domicile. Ces assistantes maternelles,

employées par la municipalité, sont encadrées par une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants, dont elles reçoivent régulièrement la visite.

Petit à petit, l'enfant a l'opportunité de découvrir la collectivité au travers des différentes activités d'éveil proposées au sein des haltes garderies.

Halte Garderie de la Maison Claire

Halte Garderie de l'Espace Marianne

Une équipe dynamique accueille les enfants âgés de 2 mois à 6 ans, selon les besoins des familles, dans un espace de vie agréable et adapté aux tout-petits, en toute sécurité (20 heures par semaine maximum avec possibilité de réservation). La participation financière est calculée sur la base d'un tarif horaire personnalisé, selon les ressources et la composition de la famille.

L'équipe propose :

- des activités éducatives et de découverte pour des moments de plaisir et de détente
- un temps de rencontre et de partage avec d'autres enfants et adultes.

- Le Relais Maman Bébé

Chaque Mardi de 14 h à 16 h

Le relais accueille des mamans, des papas, de jeunes enfants qui souhaitent rencontrer d'autres mamans, d'autres papas...En présence d'une équipe attentive, il est possible de jouer, d'échanger... dans une ambiance conviviale.

Il est animé conjointement par la coordinatrice petite enfance, une éducatrice de jeunes enfants du Centre médico psychologique et une animatrice du centre social

II) NOS VALEURS ISSUES DE NOS RACINES, NOS RÉFÉRENCES

Au XIXème siècle, la « Marianne toute seule » se voit confier par un médecin, des enfants chétifs pour leur redonner une santé. Les résultats sont inespérés. Cette histoire détermine alors l'essor du « Berck sur mer hospitalier puis très vite balnéaire ».

Aujourd'hui, notre ville demeure une terre d'accueil avec la cohabitation entre personnes valides et personnes malades ou handicapées, entre Berckois et touristes, où on tend à vivre la citoyenneté à travers le lien social et la diversité.

En 2000, les élus municipaux, soucieux de développer la prévention précoce en créant le poste de coordinatrice petite enfance, réaffirment les valeurs autour de la petite enfance : le respect de l'enfant et de sa famille, l'équité et la qualité de l'accueil. Ils impulsent une réflexion collective sur la place du tout-petit, de l'enfant et de sa famille dans la ville qui se poursuit encore aujourd'hui.

Ainsi, les structures petite enfance de Berck sur mer visent l'accessibilité à tous, fortes d'un projet éducatif mettant en avant la coéducation par l'écoute et l'accompagnement des familles dans la parentalité en favorisant leur participation, leur responsabilisation et leur autonomie.

III) NOTRE DÉMARCHE ET LES POINTS FORTS DE NOS ACTIONS

- La coordinatrice petite enfance

est garante de l'harmonisation du secteur petite enfance en vue de l'optimisation du service rendu aux familles, en s'appuyant sur un réel travail des équipes et en prenant en compte la diversité et la complémentarité des structures petite enfance de la ville de

Berck. Ces équipements de proximité respectent bien entendu les critères de fonctionnement des organismes de tutelles telles que la CAF (avec la prestation de service unique et le contrat enfance jeunesse) et la Protection Maternelle Infantile du Conseil général (agrément) en s'appuyant sur une réelle collaboration avec ces services.

✓ *Le partenariat*

Ce partenariat mis en œuvre par la coordination, est fort. On peut distinguer le partenariat avec les différents services de la ville (communication, espaces verts, service culturel) et annexes tels que le centre communal d'action sociale et le centre social, le musée, la médiathèque. Il s'agit également de partenaires externes tels que le conseil général, la CAF (organismes de tutelles) mais aussi du centre médico psychologique, de la crèche Flora Tristan et la crèche HOPALE.

La ville s'inscrit dans le **Réseau d'écoute et d'appui à la parentalité** par la participation de la coordinatrice petite enfance comité « entre terre et mer ». Elle est aussi partie prenante des programmes territoriaux de santé.

✓ *Sur les temps forts organisés entre partenaires avec l'appui de bénévoles*

La volonté des élus et des professionnels est d'associer progressivement les parents volontaires

- **La crèche familiale**

Il est important de préciser que la crèche familiale a pour objectif de répondre aux besoins de notre territoire où les principaux secteurs d'activité comme le secteur hospitalier et le tourisme, nécessitent une adaptabilité quant aux horaires. Ainsi la crèche familiale est ouverte 365 jours par an. Lorsque leur assistante maternelle est en vacances ou malade, les familles ont la proposition d'accueil relais de leur enfant chez une des assistantes maternelles de la structure

Cette disponibilité et le professionnalisme des assistantes maternelles gagnent à être connus et reconnus. Ainsi, la fête de l'assistante maternelle aura lieu pour la première fois à Berck le 20 novembre 2009 en mairie.

- **Le respect des contraintes d'encadrement**

Au niveau de la prestation de service unique, la ville de Berck a souhaité jouer le jeu avec une participation financière familiale suivant les barèmes de la CAF et la fourniture des couches et de l'alimentation aux familles. Un nouveau logiciel permet d'améliorer les bilans CAF et la facturation.

La ville respecte de façon scrupuleuse les normes d'encadrement tant en qualification qu'en effectifs.

- **Les professionnels du secteur de la petite enfance de la ville de Berck**

Partant des compétences, des connaissances de chacun, l'équipe est constituée de professionnels issus de plusieurs métiers, riches d'identités professionnelles complémentaires. Ainsi, le professionnalisme des équipes s'appuie sur une solidarité, un souci de progression, de remise en cause régulière et de formation permanente. La proximité, l'égalité de traitement, l'écoute et l'accompagnement des familles sont les vecteurs communs des différentes structures et des différentes actions mises en place.

Ils se positionnent dans la **coéducation** prenant en compte les responsabilités et les compétences parentales. Ils se réfèrent à une méthodologie et à une déontologie. Cela passe par un travail au quotidien mais aussi par des temps forts comme la fête des familles du 19 juin à l'espace Marianne. Autre exemple, le relais Maman Bébé se veut être un service au plus près des familles.

Chaque structure a élaboré son **projet** en équipe, évalué et réajusté régulièrement en cohérence avec la politique municipale petite enfance et une plus grande implication des familles.

Le règlement de fonctionnement a été modifié, tant celui des haltes garderies que celui de la crèche familiale, validé chacun par le conseil municipal. Celui-ci a été le fruit d'une réflexion collective d'analyse des pratiques. Un règlement de l'assistante maternelle est en élaboration avec l'équipe des assistantes maternelles.

✓ *L'accueil de stagiaires*

Il s'agit d'une démarche volontariste qui permet de partager les pratiques, de participer à la professionnalisation. Cette démarche existe depuis de nombreuses années dans le secteur Petite enfance à Berck.

IV) NOS PROPOSITIONS

Actuellement, le gouvernement va à l'encontre de l'évolution du secteur petite enfance en revenant sur la notion d'accueil au profit de la notion de mode de garde, politique rétrograde mettant en avant la quantité avec le risque que cela pénalise la qualité. Au niveau financier, les contraintes sont de plus en plus grandes. Ainsi, la CAF sollicite des structures des prévisions trimestrielles pour alimenter le logiciel SIEJ. Dans la négociation du contrat enfance jeunesse, les critères de financement sont plus draconiens : taux d'occupation, coût heure/enfant, montant plafonné de la prestation contrat enfance jeunesse sur 4 ans. Les employeurs tels que les municipalités doivent donc consacrer une plus grande part de leur budget au secteur de la petite enfance soucieuse de l'intérêt public et des familles.

Dans un premier temps, il nous semble donc primordial d'affirmer les valeurs qui nous animent telles que le respect de l'enfant et de sa famille. Cela passe également par une meilleure reconnaissance des professionnels de la petite enfance au niveau statutaire et au niveau des conditions de travail. L'augmentation des normes d'encadrement va dans le sens inverse d'une valorisation de la profession.

Dans un second temps, il s'agit de solliciter pour les communes une égalité de traitement dans le subventionnement avec les entreprises en matière de petite enfance.

PAROLES DE PARENTS

Halte garderie associative Doux Câlines à Lille

Nous sommes un groupe de parents du faubourg de Béthune, quartier politique de la ville. Nous ne sommes pas forcément en activité professionnelle mais certains d'entre nous suivent des cours d'alphabétisation ou redéfinissent un projet professionnel ou un projet de vie.

Nous fréquentons la structure depuis plusieurs mois voire plusieurs années pour quelques uns d'entre nous. Nous avons entièrement confiance, nous nous y sentons bien accueillis. Cela permet à nos enfants de faire des activités différentes, que nous ne pourrions pas offrir à la maison faute de moyens financiers ou même d'espace dans nos appartements très petits.

Nous avons aussi besoin de la Halte Garderie afin de respirer, faire des démarches, aller à des entretiens, des rendez vous, passer le permis, s'occuper de nous tout simplement. Ce n'est pas parce que nous ne travaillons pas que nous n'avons rien à faire de nos journées au contraire.

C'est parfois difficile d'élever les enfants dans le quartier. Nous avons beaucoup de craintes : les appartements sont très petits, les enfants s'énervent, on ne peut pas les laisser jouer dehors car c'est dangereux, il y a les grands.

Les professionnelles de la halte garderie sont qualifiées et compétentes, elles savent nous écouter mais ne nous jugent pas. Nous discutons en toute confiance et simplicité. Elles nous apportent parfois des conseils et nous aident à trouver des solutions nous mêmes. A la garderie, il y a un temps d'accueil autour d'un café, nous discutons, échangeons entre parents et professionnels. Cela est intéressant, nous voyons que nous avons tous des difficultés à un moment ou a un autre. Nous ne sommes pas des mauvais parents mais nous faisons ce que nous pouvons. C'est parfois difficile. Les professionnels nous accompagnent et les autres parents nous remontent le moral.

Parfois, on se connaît mieux à partir de la halte garderie et on va faire des choses ensemble dans le quartier ou au marché, c'est sympa.

On a aussi des idées et on discute de choses que l'on pourrait proposer pour améliorer notre quotidien dans le quartier ; il y a le FPH, on peut monter des projets.

Pour nos enfants, quand ils sont allés à la garderie, c'est plus facile d'entrer à l'école. D'ailleurs, il existe une passerelle entre les deux structures. Les enfants sont en confiance et nous voyons aussi l'école autrement. Nous avons un contact semblable à celui de la petite enfance avec les instituteurs. On a envie de faire des choses avec les enfants, d'accompagner les sorties, d'aider à faire des costumes pour les spectacles, etc.

PAROLES DE PARENTS

Jeune maman de Roubaix

Je suis une jeune maman de 27 ans élevant seule ses deux jeunes enfants qui sont âgés de 33 mois et de deux mois.

J'ai commencé à mettre mon aîné au centre petite enfance au début de ma grossesse en occasionnel, ce qui me permettait d'aller à mes rendez-vous à la maternité, cours de préparation à l'accouchement, de faire des démarches administratives ou de faire le ménage chez moi tranquillement.

Depuis que j'ai accouché, mon aîné va au centre quatre demi-journées par semaine. Je trouve que c'est bien pour lui car il se sociabilise avec d'autres enfants, fait des activités, apprend les règles de vie en collectivité.

Etre mère au foyer n'est pas facile, il faut une organisation parfaite, un enfant qui vous laisse tranquille, qui est sage dans les administrations. Mais un enfant, ce n'est pas ça : c'est une personne qui a besoin de bouger, d'être entourée et beaucoup de mères au foyer ont besoin de structure pour y déposer leurs bambins, pour souffler ou faire autre chose, car sinon c'est une journée à courir derrière l'enfant au moindre déplacement, de peur qu'il fasse des bêtises, ou à lui crier dessus car il ne vous laisse pas tranquille alors que vous êtes occupée. Alors la plus simple des solutions, c'est la télé.

Je vous fais ce témoignage car mon aîné est un enfant dynamique et avec qui j'ai une relation conflictuelle à cause de son comportement, car il sait me mettre hors de moi. Vous allez peut-être penser que je ne sais pas m'occuper de lui et je n'ai pas d'autorité sur lui. Moi je sais que le seul moment de répit que j'ai, c'est au moment de la sieste, mais tout dépend des jours.

Alors, avoir une structure qui accueille mon aîné quelques heures par jour me soulage et me permet de faire ce que j'ai à faire et d'étaler les choses que je dois faire sur les quatre matinées où mon fils n'est pas à la maison.

Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas plus de structures et de places pour les enfants des mères au foyer car c'est bien nous qui en avons le plus besoin. Les parents qui travaillent ont d'autres moyens de garde comme les assistantes maternelles ou les employées à

domicile et en plus, ils sont aidés par la caisse d'allocation familiale et cela est déductible des impôts.

PAROLE D'ELUE :

« LES ENFANTS N'AURAIENT-ILS PAS TOUS LES MEMES BESOINS ? »

Rose Marie HALLYNCK,
Adjointe au développement durable,
à l'urbanisme, au logement et
à la Petite Enfance,
Ville de Quesnoy sur Deûle

La qualité d'accueil du jeune enfant est un étendard agité par tous

Chacun a une interprétation différente de ce que doit être ou peut-être la qualité, se réfugier sous cette seule bannière me semble un peu vain.

Je prends la chose de façon plus pragmatique, car dans les débats les uns relèveront tout de suite que tel positionnement relève du réflexe corporatiste ou d'une vision politique.

Une politique d'accueil des jeunes enfants doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son éveil et sa socialisation.

Cette politique se doit en outre d'être équitable et accessible afin de répondre aux divers besoins de l'enfant et de sa famille qui sont fonction de l'âge de l'enfant, de son lieu d'habitation, de l'activité professionnelle ou non de ses parents. C'est pourquoi des solutions adaptées doivent être mises en œuvre, solutions accessibles financièrement par tous.

Je puis livrer ici mes constats d'élue locale :

- Le formatage des Contrats Enfance Jeunesse (qui ont remplacé les Contrats Enfance) ont eu pour conséquence de réduire majoritairement les financements accordés aux gestionnaires d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

Pourquoi ? La spécificité de tel ou tel territoire, de son projet, de son public n'est plus reconnue : il y a uniquement prise en compte de la garde d'enfant de type « crèche » ou accueil régulier, sur la base des normes minimales inscrites dans le décret. C'est ce que j'appelle le formatage. Il n'y a plus de considération pour les projets itinérants ou les projets essentiellement axés sur l'accueil d'éveil et de socialisation qui touchent des publics moins nombreux que les crèches des zones urbaines...

- Par contre, on note un encensement médiatique et considération très valorisée pour les projets d'entreprises. Si j'approuve l'utilité de la création de tels lieux d'accueil, je suis plutôt consternée de constater que les entreprises sont dans ce domaine davantage aidées que les collectivités locales.

Certes, en terme de prestations de Contrat Enfance Jeunesse⁴⁵, les règles sont les mêmes, mais les allègements fiscaux auxquels peuvent prétendre les entreprises qui créent des places d'accueil pour leurs salariés, augmentent de fait les financements publics perçus.

Alors que nous pouvons aisément constater (si je prends l'exemple de la Métropole Lilloise) que les entreprises qui ont investi dans ce type de service sont essentiellement des grandes entreprises tertiaires à forte valeur ajoutée (banque, assurances, laboratoires pharmaceutiques....).

Selon moi, il s'agit d'un financement non équitable qui n'aboutit pas à améliorer l'offre de garde pour ceux qui en ont le plus besoin ! Charge aux collectivités locales d'étoffer leurs services pour tous ceux qui n'ont pas la chance d'être employés dans une de ces entreprises : je pense aux employé(e)s des PME, des commerces, des sociétés de nettoyage, des services d'aide à la personne ...

- Mais les collectivités locales ont été généralement échaudées par ce qui est perçu comme un désengagement du principal financeur qu'est la CAF... les règles ont changé et pour les collectivités qui s'étaient déjà engagées dans la création d'un établissement, la baisse des financements est souvent difficile à avaler !
Alors, les projets de développement sont différés.

Sans prendre le temps de l'évaluation, les directives gouvernementales poussent à la création d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants « discount » relevant de normes et de réglementations différentes (micro crèches, regroupement d'assistantes maternelles en MAM...). Les enfants n'auraient-ils pas tous les mêmes besoins ?

La politique Petite Enfance actuelle me semble incohérente : on veut faire plus avec moins, tout en donnant plus à ceux qui en ont le moins besoin, et en donnant moins à ceux qui ont besoin de davantage !

⁴⁵ CEJ : Contrats passés entre la CAF et les collectivités territoriales

**APRES LE PAIN, L'EDUCATION EST LE PREMIER BESOIN D'UN PEUPLE
(DANTON)**

Yvan Druon,
Vice-Président du Conseil
Général du Pas de Calais

Depuis des décennies, une dégradation de la société lente mais terriblement sensible se fait ressentir.

Au sortir de la guerre, le conseil national de la résistance soutenu par la population met en place les services publics, la sécurité sociale portant ainsi tous les espoirs de justice sociale, la mutualisation, l'accès aux soins, à l'éducation...

Ainsi, les générations de jeunes qui se succédaient vivaient mieux que celles qui les précédaient, vivaient le progrès, la réussite.

A l'heure actuelle, personne ne peut ignorer les difficultés, les inégalités, la pauvreté y compris celle des travailleurs pauvres, les sans-logis y compris chez les salariés, les familles surendettées, les échecs scolaires, professionnels, les ruptures familiales... des désespérances de vie.

Jamais, il n'y a eu autant de pressions fiscales pour la majorité de la population, CSG, TVA, multiplication des impôts locaux et territoriaux.

La paupérisation du peuple gagne

Certains pensent : on ne peut pas faire autrement, d'autres sur la base de la réussite éhontée de la spéculation boursière, légitiment la justice sociale, la répartition des richesses...

Comme dans tous les services publics dont la privatisation est réalisée ou en cours ou à venir, c'est l'accès pour tous aux besoins fondamentaux qui est remis en cause et en particulier là où les familles sont touchées dans leur pouvoir d'achat.

Au niveau de l'éducation nationale, des projets de nuisance extrême se mettent en place après le rapport Tabarot, organisant la déqualification des personnels d'encadrement, un taux plus faible d'encadrants réduisant ainsi la portée de l'éducation apportée.

Des réactions se font entendre refusant les garderies « On garde les oies, les moutons, mais pas les enfants »

Ou encore « Pas de bébé à la consigne ».

L'objectif visé est clairement de fragiliser l'école publique laïque et gratuite pour installer la marchandisation de l'éducation, de l'accueil des jeunes enfants.

Mais alors, qui aura accès encore, s'il faut payer ?
Quelle qualité pourra-t-on exiger dans ces conditions ?

Au pays des Droits de l'Homme, au moment où les 20 ans de la Convention Internationale des nations Unies pour les Droits de l'Enfant, c'est l'affaire de tous de réagir à l'exemple de ceux qui nous ont précédés.

Pour défendre le droit de vivre et réclamer la justice sociale.

Des possibilités existent, ce n'est ni irrémédiable, ni fatal.

Je ne peux résister à l'envie de partager avec Victor Hugo :

« Ceux qui vivent sont ceux qui luttent »

CHAPITRE 2 :

QUALITE EDUCATIVE

« AU DELA D'UNE PLAINTE ... UNE IMMENSE INQUIETUDE »

Christine SCHUHL,

Formatrice, conférencière,

Rédactrice en chef Les métiers de la petite enfance

De décrets en lois, de débats en contresens, le domaine de la petite enfance est aujourd'hui bien malmené. Beaucoup de professionnels tentent d'expliquer, d'analyser, de théoriser, de comprendre. Comment l'enfant peut-il être si peu considéré, comment peut-il être réduit à des coûts de revient, à « un berceau », à une charge?

Au-delà d'une plainte, il y a la réalité du quotidien, qui ne s'invente pas, qui se vit au cœur des institutions.

Et si l'on regardait ce quotidien?

Qu'il s'agisse de celui de l'enfant de moins de trois ans accueilli en dehors de son domicile, de celui de ses parents en demande de structure d'accueil ou de celui des professionnels qui les accompagneront parfois pendant plusieurs années, ce quotidien là, interroge, parce qu'il ne peut pas se construire sur une unique logique gestionnaire. Parce qu'il est compliqué à ajuster, pour que l'enfant, ses parents et la structure qui les accueille s'accordent sur des besoins très différents et pourtant indissociables. Le respect de chacun est incontournable pour que toute politique petite enfance ait un sens, brader la petite enfance en la réduisant à un score de place d'accueil serait extrêmement dangereux.

Pourquoi?

Imaginez-vous... quelques minutes... assis au milieu d'un groupe de 5 bébés âgés de 3 à 9 mois. Il est 11 heures.

Thomas, du haut de ses 8 mois, commence à réclamer son repas, Marion, 6 mois, doit se faire changer la couche, Jennifer pleure, car elle ne parvient pas à attraper son doudou resté dans son lit...

Ambiance ordinaire dans une structure d'accueil, quelque part en France.

Le professionnel, attentionné, tente de répondre aux multiples demandes. Le téléphone l'interrompt. La maman de Vincent arrive, c'est son heure, juste avant les repas. De ce rythme un peu fou, il faut parvenir à prendre une certaine distance pour répondre au mieux à chaque enfant, chaque parent. Les projets en tout genre assurent que l'on

respecte le rythme de l'enfant et pendant ce temps là, il faut aller toujours plus vite, parce que les accueils des enfants qui arrivent et des parents qui partent se succèdent.

Comment peut-on en arriver là?

Comment l'institution et finalement notre société peut-elle faire vivre cela à des enfants de moins de trois ans?

Ne sommes nous pas tombés sur la tête à vouloir rentabiliser tout ce qu'il y a de plus humain, de plus fragile : UN ENFANT ?

Accueillir un très jeune enfant ne va pas de soi, et ce n'est pas donné à tout le monde. Il ne suffit pas d'être un homme ou une femme de cœur, pour accueillir, accompagner, soigner et éveiller l'enfant.

A force de vouloir « caser » le tout-petit de moins de trois ans dans toute sorte de lieux de vie, il n'y a plus assez de professionnels qualifiés et compétents pour savoir les accompagner sur les premiers sentiers de leur vie.

Cette situation inquiétante est une porte ouverte à toutes sortes de douces violences. Presser l'enfant, le coucher alors qu'il n'a pas sommeil, lui sentir la couche pour savoir si c'est le moment de lui faire un soin, le contraindre à faire « des activités » devient une logique professionnelle, parce que c'est plus efficace pour la vie en collectivité.

Pas de place aux questionnements, à l'analyse des pratiques professionnelles, il faut « remplir » et « faire avec ». Tout le monde à la même enseigne dès 10 semaines de vie !

Et pourtant, les professionnels savent bien que l'accueil du tout-petit ne peut pas se faire sans de vraies valeurs, à partir d'une cohérence d'équipe toujours fragile qu'il faut questionner et construire à partir d'outils pédagogiques.

Le petit enfant est considéré par certain dans notre société comme un « consommateur aux yeux tendres » qu'il n'est pas bien malin d'occuper !

De la télévision aux bons conseils tout préfabriqués, nous risquons de tomber dans une avalanche de méthodes, un accueil de masse dénué de sens, dénué d'humanité.

L'accueil de l'enfant n'est pas une solution de garde !

Les journées se pensent, s'organisent, s'adaptent à l'enfant, au groupe d'enfant. Le quotidien ne se réduit pas un enchaînement de tâches toutes aussi banales les unes que les autres.

Accueillir un tout-petit qui doit accepter de laisser partir son parent, l'intégrer dans le groupe, lui permettre de devenir autonome sont de précieux objectifs qui ne peuvent pas se faire au hasard de l'inspiration des adultes.

Accueillir un tout-petit comporte des risques, immenses, aux conséquences peut-être silencieuses le temps de ses trois premières années de collectivité, mais qui sauront se réveiller peut-être plus tard.

La petite enfance est un véritable investissement pour la société de demain.

Un investissement moral, car si l'on prend le temps et les moyens de donner une place à l'enfant, de lui donner confiance en lui, il saura plus tard s'investir dans le respect d'autrui.

La petite enfance ne peut pas se réduire à des « plans » où l'intérêt des adultes finirait par ignorer l'intérêt de l'enfant.

Le quotidien d'un enfant accueilli en collectivité, n'a rien de simple. Malgré l'énergie des professionnels et les réflexions menées par les équipes, nous sommes aujourd'hui dans des situations très instables.

La douce violence est à la portée de tous, parce que la rentabilité prend doucement la place de la pédagogie. Observer, se concerter, analyser, réajuster ses pratiques professionnelles sont autant de moyens de garantir une qualité éducative raisonnable.

Comment peut-on imaginer vivre 7 heures ou plus en présence d'enfants sans pouvoir s'interroger et partager ce qui se vit avec eux ?

Comment peut-on imaginer un environnement stable, si faute de temps, de moyens, de disponibilité, de compétences cet environnement et ce quotidien ne se pensent pas ? Certains enfants de moins de trois ans vivent plus de 10 heures par jour en collectivité, 5 jours par semaine, 250 jours par an...

L'effet d'annonce de créer un nombre exorbitant de places en structure d'accueil réjouit certains, mais a-t-on vraiment mesuré les conséquences... pour l'enfant ?

Nos métiers de la petite enfance sont de véritables engagements, vis-à-vis de l'enfant et de ses parents, par nos valeurs, notre accompagnement et par notre professionnalisme que nous revendiquons.

A vouloir aller trop vite, sans se donner les moyens, nous risquons de détruire un équilibre fragile qui a mis des années à se construire.

Alors fermez les yeux à nouveau... Imaginez-vous au milieu de petits bambins de 12 à 24 mois. Ils marchent, commencent à bien parler pour certains, sont plein d'énergie... Et vous voilà seul avec 8 d'entre eux...

Banalité du quotidien... qui se pense, se façonne au fil du temps, pour que chaque enfant puisse trouver sa place et son rythme.

Pour ce faire, la tendresse et les sourires ne suffiront pas!

Les structures d'accueil de la petite enfance ne s'improvisent pas. Il faut aujourd'hui reconnaître leurs enjeux. Tout le monde n'a pas sa place auprès de jeunes enfants, le risque encouru par les enfants est bien trop grand. Le manque de places d'accueil est une réalité dont nous sommes conscients mais on ne peut pas tomber dans la « garde » à tout prix. Nous en connaissons trop bien les risques.

Notre pays a signé la convention internationale des droits de l'enfant, en bâclant la réflexion sur le quotidien des tout-petits, nous bafouons les droits de l'enfant.

Certaines institutions sont déjà dans des conditions difficiles. Les équipes sont à flux tendu et le nombre d'enfants ne cesse de s'accroître.

Peut-on dans ces conditions analyser les pratiques professionnelles?

Où est l'enfant dans cet imbroglio institutionnel?

Les assistantes maternelles peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants, sont-elles suffisamment formées pour accueillir et accompagner ces tout petits?

Comment faire notre travail de prévention auprès de certaines familles afin d'éviter de véritables cataclysmes sociaux ?

Tous les professionnels de la petite enfance désirent poursuivre le travail d'accueil, d'accompagnement des enfants et de leur famille mais si l'accueil redevient de la garde, la bien-traitance tant défendue depuis 20 ans risque fort de s'essouffler.

Revendiquer la qualité d'accueil d'un tout-petit doit se poser comme un postulat, où la réalité du quotidien serait en parfaite adéquation avec les écrits officiels. Ne nous y trompons pas. Forcer les capacités d'accueil, bâcler les formations, limiter les qualifications, serait construire une bombe à retardement.

Et ce serait ces enfants que nous accueillons aujourd'hui qui nous crieront leur désespoir dans 20 ans...

LES JARDINS D'EVEIL, UNE FAUSSE BONNE IDEE ?

Florence ESCRIVA, Dorothee MERLIER
URIOPSS Nord-Pas de Calais

Quelles nouveautés dans le secteur de la petite enfance trois mois après la rédaction de cet article⁴⁶? Retenue par d'autres dossiers, la secrétaire d'Etat à la famille ne semble pas s'épancher ouvertement sur une proposition voire même sur la rédaction d'un avant projet de loi sur le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Donc rien de nouveau... si ce n'est qu'un mouvement perceptible se profile avec le lancement de l'expérimentation des jardins d'éveil pour les deux/trois ans. Nouveaux dispositifs, ces structures intermédiaires s'intercalent entre la crèche [zéro/trois ans] et l'école maternelle [à partir de deux ans]. Cette nouvelle offre d'accueil proposera aux enfants, qu'ils soient propres ou non et « *qui s'ennuient à la crèche* »⁴⁷, un cadre plus pédagogique destiné à développer leurs « précoces » capacités. Jugée innovante par Nadine Morano, cette alternative semble appréciée des communes qui accusent un réel déficit de places d'accueil pour les moins de trois ans.

Avec pour objectif la création de 8.000 places de jardins d'éveil d'ici 2012, l'Etat propose aux porteurs un cahier des charges clair : amplitude horaire large [au moins huit heures par jour], deux cents jours par an, taux d'encadrement de 1 adulte pour 12 enfants [encadrement situé entre ceux de la crèche [1 pour 8] et de l'école maternelle [1 pour 15]. Contrairement à l'école maternelle gratuite, les jardins d'éveil seront payants comme un mode de garde classique. Selon le barème indicatif fourni [postulant sur la présence d'un enfant vingt jours par mois, dix heures par jour] par la secrétaire d'Etat, une famille gagnant un SMIC participera à hauteur de 42,50 euros par mois et par enfant.

Bien que naissant, ce dispositif vient confirmer les inquiétudes des professionnels de la petite enfance quant à la qualité de l'accueil des petits. Et il s'inscrit en opposition à la position du réseau Uniopss qui prône des accueils d'une égale accessibilité pour toutes les familles. Il y a donc beaucoup à dire... D'abord, il n'est pas sûr qu'une famille gagnant un SMIC puisse s'offrir une place d'accueil à 42,50 euros [soit plus de 3% du budget mensuel]. Rien d'exceptionnel non plus dans les modalités d'encadrement proposées. Déjà contesté avec les micro-crèches, un adulte pour s'occuper de douze enfants en bas-âge laisse peu de disponibilité pour un « accompagnement relationnel personnalisé »⁴⁸, qui plus est si la structure accueille des enfants en situation de handicap. Tel qu'envisagé dans les jardins d'éveil, le souci de l'éveil progressif de l'enfant anime déjà les structures petite enfance existantes, il aurait pu y être renforcé.

⁴⁶ PDA Février 2009

⁴⁷ Propos de Michèle Tabarot, dans Le Monde du 14 mai 2009

⁴⁸ Voir la méthodologie des jardins d'éveil.

**EN STRUCTURE MULTI-ACCUEIL,
PRENDRE COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS, DES PARENTS
ET DES PROFESSIONNELS**

Miriam RASSE,
Psychologue,
Directrice Association Pikler

Comment prendre en compte les besoins des parents et l'évolution de ces besoins, tout en prenant en compte les besoins des enfants et aussi des professionnels, le risque étant de privilégier les besoins de certains au détriment de ceux des autres ?

1) De quoi a besoin un jeune enfant lorsqu'il est accueilli dans un mode de garde ?

Cette vie en dehors de son milieu familial pour un jeune enfant est liée aux besoins de ses parents, besoin social, économique qui se conjugue souvent avec un choix éducatif dans un contexte culturel actuel où l'on pense que la séparation précoce et la vie collective précoce sont une nécessité indispensable au bon développement de l'enfant et de sa socialisation voire une nécessité incontournable pour préparer l'entrée à l'école maternelle.

Or, il est nécessaire de rappeler que cette vie en dehors de son milieu familial et cette vie collective n'est pas un besoin pour le tout petit. Il s'agit donc de mettre en place des conditions d'accueil qui n'entravent pas son développement mais au contraire l'accompagne, favorise ce développement et soit source d'enrichissement.

La période où le jeune enfant est accueilli dans un mode de garde est une période de construction de sa personnalité, ce qui, en dépit de ses ressources et compétences, le rend vulnérable, fragile et malléable.

C'est une période où il construit son identité : il rassemble des perceptions, sensations, émotions, expériences pour construire sa propre unité ; il construit son "sentiment continu d'exister" au sein d'une relation affective privilégiée qu'il noue avec ses parents, qui lui apporte une grande sécurité et lui permet de construire sa sécurité interne.

C'est l'intériorisation de la relation avec ses parents qui va lui permettre de faire face à la séparation, de pouvoir vivre sans leur présence et attention quotidiennes. Ce qui se fait vers 3 ans.

✓ **Besoin de relations avec des personnes connues et attentives**

Avant 3 ans, pour pouvoir supporter l'absence de sa mère, de ses parents, l'enfant a besoin de s'appuyer sur une nouvelle relation, différente de celle nouée avec ses parents mais relation, comme le dit Winnicott, qui doit être stable, fiable et continue.

Cette autre relation est à construire avec une personne qu'il va apprendre à connaître, qui va apprendre à le connaître (nécessité de la période d'adaptation).

Tisser un nouveau lien est une nécessité pour l'enfant qui, comme l'a décrit Bowlby, a un "besoin d'attachement", besoin aussi indispensable que d'être nourri : il a besoin de tisser un lien avec une personne, assistée d'une ou deux autres personnes, toujours les mêmes, sur lesquelles il va pouvoir compter en l'absence de ses parents, personnes qui sauront ne pas prendre la place des parents mais au contraire protéger la relation mutuelle parents-enfants, fondamentale et fondatrice.

Besoin de prendre appui sur une relation avec une accueillante dite privilégiée ou personne de référence : il ne supporte pas de passer dans de multiples mains, il a besoin de bien connaître la personne qui l'approche, qui le touche, qui le soigne. L'enfant va alors pouvoir se tourner vers elle, l'apprécier et donc supporter l'absence de ses parents et les retrouver sans difficulté.

✓ **Besoin de soins corporels délicats et attentionnés.**

Le jeune enfant a besoin de relation avec des personnes connues et attentives à lui mais il a aussi besoin de soins car il a des besoins physiologiques qu'il ne peut satisfaire lui-même (grande dépendance initiale du bébé pour la satisfaction de ses besoins).

Il a besoin d'être tenu, porté, nourri, lavé, de pouvoir dormir.

Ce n'est pas seulement la satisfaction de ses besoins qui est importante mais aussi la façon dont on les satisfait, façon dont on touche son corps en étant attentif à son bien-être, dont on le nourrit en s'adaptant à son rythme, à l'évolution de ses goûts, à ce qu'il exprime de son appétit.

On sait que le bébé naît avec des capacités et des compétences qui lui permettent de nous communiquer, à sa façon, ce qu'il est en train de vivre ; l'enfant qui ne parle pas encore s'exprime avec son corps : ses pleurs, ses cris, les différents sons de sa voix, sa gestuelle avec ses bras, ses pieds, son corps, ses comportements, la qualité de son regard qui peut traduire un intérêt, une curiosité, un désir ; une fuite du regard qui peut exprimer une insécurité, une vulnérabilité, une peur ; un regard qui s'accroche et cherche à s'agripper, un regard figé, vide, absent. La qualité du regard nous renseigne beaucoup sur l'état émotionnel de l'enfant.

Il y a d'autres messages plus subtils comme une tension corporelle qui peut traduire un malaise interne, une mauvaise position ou une mauvaise tenue, de l'impatience, le refus d'un contact corporel trop proche (exemple quand on prend un enfant qui pleure dans les bras : s'il ne nous connaît pas assez, il se raidit, se crispe). Messages subtils d'un tressaillement du bébé déshabillé ou qui est touché par un gant un peu trop froid ou qu'il n'a pas vu arriver...

Toutes ces manifestations sont autant de signaux donnés par l'enfant qui deviennent la base d'une communication si l'adulte présent auprès de l'enfant est capable d'y être

sensible, de les percevoir, de les entendre, de les recevoir, de les déchiffrer, de s'y ajuster (quand on perçoit l'agitation du bébé qui prend son repas sur les genoux de l'adulte, l'adulte cherche à comprendre le sens de son malaise : est-ce qu'il se sent mal tenu, mal installé, est-ce qu'il trouve que la cuillère n'arrive pas assez vite dans sa bouche ou bien se protège-t-il d'un contact corporel trop proche parce qu'il ne nous connaît pas encore bien ?...)

Toutefois, ces signaux ne sont pas perçus ou pas suffisamment pris en compte : l'enfant tressaille mais on continue, l'enfant ne veut plus manger mais on le fait terminer son assiette, l'enfant a sommeil mais n'est pas mis au lit ("ne t'endors pas, ça va être l'heure de ton repas !")...

Si ces situations-là se répètent trop souvent, l'enfant renonce à communiquer ses besoins, ses plaisirs, ses déplaisirs puisqu'ils ne sont pas écoutés ni entendus ; il devient passif, abandonne son corps à l'adulte (exemple : l'enfant passif sur la table de change, qui se laisse nourrir sans qu'on sache s'il aime ou pas ce qui lui est proposé) et petit à petit ne sait même plus quels sont ses besoins, n'est plus en contact, en lien avec les messages de son propre corps, ne sait pas ce qu'il veut, accepte tout ce qu'on lui propose, se désorganise, se renferme sur lui-même, se privant alors d'une communication enrichissante sur le monde extérieur ; sa personnalité s'appauvrit.

Si, au contraire, ses signaux sont perçus, pris en compte même si on tâtonne dans les ajustements (dans lesquels l'enfant est partenaire : on lui fait des propositions, il y réagit, c'est un processus interactif), alors le bébé ou le jeune enfant se sent perçu et compris dans ce qu'il éprouve de ses états corporels et émotionnels. Il se sent aidé par un être humain pour organiser toutes ses forces intérieures encore bien confuses et bien chaotiques.

Toute cette attention de l'adulte va avoir une influence sur la façon dont il se perçoit, se considère lui-même, se sent accepté et reconnu. La qualité de cette attention, des soins, des gestes qui lui sont adressés participant à la construction de l'image de lui-même, comme "l'estime de soi".

Le jeune enfant a besoin donc d'une attention continue à ses réactions et l'observation est un outil indispensable pour les professionnels de la petite enfance.

✓ **Besoin de stabilité, de régularité, de prévisibilité, de continuité.**

Le jeune enfant a aussi besoin d'une organisation régulière des soins, selon un rituel qui lui permet d'anticiper ce qui lui arrive : prévisibilité, régularité contribuent au développement de son sentiment de sécurité et de continuité.

En effet, si le bébé doit beaucoup attendre une réponse à ses besoins (quand il a faim ou sommeil ; dans une collectivité où tous les enfants peuvent avoir ces besoins en même temps), si cette réponse est mal adaptée parce que l'adulte qui s'occupe de lui ne le connaît pas suffisamment, n'est pas suffisamment attentif à ce qu'il exprime, si cette réponse est irrégulière, imprévisible, si le bébé ne peut pas être sûr de ce qui va se passer pour lui, de qui va s'occuper de lui, il vit alors dans un monde sans repères, dans un monde sans cesse fluctuant et il ne peut alors ni se situer dans le monde extérieur, le comprendre, y être actif ; ni structurer, organiser son monde intérieur.

Le jeune enfant vit alors dans un sentiment d'insécurité et il se sent impuissant, n'ayant pas de prise sur le monde, restant très dépendant de l'adulte, en quête du "bon vouloir" de l'adulte et ne peut construire son autonomie, accéder à son indépendance, s'il est dans un environnement qui n'est pas suffisamment stable, s'il n'a pas suffisamment de repères dans son environnement.

Un lieu collectif est souvent source de discontinuité, de ruptures :

- changements de personnes qui se relaient auprès des enfants
- mais aussi changements de modes de faire, de règles qui sont différentes (prendre sa cuillère, lui donner un jouet pendant le change, lui permettre de se mettre debout sur la table de change, de prendre lui-même sa couche dans le placard, de se servir de l'eau à table...)
- fluctuation dans le déroulement des temps de soins : selon l'adulte, le moment, le bébé est changé avant le repas, ou après le repas

Il est nécessaire d'harmoniser les interventions auprès des enfants : se parler, échanger.

- morcellement des temps de soins : d'abord tous les repas, puis tous les changes, puis coucher de tous les enfants : ce mode de prise en charge n'est pas continu mais morcelé, parcellisé
- multiples interruptions dans l'activité de l'enfant :
 - . Dérangé par les autres enfants : les bébés qui ne se déplacent pas ont besoin d'un espace protégé, les plus grands ont besoin aussi de mener une activité (exemple : dînette) de façon continue sans être interrompu par un plus jeune qui lui prend une cuvette ou un gobelet.
 - . Interruption intempestive de la part des adultes quand l'enfant n'est pas prévenu qu'il va être pris pour son repas, interrompu parce qu'on a envie de lui faire un "bisou"
 - . Interruption dans la relation individuelle avec l'adulte : un autre adulte vient lui parler, le téléphone sonne, il manque une cuillère...
 - . Interruption causée par les allées et venues des uns et des autres ; dans un multi- accueil, il y a multiplication des allées et venues des enfants qui partent, qui arrivent. Ces allées et venues provoquent des interruptions, des ruptures dans la continuité de l'investissement de l'enfant dans son activité, des ruptures dans la continuité de l'attention de l'adulte envers les enfants qui se sentent "lâchés". Les allées et venues des parents rappellent sans cesse aux enfants l'absence de leurs parents, ce qui est difficile à supporter pour certains.

Assurer le besoin de continuité de l'enfant nécessite des concertations, transmissions, dans une équipe, avec les parents.

✓ **Besoin d'être actif.**

Le jeune enfant a besoin de se mouvoir librement à son rythme, au gré de ses envies, de ses intérêts, de ses capacités sensori-motrices.

L'activité est source de connaissance et de plaisir, source d'apprentissage : quand il joue, l'enfant apprend à se connaître, à connaître son corps, ses capacités, à connaître le monde, les objets, les autres. Il apprend à construire ses savoirs, à développer son intelligence mais aussi à développer sa confiance en lui-même, en ses capacités et ressources.

Cela nécessite un espace aménagé avec soin, dont les dimensions doivent pouvoir évoluer avec l'enfant, où il est protégé des intrusions des autres enfants plus âgés ou plus jeunes (dont les centres d'intérêt sont différents des siens).

Il a besoin d'un espace où il peut jouer avec des objets adaptés (observation), qui se prêtent à une utilisation créative et présentés en nombre suffisant.

Il va rencontrer aussi des règles de vie qui vont lui permettre de cheminer vers la socialisation si ces règles sont peu nombreuses, adaptées à ses capacités maturatives de contrôle pulsionnel car connues et intégrées et si elles sont constantes. Il faut rappeler que des règles qui sont devenues implicites pour des enfants qui viennent régulièrement, doivent à nouveau être expliquées pour des enfants qui sont là de façon plus temporaire (cela demande une attention et une adaptation constante de la part des adultes)

Parfois, en collectivité, certaines exigences sociales sont prématurées :

- partager les jouets,
- partager le repas avec plusieurs autres enfants alors que cet enfant ne sait pas encore suffisamment se servir de la cuillère tout seul, n'est pas prêt à partager l'attention de l'adulte ; l'enfant se sent obligé de se "débrouiller", se sent "abandonné" par l'adulte, il perd le plaisir de faire tout seul.

Un mot sur la socialisation : l'enfant construit sa "socialisation", sa sociabilité s'il connaît suffisamment bien les enfants qu'il rencontre, s'il peut anticiper les réactions de tel ou tel parce qu'il les connaît. Il peut ainsi apprendre à compter avec l'autre.

Le respect de l'autre, la sollicitude, l'empathie se construisent dans la relation avec l'adulte, s'enracine dans l'expérience quotidienne de l'enfant à travers l'attention qui lui est portée, la délicatesse des gestes et des paroles qu'il reçoit de l'adulte, l'expérience de la négociation.

La socialisation se construit dans la relation individuelle adulte-enfant, à travers l'individualisation de la prise en charge.

Besoins des parents

Devenir parents est un processus complexe, on le sait, qui se construit à travers les forces d'empathie qui guident et poussent les parents à s'ajuster aux demandes de leur bébé, et à travers les mouvements projectifs, les attentes, les craintes qu'ils éprouvent, et les exigences qui les habitent à l'égard du bébé.

Le devenir parent est marqué par l'histoire personnelle de chacun, du couple, par ce que le bébé apporte de sa personnalité propre et par toutes les interactions qui vont se nouer entre eux dans un mode de rencontre unique. On ne naît pas parent, on le devient.

Cette parentalisation s'inscrit dans un contexte sociétal particulier. Dans notre société actuelle,

- les parents sont partagés entre une vie professionnelle souhaitée ou nécessaire mais souvent faite d'exigences et de contraintes importantes dans le contexte économique actuel et leur vie familiale. Trouver un équilibre n'est pas simple.
- les parents vivent de plus en plus dans un isolement culturel et familial et social. Les parents, les mères ont besoin d'échanges, de paroles, de "conseils" personnalisés (alors qu'ils sont "bombardés" d'informations multiples et contradictoires par les media)

- les parents en perte de valeurs et en recherche de repères éducatifs : on questionne beaucoup l'autorité des parents qui se veulent à la fois proches de leurs enfants, à leur écoute sans être trop rigides ni frustrants et ne savent plus très bien parfois la limite entre donner suffisamment d'espace (de parole, de décision, de choix ...) et laisser faire.

Certains parents ont besoin de confier leur enfant, certes, mais aussi besoin de partager avec d'autres, d'être accompagnés dans leur parentalité.

Lorsque des parents ont besoin de confier leur enfant, le désirent et le demandent, ils éprouvent aussi, de manière concomitante, des difficultés à s'en séparer. Que les parents expriment bruyamment ou plus discrètement leurs ambivalences, leurs craintes d'être dépossédés de leur bébé, ou celles qu'il soit endommagé, que ces craintes soient envahissantes, contenues ou refoulées, cette sensibilité des parents doit être prise en compte pour qu'ils soient sécurisés, aptes à préparer et rassurer leur bébé puis à se sentir gratifiés par les bons soins qu'il recevra.

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir ses parents : cela implique la nécessité d'une période de préparation, d'adaptation, de transmission et d'échanges.

On entend parler souvent de démission des parents mais il est important d'aider les professionnels qui sont si investis dans l'accueil du bébé à ne pas en vouloir aux parents, à ne pas les rendre responsables des difficultés d'adaptation de leur enfant et à ne pas désirer s'approprier ce bébé qu'ils pensent soigner mieux que la mère !

On ne peut sans doute pas répondre à toutes les demandes des parents, même dans le cadre d'un accueil pluriel et diversifié. S'adapter à la spécificité d'une population requiert un travail en complémentarité à mener avec les différentes structures locales.

Besoins des professionnels

Prendre soin d'un enfant qui n'est pas le sien est un travail qui nécessite une formation initiale et continue.

Développer une attitude professionnelle qui se distingue et se différencie d'une relation parentale c'est développer ses capacités d'attention et d'empathie à l'égard de chacun des enfants accueillis ; cela nécessite une disponibilité constante qui doit être soutenue par un travail d'équipe, des réunions, un travail d'observation.

Les professionnels doivent pouvoir disposer de conditions d'organisation de leur travail, d'aménagement de l'espace, de confort dans les installations pour être dans une situation de disponibilité physique et psychique : un cadre stable, organisé, pensé et réfléchi les protège de la dispersion et de la fatigue. Il est nécessaire d'étudier si certaines situations ne vont pas augmenter la difficulté de leur travail. Il est important de veiller à ne pas trop désorganiser leur travail, disperser leur attention ni trop solliciter leur adaptabilité.

Exemple : accueillir ensemble des enfants qui viennent régulièrement et d'autres plus occasionnellement nécessite de prendre en compte des besoins très différents de ces enfants à différents niveaux.

De par la régularité et la fréquence de leur venue dans la structure, les enfants qui la fréquentent à temps plein peuvent acquérir, si les conditions d'accueil sont satisfaisantes, une grande sécurité affective dans ce lieu, peuvent suivre toute une

progression dans leurs activités, dans l'intégration des règles du lieu de vie, alors que ceux qui viennent plus occasionnellement ont besoin de plus d'accompagnement, de proximité avec l'adulte.

S'adapter et prendre en compte ces besoins différents demande une grande vigilance aux professionnels.

Les rythmes aussi sont différents pour des enfants qui viennent une journée entière ou une demi-journée (le sommeil, les repas, doivent être organisés en conséquence).

Si la stabilité peut être assez facilement assurée pour les enfants accueillis à temps plein, ceux-ci risquent vite d'être insécurisés par les allées et venues incessantes de nouveaux enfants, de leurs parents, par la discontinuité de l'attention de l'adulte qui doit être disponible pour ces accueils et ces départs, sollicitée par l'accompagnement nécessairement plus important d'enfants plus récemment arrivés, etc

On pourrait dire que plus l'accueil est temporaire, plus l'organisation de cet accueil et du travail des adultes doit être pensé, plus les repères temporels, spatiaux, la solidité du projet doivent être travaillés pour compenser le turn over et les temps de présence découpés.

Offrir de bonnes conditions d'accueil aux enfants et à leurs parents c'est donc aussi mettre en place de bonnes conditions de travail pour que les professionnels puissent développer leur savoir faire et leur savoir être.

II) Quelques préconisations qui en découlent ⁴⁹ :

Pour parvenir à penser et créer les structures d'accueil bien-traitantes de demain, il est particulièrement important que toutes les personnes concernées : parents, professionnels de terrain, responsables de la politique de la Petite Enfance à tous les niveaux puissent garder à l'esprit trois idées fondamentales ainsi que les conséquences qu'elles impliquent dans les modalités de soin à l'enfant et plus globalement dans l'organisation des structures d'accueil :

- les tout-petits ont des besoins spécifiques et qui évoluent constamment au cours de leurs trois premières années. L'accueil d'enfants de moins de trois ans, en collectivité, sans une réflexion sur ses besoins et la façon de les satisfaire dans une structure d'accueil, est gravement préjudiciable à sa socialisation et à sa scolarité future, et plus fondamentalement à son bon développement. Cela implique de réfléchir à un ajustement permanent des propositions éducatives. Par exemples :
 - comprendre et soigner un enfant qui ne communique pas encore par la parole requiert un mode de prise en charge fondé sur une observation fine de ses réactions et de ses signes de bien être et de malaise
 - proposer à un enfant des activités exigeant les compétences d'un enfant plus âgé nuit à son bon développement moteur, intellectuel, affectif et social. La précocité n'a pas de valeur en soi, c'est la solidité des bases qui sous-tendent une nouvelle acquisition qui est importante.

Une formation initiale de qualité et spécialisée est indispensable pour disposer des connaissances psychopédagogiques nécessaires.

⁴⁹ Voir à ce propos la conclusion de l'ouvrage « pour un soin individualisé en accueil collectif » à paraître chez Erès courant 2010

- l'accompagnement de très jeunes enfants séparés de leurs parents, à une période de leur développement qui ne leur donne pas tous les moyens psychiques de faire face par eux-mêmes à cette situation, est un travail complexe : il s'agit d'accueillir dans une collectivité un enfant qui a besoin de découvrir son individualité, sa singularité, d'exprimer ses désirs propres et sa volonté pour bien se connaître et se construire en tant que sujet.

Le suivi et le soutien des personnes qui assurent les soins sont indispensables pour surmonter ces difficultés et parvenir à un accompagnement de qualité de ces enfants et de leurs parents. De même est incontournable la formation à l'accompagnement des équipes, pour les professionnels assurant l'encadrement.

L'idée sécurisante qu'il peut exister un type de structure peu onéreux et simple à mettre en place qui résoudrait cette problématique est un leurre. Minimiser l'impact des pièges que comporte tout dispositif institutionnel, place les enfants, qu'on le reconnaisse ou non, dans des situations de « malmenance ». Beaucoup développeront des signes de souffrance, repérés comme tels ou non, qui effritent l'estime de soi et de l'autre.

Maintenir le sens et la cohérence d'un projet nécessite un travail constant et soutenu continu de la part d'une équipe. De plus, le ratio adulte/enfant ne pourra pas être indéfiniment augmenté sans atteinte à la qualité des savoir-faire et savoir-être des professionnels.

C'est pourquoi, il est nécessaire que notre société considère qu'élever un petit enfant de sa naissance à l'âge adulte est un investissement à long terme, somme toute assez coûteux en argent et en énergie, à mener lentement, dans la stabilité et la continuité.

« QUALITE D'ACCUEIL :
LA PLACE DES PARENTS DANS UNE CRECHE »

***Une crèche municipale
de la métropole lilloise***

Depuis des années, notre crèche, grâce à la motivation et l'engagement des professionnels, prône un fonctionnement qui respecte l'individu plutôt que l'adaptation de l'enfant et de ses parents au mode collectif.

Les perspectives contenues dans le rapport « Tabarot » et le projet de nouveau décret m'inquiète :

- Comment préserver la prise en charge individuelle lorsqu'il y aura plus d'enfants par adulte ?
- Comment accompagner le groupe d'enfants en cas d'absence de personnel ?
- Comment accompagner les parents dans leur questionnement éducatif si le personnel n'a ni le temps ni la qualification requise ?
- Comment préserver des temps privilégiés⁵⁰ de rencontre entre professionnels, enfants, parents (si important pour la continuité) si les ressources financières ne portent que sur l'aspect quantitatif ?

Pour cette contribution au livre blanc, j'ai choisi de mettre en évidence l'importance de la place des parents dans la structure, dans la perspective de promouvoir la qualité d'accueil.

La continuité du lien familial durant la journée est un fondement très important pour l'équipe.

« Bien traiter un enfant, c'est lui donner l'occasion de ressentir le respect qu'on lui porte dans la manière dont ses parents et les adultes prennent soin de lui, dans la place faite à ses parents, dans la manière où ils sont accompagnés ou suppléés lorsqu'ils en ont besoin. Cette démarche lui permet de construire son estime de soi, sa confiance en lui. »⁵¹

⁵⁰ Ateliers parents enfants, temps festif, temps de convivialité, de partage...

⁵¹ Citation extraite d'une formation au CNFPT sur le thème : « l'agressivité de l'enfant ».

Nous envisageons la crèche comme un lieu venant dans la continuité de ce que l'enfant vit à la maison. L'enfant y est pris en charge en fonction de ses besoins individuels et non en fonction du fonctionnement collectif.

Au regard de ces principes, la place des parents dans la structure est donc très importante et implique une attention particulière dès la rencontre avec la directrice pour l'entrée future. Lors de cette rencontre, je prends le temps d'écouter les parents, de les connaître et de connaître l'enfant :

- Les parents présentent leur enfant depuis la naissance : quelle est son histoire de vie, quels sont les éléments essentiels qu'ils souhaitent transmettre avant l'arrivée, quelles sont ses habitudes, quel est son tempérament, a-t-il déjà été séparé, comment a-t-il réagi... ?
- Comment les parents envisagent-ils l'arrivée à la crèche d'un point de vue organisation et d'un point de vue affectif : quelles sont les émotions de la maman, du papa quand ils pensent à l'entrée de son enfant... ?
- L'allaitement maternel est envisagé : possibilité de venir sur place ou de fournir le lait.
- Les principes de prise en charge au rythme de l'enfant avec une ou deux personnes dans la journée, de continuité avec la maison dans ses habitudes, sont expliqués.
- L'entrée progressive est envisagée avec les points importants : régularité des personnes qui s'occuperont de l'enfant, observation des réactions et réajustements au fil du temps (lien parents/équipe).

Cet entretien est donc essentiel et permet aux parents d'engager une relation en confiance dans le respect des besoins de leur enfant. Dès qu'une place est disponible s'engage la phase d'entrée progressive.

Lors de l'entrée progressive, c'est l'auxiliaire référente qui accueille le ou les parents et l'enfant. C'est l'occasion de poursuivre « la mise en sécurité » des parents et de l'enfant :

- L'auxiliaire référente, l'enfant et le ou les parents se mettent à l'écart du groupe pour favoriser l'accompagnement individualisé.
- Les parents transmettent tout ce qui leur paraît important afin que l'auxiliaire sache comment prendre en soin le bébé pendant leur absence.
- La référente débute une relation privilégiée avec les parents et l'enfant, elle est disponible et à leur écoute : tout sera fait pour que l'enfant se sente en sécurité en ne changeant pas ses habitudes, ses repères. Elle attend que le parent prenne l'initiative de mettre leur enfant dans ses bras ou sur le tapis.

Plus largement, lors des premières séparations, la professionnelle est à l'écoute des émotions des parents : le parent peut téléphoner plusieurs fois dans la journée pour prendre des nouvelles de son enfant. Il peut également apporter un foulard portant l'odeur de la maman ou tout autre objet qu'il juge essentiel pour rassurer l'enfant en son absence.

Cette dynamique d'écoute de prise en compte des parents se poursuit tout au long du « séjour » :

- Au moment de l'accueil du matin, les parents sont invités à entrer dans la salle de jeux, à s'installer au milieu du groupe, à prendre le temps d'accompagner l'enfant vers une activité libre, à faire les transmissions du jour. Ils peuvent faire des soins à leur enfant si nécessaire : biberon, change...
- Le parent décide du moment de la séparation et la professionnelle est attentive et disponible pour accompagner l'enfant (rituel individuel).
- Durant la journée, l'équipe parle beaucoup de la maison, des parents, des frères et sœurs à l'enfant. Cela permet de maintenir le lien familial et de rassurer l'enfant.
- Le soir, la professionnelle laisse aux parents le temps des retrouvailles puis se rend disponible pour faire les transmissions du jour. Les parents restent parfois encore un peu dans le groupe ou sur la terrasse (jeux), ils discutent avec d'autres parents...
- En collaboration avec les parents, les professionnelles réalisent un cahier de vie qui reprend en images, photos et anecdotes, les événements importants vécus par l'enfant à la crèche et à la maison.

Au-delà de ces activités de tous les jours notre préoccupation de la « place des parents » est complétée par l'organisation de manifestations plus collectives : des réunions à thème et des fêtes avec les parents sont organisées. Des ateliers parents/enfants sont proposés.

L'ensemble de ces éléments est travaillé en équipe en particulier lorsqu'un parent exprime une difficulté avec son enfant. Les professionnelles en parlent lors de réunions afin d'apporter un soutien concerté. Si la difficulté persiste, une rencontre avec les parents, la référente, le médecin de crèche et la directrice est proposée.

Pour préserver, favoriser la prise en charge individuelle de l'enfant et de sa famille, l'équipe a besoin de temps au quotidien pour accueillir et accompagner et être à l'écoute de chacun.

Ce temps nous est également nécessaire pour travailler en équipe à l'harmonisation des pratiques, besoins de formation... donner du sens à ce que l'on fait pour avancer et évoluer au bénéfice de la promotion de la qualité d'accueil pour tous.

**« QUALITE D'ACCUEIL :
L'ENFANT AU CŒUR DES PROJETS »**

Une structure multi accueil interentreprises

« Parce que les petits d'hommes sont les adultes de demain, et qu'ils auront tout le temps d'être pressés, stressés et peu écoutés ; prenons le temps en revanche aujourd'hui de les amener doucement mais sereinement à cette vie autonome. L'accompagnement permet à l'enfant de grandir en toute sécurité et de lui laisser le temps de s'épanouir en collectivité. Pour cela, l'application de nos valeurs n'est possible que si le taux d'encadrement est juste, adapté et respecté... »⁵²

I) S'inscrire dans une démarche de coéducation

Etymologiquement, le terme coéducation trouve ses origines dans le latin « **educare cum** » qui veut dire « élever avec », dans le sens « ensemble ».

Ce concept de coéducation suppose un échange et une complémentarité entre les parents et les professionnels. L'éducation est le fruit du partage. Catherine Sellenet précise à ce sujet que *« la coéducation suppose (...) la reconnaissance des compétences des uns et des autres, non la mise en veilleuse des savoirs acquis par les professionnels, ni la soumission des parents à leur expertise. C'est au professionnel de transmettre ce qu'il sait, pour dynamiser la pensée réflexive des parents et la sienne également. »⁵³*

Nos crèches interentreprises s'inscrivent ainsi dans cette dynamique et misent sur la coéducation afin que l'accueil qualitatif soit au cœur de nos réflexions et de nos pratiques professionnelles. En outre, la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale nous invite à ce que la notion de « participation des usagers » soit au cœur de la prise en charge pour que celle-ci soit plus efficace. L'objectif est de « faire avec », de « construire » avec les bénéficiaires de la prestation. Ce concept de « co-production » va au-delà de la citoyenneté car on parle d'efficacité. Bien que nous ne soyons pas soumis au cadre réglementaire de ces dispositifs, nous nous employons à adapter les outils

⁵² Propos de la directrice du multi-accueil interentreprises de Fontaine Notre Dame

⁵³ Catherine Sellenet, professeur d'université en sciences de l'éducation (université de Nantes), citation tirée du journal des professionnels de l'enfance, mars/avril 2008. p.57.

proposés par la loi pour renforcer cette démarche de co-éducation voire de co-participation.

Cette démarche nous amène à nous questionner quant à nos pratiques professionnelles :

De quelle manière sommes-nous attentif aux besoins des familles ? De quelle façon ces besoins sont-ils recensés et comment sommes-nous attentif à leur évolution dans une réalité sociale toujours en mouvement? Comment la structure s'organise-t-elle pour recueillir les attentes et de quelle manière capitalisons-nous ces attentes ?

Ces questionnements exigent de multiples précautions : il s'agit avant tout pour les professionnels de donner du sens à leurs actions, de s'inscrire dans **une réelle démarche de qualité où la mutualisation des compétences et la qualification sont requises.**

De plus, grâce aux assises théoriques dispensées en formation, aux expériences professionnelles cumulées, à l'expertise petite enfance des directions, les équipes sont ainsi parées à répondre **aux mutations de notre secteur professionnel, aux besoins changeants de la population, aux orientations des politiques familiales.**

Qu'advient-il de cette démarche qualité quand le rapport Tabarot préconise une révision du taux d'encadrement, une baisse de qualification, une inadéquation entre l'offre et la demande ?

II) Faciliter la place de l'enfant dans un tissu social

Préparer l'enfant à sa vie sociale :

- C'est donner à l'enfant une place à travers son histoire familiale, ses liens d'attachement, son origine sociale et culturelle, les environnements dans lesquels il évolue. Il s'agit ainsi de considérer la figure singulière de chaque famille, de promouvoir l'individualité de l'enfant afin de veiller à sa prise en charge globale.
- C'est lui permettre de se séparer de ses parents en évitant les ruptures brutales. C'est tout une stratégie basée sur des savoirs (savoirs faire, savoirs être, savoirs théoriques et des savoirs relationnels de chaque professionnel...) abordés en formation et développés en milieu professionnel.
- Le point de départ, c'est de penser l'adaptation de l'enfant à travers **l'écoute** non seulement du parent mais aussi de l'enfant, de la verbalisation de leurs besoins respectifs, de leurs angoisses, de leurs émotions. C'est surtout un moment qui doit être **individualisé**, modulable, adapté au rythme de chaque enfant et de ses parents.
- C'est aussi accueillir l'enfant porteur de handicap en mettant en place **un projet d'accueil individualisé** (partage des informations avec la famille et les partenaires, définition des objectifs et suivi). Les professionnels des crèches interentreprises prennent en compte cette notion d'ipséité à savoir qu'un être est soi-même et non un autre avec le respect de sa différence, connue et reconnue par tous. Reconnaissance de l'individu en tant que personne dans sa spécificité sans pour autant appuyer le handicap et penser handicap à tout prix.

- C'est faciliter son entrée à l'école maternelle par le biais d'actions passerelles, la mise en place d'activités éducatives autour des pré-requis. C'est également guider l'enfant vers le chemin de l'autonomie en nous appuyant sur les pédagogies nouvelles qui placent l'enfant en qualité d'acteur et le professionnel en qualité de pédagogue. En effet, la posture professionnelle faisant appel à l'observation, l'empathie, la congruence, la disponibilité, la bienveillance... permet à l'enfant de faire ses propres expériences, de connaître ainsi ses compétences et ses limites et donc concourt à renvoyer une image positive renforçant son estime de soi. A ce sujet, Isabelle Filliozat précise dans son ouvrage *Au cœur des émotions de l'enfant* que « Ceux qui ne ressentent pas ce sentiment de fierté, qui minimisent leurs exploits n'ont pas le moteur pour persévérer. »

Tout ce travail décrit ci-dessus n'est pas exhaustif. Toutefois, il donne une visibilité des compétences nécessaires pour répondre à l'objectif de faciliter la place de l'enfant dans un tissu social. Prendre le temps d'observer, d'analyser, de repérer, de communiquer autour de la dynamique de projet avec les partenaires, les équipes et les familles sont autant de ressources à mobiliser pour proposer des actions cohérentes.

III) Potentialiser les compétences de l'enfant

Cet objectif fait parti des missions qui incombent à tout professionnel de la petite enfance. Pour ce faire, il est essentiel de considérer l'enfant dans sa globalité. Wallon illustre cette idée en parlant d'« être total » : il s'agit de tenir compte des différents aspects de son développement.

Dans la pratique, cela ne va pas de soi : toute action éducative menée auprès de l'enfant s'élabore en tenant compte de son bien être physique, psychique et moral, de son épanouissement, des sources de stimulation offertes par son environnement familial, de son individualité c'est-à-dire de ses compétences, de son désir, de son intimité...

Cet accompagnement nécessite une démarche méthodologique qui s'élabore et se construit de la conception à la réalisation du projet en y incluant réflexivité, partage de savoirs, interface avec l'environnement, temps de préparation, recherches... et ce, en imaginant des outils organisationnels et pédagogiques.

Dans nos multi-accueils, nous mettons un point d'honneur à diversifier les propositions éducatives, à rechercher la qualité dans la démarche d'accompagnement éducatif, à interroger et évaluer nos pratiques pour les réajuster...

Chaque structure a le souci, en son sein, de révéler, de développer et d'exploiter les compétences des professionnelles pour ensuite les mutualiser au service des autres multi-accueils. La transversalité prend ici tout son sens et contribue à renforcer la qualité d'accueil.

La question qui se pose est de savoir comment la rigueur et le professionnalisme perdureront dans les nouvelles structures type « jardin d'éveil » où les normes d'encadrement sont susceptibles d'être révisées ?

Et pour conclure notre contribution, nous proposons ci après des expressions de professionnels autour de la notion de la qualité éducative, qualité d'accueil :

« La qualité éducative, selon moi, c'est placer l'enfant au cœur de ma réflexion et de ma pratique en le considérant dans son environnement familial, social et culturel... »

« La qualité éducative, c'est mener une véritable réflexion pédagogique ; C'est garantir la sécurité physique, psychologique et affective de chaque enfant ; C'est aussi avoir face à nous des professionnels diplômés qui impulsent une dynamique, des idées... »

« Pour garantir un accueil de qualité, j'ai besoin d'une équipe réflexive, compétente, qui possède des valeurs et une éthique professionnelle... »

« Une charte de qualité élaborée par l'ensemble des professionnels et visant à décrire nos engagements vis-à-vis des enfants et de leur famille contribue à garantir une qualité d'accueil. »

« La qualité c'est pour moi accueillir l'enfant tel qu'il est dans sa singularité propre, l'accompagner vers sa vie d'adulte, se mettre à sa hauteur, veiller à son bien-être, respecter son intimité....c'est aussi rester le plus fidèle possible à nos valeurs, nos convictions, tout ce en quoi nous croyons et qui fait que nous sommes là aujourd'hui... »

"La qualité éducative, c'est accueillir et être à l'écoute de chaque enfant et de chaque famille dans sa globalité. Travailler ensemble professionnels et parents dans un même but : le bien être et l'épanouissement de l'enfant"

« LES NOUVELLES MISSIONS DES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES EN PROJET »

*Groupe RAM
Réseau de Lille Roubaix Tourcoing*

Nos missions actuelles: missions données par la circulaire du 25.09.2001 N° 213 : intitulé : l'évolution des missions des RAM établies par la CNAF.

Les relais sont appelés à contribuer globalement à l'amélioration qualitative de l'accueil individuel.

Les missions fondamentales sont définies selon 4 axes principaux :

- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les assistantes maternelles ou les candidats à l'agrément
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel
- Animer un lieu où les assistantes maternelles, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Nouvelles missions proposées pour les RAM selon 3 rapports :

Dossier d'étude n°110 de novembre 2008 de la CAF : Evaluation des RAM par le CREDOC

Pistes de préconisation pour un ajustement du dispositif:

- N° 2 : Intégration des gardes à domicile dans la dénomination des RAM
- N° 4 : pousser au développement des doubles compétences chez les animateurs de RAM
- N° 9 : décentralisation des activités sur les vastes communautés de communes
- N° 11 : obtenir les coordonnées des gardes à domicile et sensibiliser les familles à ce mode de garde
- N° 14 : Conseils sur les formations et les évolutions de carrière des Assistantes Maternelles
- N° 16 : Livret "mémoire" des activités du RAM avec photos, anecdotes...
- N° 17 : Tableau de bord annuel en plus du rapport d'activités

Avis sur les services à la personne adopté le 19 novembre 2008 par le Conseil Economique Social et Environnemental:

- Réflexion sur l'accès à la médecine du travail pour les services à la personne dans le cadre de lieux ressources. Pour les salariés gardant des enfants, (Assistants Maternelles ou employées de maison) ce rôle pourrait être rempli par les RAM dans le cadre d'un élargissement de leurs missions.
- Accompagnement et mobilisation des assistantes maternelles à la recherche d'un emploi. –
- Cet accompagnement pouvant se traduire par la création d'aides à l'amélioration du logement ou par le suivi technique, l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'accueil d'une micro-crèche, ainsi que par l'accompagnement de formules intermédiaires tel le regroupement des assistantes maternelles dans des locaux communs.

Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance de juillet 2008, mission confiée à Mme TABAROT

- Animation d'un réseau de papys et mamies sitters
- Nouvelle dénomination des RAM en Relais d'Accueil Familial avec intégration des employées à domicile
- Suivi des employées à domicile
- Réalisation de visites régulières à domicile des assistantes maternelles
- Suivi des employés à domicile : procédure de déclaration obligatoire pour les familles auprès du RAF.

Nos inquiétudes :

- Employés à domicile: notre RESPONSABILITE face à des personnes sans niveau de qualification minimum obligatoire ?
Quel moyen sera donné face à l'augmentation du nombre de personnes participant aux animations ? Donc à l'augmentation du nombre des animations.
- Les Maisons d'Assistants maternelles : les conditions d'encadrement diminuent encore par rapport aux micro-crèches. 4 Assistants Maternelles vont donc pouvoir encadrer 16 enfants sans aucun "garde-fou", ni aucune condition, ni aucun projet (quelle cohérence face aux structures classiques?).
- L'accompagnement des assistantes maternelles en recherche d'emploi, leur évolution de carrières, leur orientation...ne serait-ce pas du ressort de l'ANPE ? Quelles compétences ? Dans quel temps ?
- Organisation de la médecine du travail: sur quel temps ? Quelles sont les compétences d'un professionnel de la petite enfance?
- Suivi technique des micro-crèches. Ne serait ce pas de la compétence de la CAF?
- Papys et mamies sitters : questionnement par rapport à la professionnalisation du métier d'assistante maternelle ainsi que sur les capacités physiques et psychiques nécessaires pour accompagner des tout-petits.
- Suivi à domicile des assistantes maternelles:

Tout le travail sur la relation enfant/ assistante maternelle va être faussé par notre connaissance du domicile et le sentiment de contrôle et de jugement pour les assistantes maternelles

Quelle neutralité?

Comment se positionner par rapport aux crèches familiales?

Dans quel temps supplémentaire (déplacements)?

- Limitation de nos missions (prérogatives N°14 du rapport CAF) aux informations à caractère juridique et arrêt des informations à caractère pédagogique, éducatif.

Nos convictions sur ce qui se vit dans les RAM:

- L'enfant se construit pendant les ateliers par l'accompagnement des adultes.
- Importance éducative des RAM auprès des professionnelles peu qualifiées.
- L'accompagnement éducatif prend du temps. Comment gérer ce temps au vu de toutes les nouvelles missions préconisées?
- Le RAM est un lieu de reconnaissance professionnel. Il est le "garde fou" de situations pouvant aboutir à des situations de maltraitance, par l'écoute et la disponibilité envers ces professionnelles.
- Les RAM s'inscrivent dans les objectifs de qualité de l'accueil du jeune enfant qui ont été inscrits dans "la charte pour la qualité d'accueil du jeune enfant" élaborée dans le cadre d'un groupe de travail de la CDAJE du Nord et en référence au Décret d'aout 2000 et à la loi N° 2005-706 du 27 juin 2005.

En conclusion, nous nous interrogeons donc sur l'augmentation du nombre de places d'accueil par la diminution de la qualification et de l'encadrement des professionnels de la petite enfance et le manque de disponibilité des personnes encadrantes, entraînant un risque de négligence et de maltraitements diverses au niveau des enfants.

DERNIERE MINUTE...

La Loi de Financement de Sécurité Sociale, votée le 26 novembre 2009, confirme les inquiétudes exprimées par les professionnels des Réseaux d'Assistants Maternels.

En effet, il apparaît clairement que la démarche poursuivie concerne l'augmentation des capacités de garde d'enfants et fait fi de la qualité de l'accueil :

Pour justifier l'extension des agréments (à 2 enfants au lieu de 1 dès le premier agrément et à 4 enfants au lieu de 3 lors des agréments suivants), il est proposé un prêt à taux zéro pour aménager le domicile, mais la formation requise avant le démarrage est réduite à une semaine... (soit $\frac{1}{4}$ de la formation totale)

Comme si seules les conditions matérielles garantissaient les capacités pour accueillir 2 ou 4 enfants chez soi !

On note aussi la transformation des RAM en RAPE, (Relais d'Accueil de la Petite Enfance) avec un champ d'action élargi, sans que des moyens supplémentaires ne soient proposés...

Dorénavant les RAPE devront informer et accompagner les personnels travaillant au domicile des parents.

Quel cadre va-t-il être posé pour permettre cet accompagnement ?

Quels moyens proposés aux actuels RAM pour mettre en place des projets pour tous, quand on sait qu'actuellement leurs moyens sont à peine suffisants pour l'accompagnement des seuls assistants maternels ?

Peu importe sans doute, l'objectif de places de garde d'enfants supplémentaires pourra être répertorié... La préoccupation éducative est bien secondaire

**« STATISTIQUES, TAUX DE FREQUENTATION, HEURES REELLEMENT FACTUREES,
NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS, ...
LA QUALITE D'ACCUEIL EN QUESTION »**

Halte garderie associative du Pas de Calais

Comme la plupart de nos collègues, dans notre halte garderie, il nous faut nous adapter aux nouvelles conditions de gestion : taux de fréquentation, facturation à l'heure... et nous sommes donc chaque jour témoins des tensions entre la recherche d'une qualité d'accueil, d'accompagnement des enfants et des parents et, la logique économique et de gestion.

Concrètement, pour respecter l'équilibre de gestion, dans notre halte garderie, nous devrions accueillir chaque jour vingt, voire vingt-deux enfants de trois mois à six ans, à l'heure. Pour faire face à cette activité nous ne sommes que quatre professionnelles (mais rarement à quatre en même temps) avec de moins en moins de moyens financiers, matériels et humains !

Comment expliquer que les jours où il n'y a « seulement » que douze à quatorze enfants nous pouvons : dispenser force câlins, une tendresse sans borne, une patience d'ange, entendre les non-dits, panser les petites et grosses blessures..., organiser des moments d'enrichissement extrême, et du coup faire un enfant heureux de vivre pour aujourd'hui et pour demain et exercer simplement notre métier dans des conditions acceptables.

Comment expliquer encore que ces jours-là, et seulement ces jours-là, nous pouvons accueillir de façon décente et constructive, « Pierre », infirme moteur cérébral, que nous pourrions dire à sa maman : « *oui nous pourrions lui donner son goûter aujourd'hui* » parce que l'une d'entre nous pourra lui consacrer les cinquante minutes qui sont nécessaires à la prise de ce repas ? que nous pourrions écouter sa maman qui a toujours tant à nous dire ? que nous pourrions aussi aller au-devant des parents qui n'ont pas du tout envie de partir ? ou ceux qui viennent pour la première fois avec leur enfant ?

Ils ont dit fréquentation, heures facturées, nombre de passages à l'heure... nous leur répondons éducation, familles valorisées, qualité d'accueil et d'accompagnement.

« TRANCHE DE VIE »

Un multi accueil associatif de la métropole lilloise

Un jeudi après midi vers 15h30, c'est le goûter:

Nous sommes 3 professionnelles en salle et la directrice dans son bureau, sur du travail administratif.

15 enfants sont présents :

- 1 bébé de 4 mois qui est en cours d'adaptation, il pleure beaucoup, signe de son désarroi face à cette nouvelle vie sans Maman !
- 1 bébé de 8 mois, habitué à la structure mais qui ne dort que très peu au sein de la collectivité.
- une enfant de 10 mois,
- une enfant de 18 mois
- un enfant de 2 ans qui présente un trouble de comportement,
- le reste du groupe a 2 ans et plus, et se lève au fur et à mesure de l'après midi (présence au dortoir)

Nous démarrons le goûter.....Panique, on ne s'en sort pas, nous appelons la directrice en renfort.

POURQUOI ?

Nous sommes pourtant 3 :

- Une personne est mobilisée par le bébé qui a besoin d'une relation très individuelle. Il a besoin d'être rassuré, sécurisé, ce bébé est dans la structure depuis peu ! Il est en écharpe de portage. Il est en train de construire ses repères qui lui serviront d'« ancrage », pour évoluer loin de Maman.
- Une personne donne le goûter au bébé de 8 mois puis à celui de 10 mois.
- La troisième personne s'occupe des autres enfants qui sont plus autonomes et savent manger seuls (ou presque) à table. Elle installe la table, lave les mains des enfants et distribue et met les bavoirs. Ce moment devient périlleux, le petit garçon qui présente un léger trouble du comportement se lève sans cesse et « perturbe » le cours des choses. Nous cherchons à ce que cet enfant reste à table avec les autres, c'est difficile pour lui. Nous voulons être cohérents dans notre

intervention éducative, pour qu'elle ait un impact sur cet enfant. Il n'est pas question de lui laisser croire qu'un jour il doit rester assis et un autre pas du tout. Nous devons l'aider à rester à table. Cela demande une présence pédagogique forte. Mais qui s'occupe des autres enfants pendant ce temps ?????

Il y a eu un petit moment de « panique », les enfants « autonomes » ne savent plus vers qui se tourner ...

La directrice quitte ses tâches « administratives » (qui attendront...), pour être avec les enfants autour de la table : partage du goûter, discussion, boisson, et ...présence au dortoir pour lever un enfant qui se réveille etaccueillir une maman qui vient chercher son enfant qui dort encore. C'est la collègue qui a le bébé en écharpe de portage qui va accompagner la maman. La directrice retourne auprès des enfants (heureusement qu'ils sont autonomes !!!!), avec l'enfant qu'elle vient de lever rapidement, et l'installe au milieu des autres. Les enfants se lavent les mains et partent jouer dans la salle de jeu. Les bébés ont terminé de goûter, digèrent tranquillement dans les chaises hautes.

Des parents attendent dans le hall que la directrice soit disponible. Le jeudi est un jour de permanence « parents », ils viennent faire leurs réservations ... juste avant d'aller chercher les grands à l'école (il y a de l'impatience dans l'air !!!).

La directrice se libère, les 3 personnes en salle peuvent gérer les enfants et ranger le goûter. Les enfants sont en jeux libres...

Comment ferions-nous si nous étions moins d'adultes? Si le nombre d'adultes par enfants diminue ?

Comment prendre le temps dans la structure d'accompagner ces enfants correctement si on diminue les professionnels ? Nous n'étions pas trop de 4 à ce moment là !

Le multi accueil est une richesse mais le mélange d'âge de ces enfants dans une même pièce entraîne également quelques difficultés au quotidien. Nous sommes là pour permettre à chaque enfant de bien vivre ce temps de collectivité. Nous devons rassurer, écouter, donner des repères, avoir une relation privilégiée avec chaque enfant pour lui permettre de se construire.

Ce peut être une banalité que de dire cela mais il est important de le rappeler. Il faut être suffisamment d'adultes pour « entourer » les enfants et ainsi créer des relations « bénéfiques ».

Le multi accueil est un lieu d'éveil et de socialisation. Il faut accorder du temps à chaque enfant !!

On considère même la structure comme une structure « privilégiée ».Et c'est là que ce n'est pas normal..... et encore moins admissible!!

3 adultes pour 15 enfants.....confort....entend-on!!!

POURQUOI ?

- Parce que le personnel est en CDI, tous diplômés (C.A.P., auxiliaire, infirmière, EJE). C'est une équipe de professionnelles, donc impliquées et exigeantes ????

- Parce que nous avons des réunions qui permettent de réguler les relations au sein de l'équipe et de prendre du recul sur nos attitudes pédagogiques. C'est un temps de réflexion et d'analyse commune. Les « douces violences » auprès des enfants au quotidien, ça existe.....
- Parce que les locaux sont gais, colorés, propres, dans un écrin de verdure ?????
- Parce que nous faisons notre métier, c'est à dire favoriser un « accueil respectueux » pour l'enfant et ses parents. Notre conscience professionnelle nous pousse à être exigeantes ????

Les enfants ne se plaindront jamais de leur condition d'accueil, les parents pris dans une logique de crise sont à la recherche d'un service de garde.

Il est important que les professionnels alertent les financeurs et exigent (en argumentant) la qualité des lieux d'accueil petite enfance.

PAROLE D'ELUE :
« NE PAS PERDRE LE TRAVAIL EN MOUVEMENT
MENÉ PAR LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS »

Lise DALLEUX,
Adjointe à la ville de Lille
Chargée de la Petite Enfance et de la Famille

Extraits d'entretien réalisé par Serge Cannasse pour la revue *Les Métiers de la Petite Enfance* :

La petite enfance est un domaine où la ville de Lille a une politique très volontariste, essayant de concilier les besoins quantitatifs (nombre de places d'accueil) et qualitatifs (qualité de l'accueil des jeunes enfants), promouvant les initiatives locales et favorisant la mixité sociale.

Quels sont les grands axes lillois de la politique de la petite enfance ?

Élue depuis un peu plus d'un an seulement pour le secteur de la petite enfance, j'ai eu le bonheur de découvrir un service public exemplaire, menant depuis longtemps une politique très volontariste qui essaie de concilier trois exigences : rendre les modes d'accueil collectifs les plus accessibles possibles, y compris en les proposant à des populations qui n'y ont pas spontanément recours, développer la qualité de l'accueil des enfants et se préoccuper de la formation du personnel.

Les structures sont très diversifiées. Aujourd'hui, pour une population d'environ 200 000 habitants, il y a neuf crèches municipales, huit crèches associatives et une crèche familiale municipale (avec des assistantes maternelles pour assurer l'accueil). Il y a également des haltes-garderies municipales et associatives et quelques crèches d'entreprise. Enfin, des entreprises privées de crèche s'implantent en ville.

Le but est d'assurer une couverture territoriale maximum sur l'ensemble des quartiers de Lille. Elle se réalise en étroite coopération avec l'ensemble des partenaires de la petite enfance, en particulier les structures associatives, dont le dynamisme est précieux : ce sont elles qui ont fait évoluer la qualité des modes de garde depuis plusieurs dizaines d'années, notamment en insistant sur la prévention et l'éducation à la parentalité.

En effet, il ne faut pas se préoccuper seulement de la quantité de l'offre, mais aussi de leur qualité. Nous tenons à ce que les structures d'accueil soient insérées dans la réalité de chaque quartier, qu'elles contribuent à façonner elles aussi. En particulier, elles

s'intègrent dans une politique volontariste de mixité sociale : à la crèche, enfants et parents de toutes origines et conditions se côtoient.

Nous mettons progressivement en place des centres de la petite enfance, qui sont des lieux de rencontre de tous les acteurs impliqués : PMI, assistantes maternelles, parents, animateurs, etc. Ils permettent aux parents de parler entre eux, d'avoir des activités ludiques avec leurs enfants et les personnels qui s'en occupent, de trouver des informations utiles, etc.

Quels sont les principaux problèmes que rencontre cette politique ?

Les mêmes que dans chaque grande ville. D'abord, le manque de places d'accueil, malgré nos efforts. Nous avons l'intention d'en créer 250 en structures municipales et une centaine en structures associatives pendant le mandat actuel.

Ensuite, les problèmes de financement. Nous sommes une des dernières villes à travailler selon un contrat enfance : nous passons en contrat enfance jeunesse l'année prochaine. Cela signifie que la ville sera obligée de subventionner seule un certain nombre d'activités auxquelles nous tenons beaucoup, notamment en termes de qualité, d'information, d'animation et de coordination des acteurs. Les budgets n'étant pas indéfiniment extensibles, j'ai bien peur que cela nous oblige à des choix difficiles.

Nous pensons qu'il est important de pouvoir organiser dans les quartiers des manifestations festives ou culturelles autour de la petite enfance. Par exemple, cette année, un cinéma art et essai a proposé un cycle autour de ce thème : les enfants et les parents qui y viennent n'habitent pas toujours à proximité, mais justement ! cela permet des échanges. Autre exemple : la venue d'un animateur dans un centre de la petite enfance qui permet aux professionnels d'accueil, aux parents et aux enfants d'apprendre ensemble les mêmes chansons donne une continuité précieuse aux petits, un lien joyeux entre la famille et la structure d'accueil. Encore un exemple : plusieurs crèches ont mis en place un « accueil café » des parents pour aménager un moment tranquille lorsqu'ils amènent leur enfant. Cela signifie qu'au moins un professionnel est disponible pour eux, moins pour les enfants. Si le taux de professionnels est diminué, cela devient difficile à maintenir, alors que ce moment est important pour tout le monde, parents, enfants, professionnels. De même, plusieurs crèches ont créé des ateliers d'éveil, qui ont lieu en fin de journée, pendant une heure environ et auxquels les parents peuvent participer quand ils viennent chercher leurs enfants.

Comment se passe la coordination entre les acteurs ?

Chaque trimestre, dans chaque quartier, se réunit une commission « petite enfance » qui rassemble l'ensemble des acteurs concernés. A l'échelle de la municipalité, une coordinatrice anime ces commissions et s'occupe des relations entre tout le monde.

Depuis deux ans, nous avons mis en place dans chaque crèche municipale un conseil de crèche, qui associe parents, accueillants, l'élue « petite enfance » et la directrice de ce secteur. Il se réunit trois fois par an. Cela permet un véritable échange entre parents et professionnels, dans les deux sens.

C'est plus difficile à organiser pour les crèches familiales. Mais les parents ont créé un petit journal d'informations qui fonctionne bien. Enfin, la municipalité édite un guide pratique consacré à l'accueil de la petite enfance.

Travaillez vous avec les entreprises de crèches, qui sont des structures privées ?

Elles ne sont pas présentes à Lille depuis très longtemps et s'installent de préférence dans les nouveaux quartiers, alors que les structures municipales se trouvent plutôt dans les quartiers « historiques » de la ville. Nous n'avons aucun a priori à leur égard, d'autant que certaines sont en pointe sur la question de la qualité environnementale (par exemple, la qualité de l'air) et peuvent sans doute nous apprendre quelque chose de ce point de vue. Mais il y a tout un travail, notamment de coordination, de rencontres, d'activités festives, qui ne sont pas de leur ressort et que seule la municipalité peut organiser. Je pense qu'elles vont s'insérer peu à peu dans le dispositif municipal.

Comment vous positionnez vous par rapport aux jardins d'éveil ?

Quelques haltes-garderies ont entamé depuis deux ou trois ans un travail remarquable avec les enseignants des écoles maternelles pour y amener progressivement les enfants, et aussi les parents. Dans certains quartiers, de nombreux parents ont connu des difficultés scolaires : pour eux, l'école reste un problème. Il faut donc recréer de la confiance. Les professionnels impliqués n'appellent pas ça « jardin d'éveil » ou « classes passerelles », mais « entre-deux ». Ils essaient de coller au plus près des réalités locales sans se figer dans une formule, en ayant conscience que leur modèle est perfectible. Il faut faire très attention à ce qu'une solution toute faite ne fasse pas perdre le travail en mouvement mené par les professionnels et les associations.

Quelle est votre politique à l'égard des assistantes maternelles ?

Là aussi, nous avons la chance d'avoir une association très active : Premiers pas, qui gère un relais d'assistantes maternelles, a mis en place des formations qui leur sont destinées et anime un site Internet sur lequel les parents peuvent savoir s'il y a une professionnelle disponible à proximité de chez eux. Nous les orientons volontiers vers elle quand nous ne pouvons leur proposer une place en structure collective. Les assistantes maternelles participent aux commissions de la petite enfance dans les quartiers et décident avec ses autres membres les thèmes de formation annuels. Cette année, le thème retenu est la parentalité. Enfin, notre centre régional de formation de la petite enfance est particulièrement dynamique.

Cet entretien est paru dans le numéro 152 de la Revue des métiers de la petite enfance de juillet-août 2009

CHAPITRE 3 :

PREVENTION

« CRECHE ET PREVENTION PRECOCE ?

PLAIDOYER POUR QUE NOS CRECHES RESTENT AVANT TOUT DES LIEUX DE VIE »

Marie-Laure CADART,
Médecin et anthropologue,
Membre du bureau du SNMPMI

L'inquiétude a récemment envahi le monde de la Petite Enfance. En effet, celui-ci, qui avait connu des avancées majeures pendant ces dernières décennies, est touché dans ses fondements mêmes. Des trains de mesures, inscrits parmi ceux qui affectent la société tout entière du côté de la libéralisation des services et de la marchandisation, risquent de saper les bases de ce bel édifice dont la qualité actuelle peut masquer les efforts réalisés pour le construire, ses soubassements théoriques et idéologiques, tout autant que la nécessité de l'entretenir, au regard du contexte actuel.

1) Un peu d'histoire

Les crèches ont subi des transformations majeures depuis leur création et nous ne pouvons ignorer le chemin parcouru depuis les crèches hygiénistes, « à guichet », dans lesquelles, jusqu'en 1975, l'enfant était passé à travers un sas et déshabillé pour endosser les habits de la crèche, les parents ayant interdiction d'y pénétrer. Ces établissements n'avaient pas encore bénéficié des connaissances résultant des recherches sur la psychologie des enfants qui se sont multipliées depuis 1950 grâce aux travaux de médecins, psychologues et psychanalystes, parmi lesquels D. Winnicott, F. Dolto, M. David. Ceux-ci ont démontré l'effet potentiellement pathogène des établissements de garde d'enfants si l'on ne se préoccupe pas de la vie psychique des jeunes enfants et si les professionnels ne sont pas suffisamment formés et accompagnés.

Assez tardivement, les crèches vont bénéficier de ces avancées avec la professionnalisation des métiers de la petite enfance dans le domaine de la puériculture dans un premier temps, puis avec l'ouverture à la dimension psychologique et

éducative⁵⁴ et l'autorisation aux parents d'y entrer... Ainsi s'est effectuée la transition de l'hygiénisme au psycho-éducatif.

Un lent travail va alors s'amorcer dans ces établissements, en même temps que l'importance de la prise en compte de la vie psychique du très jeune enfant apparaît au grand jour et se médiatise⁵⁵. Ainsi, les enfants des crèches ne sont plus « les petits créchards » ou « les petits crècheux »⁵⁶, désignés de la sorte dans les écoles maternelles, tant leur passage en institution les avait marqués... Ainsi vont se développer des notions fondamentales parmi lesquelles l'importance de respecter l'individualité de chaque enfant, la prise en compte du temps nécessaire d'adaptation de l'enfant à la vie en collectivité, la place des parents ou encore la notion de coéducation entre parents et professionnels. On commence à se préoccuper de l'importance de la mise en confiance de l'enfant et de sa famille, de la cohérence et de la continuité entre ce que l'enfant vit à la maison et ce qu'il vit à la crèche. Pour autant, les professionnels ne sont pas préparés à cela. Pour aider les équipes dans ce délicat travail, des postes de psychologues sont créés. La création de lieux innovants comme les lieux d'accueils enfants-parents de type Maison Verte s'inscrit également dans cette dynamique de prévention précoce : le tout petit enfant y vient accompagné par son(s) parent(s) pour permettre une transition entre la maison et la collectivité, l'aider à se « séparer en présence » de son parent, en présence d'accueillants se référant à la psychanalyse.

II) La crèche : un lieu de vie pour tous les enfants

La crèche est devenue progressivement un lieu de vie pour les enfants, un lieu pour relayer les parents en fonction de leurs besoins et nous devons saisir l'importance symbolique du changement d'appellation passant « de la garde à l'accueil des enfants » quand, il y a presque dix ans, le décret du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans a considérablement modifié le paysage français. Attendu depuis plus de vingt ans, ce texte a constitué une vraie révolution, affirmant la volonté d'ouverture à tous de ces établissements nouvellement nommés « lieux d'accueil de la petite enfance » dont il définit les missions : « *Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.* »⁵⁷

Ce texte insiste sur l'importance d'établir, dans chaque structure, un projet d'établissement comportant un projet social qui définit en quoi la crèche participe à la vie de la collectivité locale (commune, quartier), quels besoins elle remplit, quels services elle offre, comment sont pris en compte les besoins d'accueil d'enfants malades ou porteurs de handicap, quelle place est faite aux parents, quel accueil est réservé à des familles qui rencontrent des difficultés? J'insiste sur ce projet d'établissement qui constitue en quelque sorte le document de référence de la crèche, loin d'un simple

⁵⁴ A partir de 1975, les grandes crèches doivent obligatoirement avoir une éducatrice de jeunes enfants.

⁵⁵ Emissions radiophoniques de Françoise Dolto sur France Inter (1976-1977) : lorsque l'enfant paraît. Film de Bernard Martino « le bébé d'une personne » diffusé à la télévision (1984)

⁵⁶ Appellation citée par Danielle Rapoport dans *La bien-traitance envers l'enfant, des racines et des ailes*. Paris. Belin. 2006

⁵⁷ Article R2324-17 du code de la santé publique

dossier administratif. Pour cela, il doit avoir été travaillé avec toute l'équipe, soumis aux partenaires institutionnels (PMI, CAF⁵⁸, mairie) et correspondre aux réalités locales. L'accent est mis sur l'importance de la socialisation des enfants. Pour la rendre effective et permettre ces avancées, des financements conséquents sont alloués par la CNAF⁵⁹, dans le but de permettre à chaque enfant d'être accueilli, quel que soit le statut social et professionnel de ses parents, en tenant compte de l'éventuelle présence de maladie ou de handicap dont serait porteur un enfant ou un parent.

III) Quelle prévention précoce dans la confiance ?

Les lieux d'accueil de la petite enfance, en étant ouverts désormais à tous, acquièrent aussi une dimension de prévention précoce. Ils se doivent d'être des lieux d'épanouissement pour chaque enfant pris dans sa singularité, des lieux qui participent à la construction de leur avenir. Pour cela, l'enfant, mais aussi ses parents, doivent s'y sentir accueillis, dans un climat de confiance mutuelle. La confiance ne se décrète pas ; elle se construit dans une sorte d'approvisionnement réciproque quand les conditions de son installation sont établies. Tout ceci doit être travaillé au sein de l'équipe lors de l'élaboration du projet d'établissement mais aussi lors de réunions d'équipes et de séances d'analyses des pratiques. Ce travail s'inscrit également dans une dimension plus vaste, avec des partenaires (PMI, CAMSP, CMP⁶⁰, Services sociaux, etc...) qu'il convient de bien connaître et de reconnaître dans leurs missions professionnelles pour que faire appel à l'un d'entre eux ait du sens.

En effet, chaque enfant et chaque famille arrivent avec leur histoire et leurs personnalités et ce qui peut s'avérer facile avec certains devient excessivement délicat avec d'autres, notamment pour ceux à qui la vie a infligé de solides blessures ou encore pour ceux dont la culture familiale est trop éloignée de celles de la crèche. Il serait trop long de décrire ici ce délicat travail mis en place dans bien des lieux, mais nous savons désormais qu'il porte ses fruits, modifiant le regard porté sur l'enfant et sa famille. Aussi, il est urgent de faire connaître ce type de travail, ses soubassements théoriques et ses modalités, dans notre époque trop tournée vers la gestion et l'efficacité immédiate, qui a tendance à perdre de vue que chaque être humain est unique et que la petite enfance constitue une période-clé dans son développement et sa constitution de sujet⁶¹.

Je voudrais juste situer quelques balises concernant une certaine idée de la prévention précoce, qui soit prévenante, accompagnante, qui sache reconnaître, voir et écouter un enfant qui manifeste une souffrance au travers de symptômes divers qu'il convient de ne pas banaliser et de prendre en compte.

Prenons l'exemple d'un enfant de deux ans qui bouge beaucoup ou qui agresse les autres enfants. Que signifie son comportement ? Que vit-il à la maison ? La famille rencontre-elle des difficultés, un deuil, une séparation des parents, un isolement social,

⁵⁸ PMI : Protection Maternelle et Infantile. CAF : Caisse d'Allocations Familiales

⁵⁹ CNAF : Caisse Nationale des Allocations familiales

⁶⁰ CAMSP : Centre d'action médicosociale précoce ; CMP : Centre Médico Psychologique

⁶¹ Pour illustrer cela, nous avons décrit le travail mené dans ce sens pendant de nombreuses années dans les lieux d'accueil de la petite enfance d'Aix en Provence dans le livre *Les crèches dans un réseau de prévention précoce* sous la direction de ML Cadart. 2008. Erès. Malgré sa pertinence et ses effets positifs, ce travail est aujourd'hui remis en cause par le nouveau gestionnaire, une entreprise qui assure la délégation de service public depuis janvier 2009.

etc. ? Vient-il d'avoir un petit frère ? Les professionnels de la crèche sont-ils suffisamment à son écoute ? Le fonctionnement de la crèche est-il en cause ?... Avec le pédopsychiatre, Pierre Delion, nous nous questionnons : « S'agit-il d'un enfant présentant un trouble grave de la personnalité dont ce symptôme est un tout petit indicateur ou bien d'un enfant névrosé passant par un moment difficile et dont le symptôme sert d'appel sans paroles ? »⁶² Le symptôme ne signifie pas en lui ce qui le provoque et le détermine mais constitue un appel à entendre rapidement et à prendre en compte de façon adaptée et singulière pour chaque enfant. Une prise en compte rapide ne signifie pas dans bien des cas une action immédiate mais tout un travail avec l'enfant et sa famille pour tenter de décrypter ce qui se passe. Le temps n'est pas forcément celui de l'efficacité immédiate (bien que cela puisse arriver...), le symptôme n'étant pas pris comme quelque chose à éliminer, mais à prendre en compte dans un contexte donné et à traiter éventuellement pour éviter que l'enfant ne se structure sur un mode qui va le faire souffrir et l'entraver dans ses capacités relationnelles et/ou ses apprentissages. Ce type de prévention se situe dans une communauté d'adultes bienveillants rassemblés autour des enfants dans une « aide au grandir », acceptant aussi que des parents aient besoin d'être écoutés, accompagnés et soutenus si nécessaire.

IV) Une vigilance nécessaire

A l'opposé, se situe la prévention-dépistage, celle de la « check-list », celle de tous les « dys » à repérer. Si cette prévention est nécessaire pour le dépistage précoce des troubles sensoriels qui peuvent passer inaperçus et entraîner des séquelles définitives, entravant le développement et les apprentissages de l'enfant, elle ne peut pas et ne doit pas s'appliquer à la vie psychique. Nous sommes inquiets devant l'arrivée, pour des professionnels de crèches de « programmes de formation de développement des habiletés sociales et des habiletés de régulation des émotions ». Si ceux-ci peuvent partir de bonnes intentions pour apprendre aux enfants les règles du « vivre ensemble » et de la politesse, ils présentent le grave danger de ne plus prendre en compte le symptôme comportemental d'un enfant comme un « clignotant » par lequel apparaît sa souffrance et sa demande d'aide. Ces programmes visent avant tout à faire acquérir aux enfants des comportements sociaux acceptables. Ils s'appuient sur des questionnaires de comportements des enfants. Dans un de ces documents, on trouve parmi les 18 items recherchés chez des enfants de 2 à 3 ans (notés de 0 à 3 en fonction de leur fréquence⁶³:

Au cours des 3 derniers mois, à quelle fréquence diriez-vous que cet enfant :

- n'a pu rester en place, a été agité ou hyperactif ?
- a essayé d'aider quelqu'un qui s'était blessé ?
- a été rebelle ou a refusé d'obéir ?
- s'est bagarré ?
- a été facilement distrait, a eu de la difficulté à poursuivre une activité quelconque ?
- n'a pas semblé avoir de remords après s'être mal conduit ?

Parmi les dangers de tels questionnaires, grilles et échelles de comportement, un des plus grands me semble résider dans la sorte de diktat qu'ils imposent et dans le fait qu'ils risquent de se substituer à des professionnels compétents, capables de contextualiser des signes d'appels qu'ils doivent avoir intégré et appris à reconnaître.

⁶² Delion P. *Tout ne se joue pas avant trois ans*. Paris : Albin Michel ; 2008

⁶³ Questionnaire d'habiletés sociales et de régulation des émotions (version EDEN)

De plus, nous craignons que le type de programmes précédemment cités s'applique de façon ciblée à certaines populations dites « à risque ». Or, ce qui fait la richesse des lieux d'accueil et constitue une « prévention précoce pour le vivre ensemble », c'est la mixité sociale et culturelle qui existe dans ces lieux et la prise en compte de la singularité de chacun.

Pour conclure :

Nous avons évoqué le chemin parcouru pour passer de la garde à l'accueil et nous devons saluer les efforts considérables réalisés dans ce domaine qui permettent maintenant un accueil de qualité dans la France entière, même si nous sommes conscients du manque de place dans certains secteurs ou encore de la nécessité d'une amélioration en bien des endroits. Nous sommes convaincus de l'importance d'avoir des professionnels motivés, qualifiés, bénéficiant de formation continue, capables d'accueillir chaque enfant dans sa singularité, de réfléchir sur leurs pratiques et donner une place réelle aux parents.

Nous devons cependant être vigilants pour que cet accueil reste de qualité car de réels écueils le guettent aujourd'hui, notamment du fait de la diminution de certains financements⁶⁴, de nouvelles propositions réglementaires visant à réduire la qualification et le nombre de professionnels auprès des enfants⁶⁵, ou encore de l'ouverture de ce secteur aux entreprises à but lucratif. En effet, depuis quelques années, le gestionnaire d'un établissement d'accueil de la petite enfance peut être une entreprise spécialisée en crèche qui a le droit de faire des bénéfiques sans les réinvestir dans la crèche.

L'importation au sein du monde de la petite enfance de l'idéologie et du modèle de l'entreprise doit nous inquiéter, ouvrant la porte à des abus tels que celui de gérer « les flux d'enfants », comme des marchandises, visant avant tout à « remplir » les crèches, effectuant du « suremplissage » chronique, pour répondre à la demande d'un « parent-client », oubliant à la fois le « parent coéducateur » et « l'enfant-sujet ».

Parmi les autres risques existe celui de refuser d'accepter des enfants en difficultés nouvellement dénommés « perturbateurs » ou encore certaines familles qui ne seraient pas « conformes », les renvoyant dans leur invisibilité sociale, ou encore de créer des crèches à deux vitesses, celles « haut de gamme », et celles ciblant « les familles et les enfants à risques. »

⁶⁴ Notamment ceux de la CNAF avec le passage du Contrat Enfance au Contrat Enfance Jeunesse

⁶⁵ Cf Rapport Tabarot

« POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ENFANT »

Jeune Enfance Nord

L'association Jeune Enfance Nord a participé puis soutenu la création du collectif :
« Qualité d'accueil du Jeune Enfant en Nord Pas-de-Calais ».

En nous appuyant sur les fondamentaux qui ont construit Jeune Enfance Nord, nous souhaitons alerter, questionner et proposer des approches complémentaires porteuses de valeurs face aux évolutions actuelles, notamment sur la vision de l'enfant et la place des familles dans les dispositifs en création des modes de « garde » et non d'accueil.

Madame le Dr Colette Destombes, Présidente de l'association et psychiatre psychanalyste de renom sur la région, a posé les bases et jalons d'une approche de l'enfant. Les travaux de Françoise Dolto, de Winnicott, de Myriam David⁶⁶ et d'autres plus récents, ont nourri les réflexions des professionnels de divers horizons.

Soutien, diffusion, compréhension, accompagnement des équipes furent les missions de Jeune Enfance Nord pour « œuvrer à la mise en place des espaces de réflexion, d'actions en direction de toutes personnes ou associations concernées par la petite enfance, et qui se retrouvent dans les valeurs liées aux fondamentaux psychanalytiques ». Ces « espaces de réflexion » ont pour but de soutenir une action ou de permettre d'aller plus loin⁶⁷.

C'est fort de cette histoire, de cette empreinte sur le secteur de la petite enfance dans le département du Nord, dans la région Nord – Pas-de-Calais que se poursuit notre engagement auprès des enfants, des parents, des professionnels, des élus et des décideurs en affirmant les **valeurs** qui ont toujours donné sens à l'action.

Parmi ces **valeurs**, celles qui nous apparaissent être fondamentales sont :

- La part du **sujet** dans la construction de son histoire, ce processus qui permet à chaque individu « de se vivre comme séparé de l'autre, tout en ressentant l'autre comme un individu capable de se vivre lui-même comme un sujet distinct » Pr Bernard Golse - juin 2006.
- **La parole qui donne sens à l'humain**. Donner du sens, c'est aussi le respect de l'absence de sens et l'acceptation du chemin que prend chaque sujet pour trouver son sens.

⁶⁶ *Loczy ou le maternage insolite* – M.DAVID – Eres 2008

⁶⁷ *Mère et nourrisson : lorsque le courant ne passe plus...* Colloque Jeune Enfance Nord 1989

- La priorité aux **relations et interactions précoces**. La place de l'autre dans la construction du jeune enfant engage chaque adulte dans sa pratique sur le plan pédagogique, social, médical et thérapeutique⁶⁸.
- La reconnaissance des **mouvements psychiques dans le développement du jeune enfant**. Là encore l'intériorisation progressive des représentations par le bébé pose l'adulte face à sa propre histoire infantile et de « l'après-coup » **des effets de l'inconscient**.
- L'importance de **l'accompagnement** des premières années de la vie. Si tout ne se joue pas avant 3 ans, l'enjeu de l'accompagnement est important : « selon l'aide que l'on va apporter précocement ou non à l'enfant et sa famille, cette souffrance initiale va se révéler un tremplin pour l'avenir ou rester un enfer pour toute la vie » Dr Jean Cooren Assemblée Générale Jeune Enfance Nord - avril 2007.

Le Nord est une terre faite de labeurs mais aussi de difficultés sociales et économiques cumulées.

Nous avons été confrontés, professionnels de terrain (au cœur d'un contexte social et d'une structure familiale en pleine évolution) à la quotidienneté d'une recherche, d'un approfondissement, d'une ouverture à la connaissance de l'enfant, au tout petit.

C'est la richesse et l'investissement de tous ces acteurs qui ont nourri, formé, accompagné le quotidien dans une qualité d'accueil et d'approche dont notre Département peut revendiquer la démarche novatrice. Nous prenons l'option de poursuivre ces recherches en les articulant, les confrontant avec les données actuelles proposées.

Dans le domaine de l'enfance, la publication du rapport Tabarot sur « les modes de garde » et les références comportementalistes anglo-saxonnes sur lequel celui-ci s'appuie nous interpelle. Nous souhaitons porter cette réflexion au cœur du débat.

L'association Jeune Enfance Nord s'est engagée il y a 20 ans dans l'élaboration du premier lieu « maison Verte » dans le département du Nord. Ces lieux d'accueil parents-enfants se situent dans la mouvance de la « Maison Verte » inventée par Françoise Dolto⁶⁹.

C'est cette dimension spécifique que nous souhaitons explorer ici, nourrie et étayée de nos convictions et bien également de nos incertitudes et inquiétudes dans un avenir proche quant à la pérennité de ces lieux.

Auparavant, nous souhaitons réintroduire ce qui fait sens pour nous dans une politique d'accueil de l'enfant.

I) Maltraitance à enfant ou bienveillance :

Il est essentiel de remettre « l'enfant » au cœur du débat.

Quelle est la dimension de l'accueil de l'enfant ?

De nombreuses étapes contribuent à la construction de l'individu. Ces éléments sont essentiels⁷⁰ :

⁶⁸ *Entre prévention et thérapeutique* - Journée de travail Mai 1993

⁶⁹ *Tout est langage* - Françoise Dolto Seuil 1984

⁷⁰ *L'attachement : concepts et applications* - N.GUEDENEY - Masson 2006

- qualité de portage, d'accordage...,
- la mise en place des liens d'attachement, « les interactions précoces »...,
- la nécessité de continuité dans le soin et l'attention aux situations de rupture,
- le sentiment de confiance et de sécurité, l'accès au symbolique, à la différenciation, à l'individualisation, l'importance des objets et phénomènes transitionnels.

« L'espace potentiel entre le bébé et la mère, entre l'enfant et la famille, entre l'individu et la société ou le monde, dépend de l'expérience qui conduit à la confiance, on peut le considérer comme sacré pour l'individu dans la mesure où celui-ci fait – dans cet espace même – l'expérience de la vie créative ». (réf. Winnicott)

- l'importance de ce qui fait naître « la capacité de penser », la capacité de rêverie.
L'essentiel c'est la place du sujet, la parole pour penser, pour grandir.

Ce sont ces bases et ces pré-requis qui sont indispensables.

Un des risques d'une approche un peu trop quantitative des modes de garde est de considérer la vie de l'enfant comme indépendante de celle des parents.

L'enfant y est alors perçu davantage comme un objet de garde que comme un sujet - alors que l'on sait combien la qualité de la séparation conditionne l'ouverture à la vie sociale et sa réussite.

Nous voulons mettre l'accent sur les enjeux pour l'enfant des séparations précoces.

A ce propos, le Pr. Pierre Delion déclare :

« Nous sommes dans une culture de séparation très stressante, il faut respecter les besoins de sécurité de base de l'enfant »⁷¹

Ce qui est à la base, c'est **le respect de l'enfant** et de sa famille, le respect de son **individualisation**.

C'est l'importance de ce que signifiait Winnicott : « avoir le souci de l'enfant ».

II) Une parentalité dynamique :

Il est essentiel de ne pas dissocier l'enfant de la famille, comme il s'agit également de réintroduire la dimension de la famille dans une vie sociale.

A qui l'enfant est-il relié ? Quelle place pour les parents ? Que pensent-ils de ces orientations de modes de garde ? **Qu'est ce que l'on accueille de ce « lien de l'enfant avec ses parents ».**

La parentalité est aussi au cœur de ce débat, elle n'en est pas accessoire ni distincte. On demande à cette fonction parentale de s'exercer alors qu'elle n'est reliée à rien. L'éducation de l'enfant se poursuit aussi au sein du mode de garde opéré (il est parfois plus de 8h00 d'affilée en structure). Une réelle cooptation est indispensable. Plus l'enfant sera jeune, plus cette complémentarité, cette dualité seront valides et renforceront la place du parent, la place de « l'enfant » dans cette phase de construction.

⁷¹ *Tout ne se joue pas avant trois ans* – P. DELION – Albin Michel 2008

Les parents sont porteurs de repères éducatifs⁷²

Le sens porté à l'éducation a une valeur forte et positive. Il est différent de la simple adaptation sociale :

« Pour grandir psychologiquement l'enfant a donc un besoin vital de parents, capables de jouer pour lui le rôle d'un guide en terre étrangère...

L'éducation est le vecteur essentiel de la construction de l'enfant, le support fondamental de sa croissance psychologique.

Eduquer un enfant, l'humaniser, c'est en effet à la fois :

- l'aider à découvrir ce qu'il est, ce qu'il aime, ce qu'il veut, à développer ses potentialités, à construire son être propre, sa singularité.

- et lui permettre parallèlement en lui enseignant les règles de la vie humaine, d'inscrire cette singularité dans la communauté des autres... » (réf. Claude Halmos⁷³).

Alors, plus tôt l'enfant sera « déposé » dans une structure de garde ou confié, davantage le lien éducatif avec les parents sera important afin d'éviter ces « ruptures » éducatives⁷⁴. Quelles liaisons possibles pour éviter trop de souffrances par des longs temps de séparation ?

Quelle continuité à la fonction parentale mettre en œuvre ? Comment peut-elle être assurée de façon cohérente ?

III) Pertinence des projets et continuité de soins

L'association Jeune Enfance Nord participant à ce débat public sur les conditions d'accueil du Jeune Enfant est aussi alertée, inquiète de ces arrivées de personnels « non qualifiés »

En regard des éventualités politiques qui accordent trop de place à l'aspect quantitatif au détriment de la qualité de l'accueil du jeune enfant et de sa famille, nous nous prononçons pour le maintien et le développement des espaces où sont privilégiés l'observation, l'écoute et la parole dans une attention respectueuse et non jugeante de ce qui se vit.

IV) Une démarche de lieu d'accueil Parents - Enfants

Pourquoi parler de tout cela aujourd'hui ?

→ Parce ce que l'on ne peut parler « de modes de garde » sans travailler en amont comment l'on devient parent, ... la relation parent/enfant telle qu'elle s'est tissée, construite... le lien d'attachement ... et aussi une nécessaire mise en mots pour accompagner, parler de cette séparation au moment de l'entrée à la crèche, à l'école...

→ Parce que dans certains quartiers sensibles toutes les mères ne travaillent pas (loin de là !).

⁷² Préserver le lien parental – Gérard NEYRAND – PUF 2004

⁷³ Pourquoi l'amour ne suffit pas – Claude HALMOS – Nil 2006

⁷⁴ Accueillir le jeune enfant, quelle professionnalisation – Eves 2008

Elles ont besoin de lieux pour évoquer ces difficultés de séparation, ces ruptures brutales.

→ Parce que ces jeunes mères doivent pouvoir trouver un espace pour parler de leurs difficultés de vie. C'est parler, **reformuler**, c'est aussi pour chacun se réapproprier son histoire où la parole permet le soulagement et l'élaboration de ces difficultés.

Pour l'enfant, ces lieux lui permettent d'**être sujet et de s'inscrire dans une histoire.**

→ Parce que c'est d'abord le parent qui **introduit dans le monde** :

- par les mots, les paroles.
- par la socialisation.
- par les interdits nommés.

→ Parce que la parole humanise l'enfant et fait **naître la capacité de penser.**

→ Parce qu'il est important d'être attentifs à **ce qui fait sens pour cet enfant-là.**

Pour toutes ces raisons, il est indispensable d'évoquer la complémentarité et la spécificité d'un « lieu d'accueil Parents/Enfants ».

Nous soutenons, dans ce sens, les lieux d'accueil enfants-parents sur le modèle des « maisons vertes » créées par Françoise Dolto. Nous attachons de l'importance, dans ces lieux, à la présence de professionnels qualifiés, formés à la psychanalyse et soutenus par une supervision, garantie d'un accueil de qualité à la hauteur des nécessités précitées.⁷⁵

Que deviendront les lieux d'accueil parents enfants après 2010 ?

Les lieux d'accueil enfants-parents, soutenus par Jeune Enfance Nord, ne sont qu'une des facettes de l'approche de la Petite Enfance et du lien Parent/Enfant. Le maillon s'articule à un ensemble sur les modes de garde et d'accueil. Il est complémentaire et bien spécifique comme nous l'avons développé précédemment.

Dans la démarche du Livre Blanc, nous réaffirmons ces valeurs essentielles qui fondent notre travail d'accueil des tout-petits et de leur famille.

La perspective est d'œuvrer pour que ces lieux d'accueil enfants-parents demeurent des lieux d'écoute et d'étonnement.

V) Une conclusion ou des perspectives d'avenir

« Il est essentiel de donner priorité à « l'humanisation de la petite enfance », à ce moment capital de la séparation réussie mère – enfant. Tout l'avenir social dépend de ce moment-là.

C'est là que prennent source la tolérance des différences, l'entraide entre les humains, les amitiés structurantes, l'intégration réussie des enfants en tant qu'éléments actifs, porteurs et créatifs en société de leur âge et les amitiés d'adultes hommes et femmes, en tant que parents initiant leurs petits par l'exemple, à la convivialité entre générations quand des intérêts et des plaisirs leurs sont partageables, dans des lieux et temps adéquats. »⁷⁶

⁷⁵ La Maison Verte – Bernard THIS – Belin 2007

⁷⁶ La prévention dans la pensée de Dolto – Dossier Contact Santé Libre propos 2009

L'enjeu de cette mobilisation, c'est bien l'enfant en tant que sujet, son développement harmonieux au sein de sa famille, dans une vie sociale de qualité, riche culturellement et ancrée dans une histoire qui le porte, le relie à d'autres.

Il y a quelques années Jeune Enfance Nord a lancé le colloque « Sait-on ce qui se joue avant trois ans ? »... Toutes ces convictions nous les réaffirmons et souhaitons **poursuivre la reconnaissance d'une forme particulière de prévention précoce.**

Une définition apportée par le Dr Rosa Mascaró :

« Le travail de prévention au sein de familles, c'est d'abord accueillir, contenir et transformer les inquiétudes de l'enfant et de ses parents. On se situe alors dans une prévention prévenante et non prédictive de la souffrance psychique et de la maladie ».

La prévention « prévenante » respecte le sujet, ne cherche pas à orienter ou mesurer les écarts à la norme. C'est une démarche de prévention basée sur l'écoute qui permet d'actualiser le mal être de la personne.

Jeune Enfance Nord continuera son dialogue avec les politiques en charge de la petite enfance pour que tous les professionnels intervenant auprès du jeune enfant et de ses parents aient les moyens de participer à ce mode de prévention.

ANNEXE (Jeune Enfance Nord)

Extraits de la définition du projet à l'ouverture de la « Petite Maison » à Lille (1990)

La « Petite Maison » est un lieu d'Accueil Parents Enfants

Un lieu d'échanges où parents et enfants viendraient librement jouer, discuter ou tout simplement se détendre dans un espace conçu pour l'enfant et autour de l'enfant.(...)

Construire un espace d'échanges informels pour favoriser les contacts entre parents, dans un milieu urbain où certains se sentent parfois démunis, sans expérience ou sans points de repère.

Permettre aux parents de dire et de vivre entre eux avec leur langage, leurs affinités, des situations d'éducation quotidienne de jeux, d'échanges sociaux, ce qui n'est pas possible dans d'autres lieux habituellement consacrés aux enfants-garderies, crèches, P.M.I. – lieux articulés autour d'autres logiques : mode de garde, de soins... Ici, le parent ou son substitut (nourrice, grands-parents,...) ne déposerait pas son enfant, mais l'accompagnerait.

Découvrir- ou redécouvrir – ses potentialités de parents dans ce qu'elles ont de positif.

En préservant la relation symbiotique, permettre une ébauche d'éloignement et vivre ainsi une première expérience sociale sans angoisse pour mieux vivre les séparations ultérieures inévitables.

Tel est notre objectif : créer avec les parents et leurs enfants un lieu sans connotations médicales, sans directives éducatives, où, au jour le jour, se parlerait tout ce qui concerne l'enfant dans ce qu'il fait, dans ce qu'il vit, tant dans ses déconvenues que dans ses réussites.

Objectifs :

- Implanter dans le quartier un lieu d'accueil convivial et chaleureux, aménagé pour le petit enfant (décoration, jouets, livres...), sorte de jardin public couvert où l'adulte accompagnant l'enfant se sente à l'aise d'y venir au gré de ses envies ou besoins, permettre l'appropriation progressive de ce lieu par ses usagers.

A cette fin, deux professionnels par après-midi sont formés à l'écoute (appelés « accueillants »). Une supervision mensuelle de la pratique est menée par un psychanalyste avec l'équipe des accueillants.

- Prévenir des troubles relationnels précoces chez l'enfant pouvant entraîner la non-intégration sociale, l'échec scolaire.

Au cours d'échanges informels entre parents, entre parents et accueillants, à propos de petits problèmes quotidiens (sommeil, propreté, alimentation, ...) surgissent parfois des questions importantes qui en se disant facilitent la relation familiale, dédramatisent des situations risquant de dégénérer en conflits latents (exemple : non acceptation de l'enfant à sa naissance, séparation du couple, angoisse de la mère face à la mise en crèche ou halte garderie prochaine, isolement des femmes seules sans référent paternel pour l'enfant, etc...)

- Amener des parents à prendre conscience des richesses potentielles de leurs jeunes enfants dans la perspective de leur développement physique, intellectuel, affectif, favoriser les échanges entre parents et enfants.

C'est en voyant son enfant jouer, s'exprimer et se confronter aux autres du même âge, de milieu et d'éducation différente que le parent a un autre regard sur lui, prend de la distance, peut comparer les effets d'une attitude ou d'une parole différente faites à l'enfant par l'accueillant ou un autre parent. (...)

- Socialiser le petit enfant dans un lieu collectif, lui apprendre ses limites du permis et du défendu ce qui permet d'enclencher le processus d'apprentissage des relations sociales. (...) Sous le regard et le lien affectif de l'adulte qui ne le quitte pas, l'enfant apprend à se détacher, à faire ses expériences avec d'autres. C'est un endroit et un moment « sas » avant la séparation définitive et l'autonomie qu'impliquent l'entrée en crèche, halte-garderie ou l'école maternelle.

**« ETRE A COTE DES PARENTS DANS CE QUI TOUCHE A
L'EDUCATION DES ENFANTS »**

**Centres Sociaux de la Région
Nord Pas de Calais**

La plupart des centres sociaux du Nord et du Pas de Calais ont développé des lieux d'accueil Petite Enfance au sein de leur structure. Ceux-ci font partie intégrante du centre social et répondent aux besoins du territoire repérés par le diagnostic sur lequel est adossé le projet du centre.

I) Un projet social basé sur un diagnostic

Ce diagnostic effectué de manière partagée avec les acteurs du territoire et les habitants permet de porter attention aux besoins des familles du territoire.

« A l'origine de l'accueil petite enfance, on retrouve un diagnostic partagé entre plusieurs acteurs du champ médico-social... et avec les habitants ou usagers.

Le diagnostic est fait en amont mais il se poursuit au quotidien, le travail de l'équipe est d'observer une "veille éducative " des enfants; c'est à dire observer au quotidien l'évolution des enfants.

Les actions portées par les secteurs petite enfance ne se départissent pas d'un travail global autour de l'enfant.»

« Le parent qui travaille est généralement vu comme celui qui a le plus besoin d'un mode de garde. Mais n'y a-t-il pas d'autres besoins tout aussi légitimes ? Besoin de libérer du temps pour s'occuper des grands enfants, de faire des démarches... et si l'on pense aux besoins de l'enfant, il est plus que pertinent d'accueillir les enfants dont les parents sont isolés, en difficulté d'insertion, nouveaux dans la ville... »

II) Une logique de prévention

Les actions portées par les secteurs petite enfance s'inscrivent donc dans une démarche de réponse aux différents besoins des parents du territoire dans leur diversité :

- Besoin de garde pendant les heures travaillées,

- Mais aussi pendant les heures de démarches à effectuer, pour s'occuper d'un autre enfant de la fratrie, pour exercer d'autres tâches citoyennes, pour reprendre son souffle...
- Besoin d'éveil de l'enfant

Ainsi, « Les actions petite enfance s'inscrivent dans une logique de prévention élargie »
"Il y en a qui pensent que le multi accueil ne leur est pas destiné car ils ne travaillent pas. C'est important qu'ils sachent qu'ils peuvent en bénéficier et que c'est aussi bénéfique pour l'enfant »

"On a donc mis en place des actions en faveur des publics de parents ne travaillant pas et des parents travaillant afin de s'adapter à leurs spécificités"

III) Un public large et diversifié : l'enjeu de mixité

Le projet petite enfance fait donc partie d'une orientation stratégique qui se veut être une réponse aux problématiques de territoire.

Il s'agit d'accueillir un public large, sans en privilégier, en ouvrant à toutes les familles de la ville ou du quartier, ce qui nécessite une politique volontariste d'accueil pour tous.

« Certains parents qui recherchent avant tout un mode de garde et qui sont aussi les plus renseignés occupent les places ; d'autres moins en capacité d'anticiper pourraient ne pas en avoir.

Donc on veille à garder quelques places en plus "

La mixité sociale est perçue comme une richesse. Il n'est pas question d'envisager un accueil pour les publics repérés en difficulté mais bien pour tous, à l'image du territoire.

« Au début, certains parents se disaient qu'un centre social c'était pour les cas sociaux, mais ils ont vu que l'accueil est pour tous et cela ne joue plus »

« Il y a une mixité sociale qui est très riche, cela apporte une multiplicité culturelle au centre social [,,] Et bien on essaye de l'exploiter, on fait des ateliers avec les parents et on demande aux familles ce qu'elles peuvent « apporter » comme savoir-faire »

IV) Un partenariat large

L'originalité et la richesse des lieux d'accueil petite enfance au sein des centres sociaux est leur volonté de mettre en œuvre une politique petite enfance accessible à tous les publics du territoire. La structure petite enfance est soutenue dans cette volonté d'ouverture à tous par le partenariat mis en œuvre dans chaque action du centre social.

«Par exemple, nous avons mis en place des structures d'accueil dans les quartiers excentrés de la ville, pour les publics qui n'ont pas de moyens de transport. »

« L'inscription des lieux de Petite Enfance dans la vie du quartier se fait grâce à la proximité des structures pour les parents, mais aussi par l'investissement au quotidien des espaces du quartier par les enfants »

Des actions intergénérationnelles sont mises en place, elles permettent de redonner confiance à des publics fragilisés en valorisant le potentiel qu'ils ont à entrer en relation avec de jeunes enfants. Pour les enfants, cela fait partie de l'approche éducative que se donnent les centres sociaux en matière d'accueil petite enfance, ouvrir les enfants au monde, favoriser leur développement par cette approche très citoyenne.

"Une fois par semaine pendant les vacances un groupe du centre de loisirs vient travailler avec nos petits, ils viennent faire une activité avec les enfants du multi accueil, avec le club troisième âge plusieurs fois par an, les enfants présentent un spectacle aux personnes âgées avec un goûter spécial.

Avec le secteur jeune, des ados viennent raconter des histoires aux enfants le mercredi, elles font du hip hop, des petites activités comme ça..."

" Nous préparons à la fois des activités destinées aux personnes âgées mais aussi aux petits. [...] On a des enfants qui ne connaissent pas leurs grands-parents et des personnes âgées qui n'ont jamais eu d'enfants ; ça apporte une relation de qualité entre les enfants et les seniors..."

Les actions menées ne sont pas nécessairement conçues au sein du centre social, elles peuvent l'être avec des publics "extérieurs" au centre social ce qui renvoie à la nécessité des partenariats.

"C'est l'aboutissement d'un partenariat de toute une année, on mobilise différents acteurs tels que Gaïa avec le développement durable, l'éveil musical, le cirque du bout du monde qui anime des ateliers de circo-motricité.... C'est vraiment l'occasion de réunir des associations du quartier qui œuvrent pour la vie locale."

V) La place des parents

La place des parents est fondamentale dans le projet pédagogique, en référence aux valeurs portées par les centres sociaux.

"On souhaite être vraiment à côté des parents dans tout ce qui touche à l'éducation des enfants de moins de six ans, et après quand l'enfant grandit, dans les activités du centre »

" Pour moi c'est très important d'accueillir non seulement l'enfant mais sa famille, ses parents ses habitudes familiales [...] Lorsqu'on accueille des enfants, on accueille aussi des parents ; on prend en compte la relation entre parents et enfants ;

"On pressent des besoins chez les parents et on essaye de s'y adapter, comme par exemple lorsqu'un enfant aime un jeu, on propose au parent de l'emprunter afin de l'utiliser avec son enfant, c'est un outil très intéressant pour échanger ..."

"[...] (Les groupes de réflexion action) On y retrouve les parents, les personnels, les membres bénévoles du centre social, on considère que les personnels n'ont pas le monopole de la réflexion sur leurs actions."

Le secteur petite enfance tient une place particulièrement importante dans le projet transversal de participation active des usagers. Cette implication des parents est un

maillon essentiel du soutien à la parentalité, en ce sens qu'elle permet aux parents d'être acteurs de l'éducation de leur enfant.

"Nous avons des ateliers parents enfants chaque lundi »

"Nous proposons une rencontre chaque mois avec une psychologue, une rencontre avec un psychomotricien, une fois par mois, un atelier bébé massages, une rencontre avec une conseillère conjugale, une rencontre avec une conteuse. Ces ateliers sont conçus pour permettre aux parents de faire avec leur bébé."

VI) Une équipe au service du projet

Les actions des EAJE en Centre Social s'appuient sur une équipe au service d'un projet, et pour cela il y a nécessité d'un personnel, formé, en accord avec le projet. Une équipe pluridisciplinaire, avec des valeurs citoyennes. C'est toute une démarche globale au service des familles.

« L'accession à l'accueil petite enfance peut être l'occasion de se faire connaître par des parents et ensuite les orienter ou sensibiliser à d'autres actions, ou encore certains parents fréquentant des actions peuvent être touchés par les actions en faveur de la petite enfance.»

« On travaille par secteur mais sur des thématiques transversales. On a travaillé, par exemple, au niveau de la petite enfance sur l'accessibilité à tous qui a aussi été déclinée dans les autres secteurs... ».

« A travers la démarche des professionnels de la petite enfance, il y a toute l'approche du jeune enfant, la compréhension active de ses besoins et spécificités, mais il y a également une dimension en plus qui est de recréer des liens, jeter des ponts entre les personnes, d'ouvrir le monde au Jeune Enfant. »

C'est cette démarche d'accueil que les Centres Sociaux souhaitent pouvoir continuer à mettre en œuvre,
Accueillir aujourd'hui les familles avec leurs petits enfants, c'est investir pour l'avenir.

**« LE MAILLAGE DES DIVERSITES :
UNE SOURCE D'ENRICHISSEMENT DES LE PLUS JEUNE AGE »**

**Centre Social La Maison Nouvelle
à Wasquehal**

La Maison Nouvelle créée en 1988 est une petite structure à vocation familiale située au cœur d'une cité bâtie dans les années 1970 et qui rassemblait alors près de 12 nationalités différentes. L'identité du centre social s'est forgée sur cette diversité cosmopolite et une mixité sociale, qui ont toujours enrichi le vivre ensemble dans ce quartier enclavé, ce village dans la ville, à l'est de Lille.

Cette association à but non lucratif (loi 1901) est née d'une réflexion construite avec des résidents, la municipalité, un centre d'action médico-psycho pédagogique, les services du Département (PMI, assistante sociale, bilan des 4 ans), les écoles de proximité.

Cette co-construction, cette coopération au développement social local est centrée sur la famille dans toutes ses composantes, des nouveaux nés aux aînés.

Nous nous investissons aux côtés des parents, premiers éducateurs, et des familles pour accompagner ensemble l'enfant qui grandit et qui pas à pas, devient adulte.

Les valeurs que nous défendons ou portons (respect de la dignité humaine, solidarité, démocratie en action) animent notre mission et affichent notre engagement éducatif. Notre projet associatif est un micro projet de société et nous avons l'ambition à cette échelle epsilon de participer à un mieux vivre ensemble, à un mieux être à la fois individuel et collectif.

Notre approche éducative est centrée sur le regard que nous portons sur nous même, sur l'autre, sur les autres, sur le monde. La reconnaissance de l'altérité, de l'individu dans sa singularité, de cette singularité comme un maillage de diversités et de cette diversité comme source d'enrichissement est au cœur, nous en sommes convaincus, de l'harmonie sociale.

Cette posture, cette vision décloisonnée peut combattre des craintes, des angoisses, la peur de la différence, sources anxiogènes de notre société qui produisent des a priori, des préjugés, des clivages...

Depuis près de dix ans maintenant, notre association essaie de démontrer que la diversité sous toutes ses formes est source d'enrichissement.

Au fil des années, nous avons installé des pratiques éducatives, basées sur l'échange, la rencontre, le dialogue avec et entre des enfants, des jeunes, des parents et

professionnels, pratiques qui se sont souvent heurtées à un raisonnement inductif nourri d'opinions reçues reposant sur une vision orientée par champ : la catégorie socioprofessionnelle, l'origine ethnique, le lieu d'habitation, le milieu familial ou encore la pratique religieuse ; le tout, cloisonné dans des logiques institutionnelles.

Aujourd'hui, l'évolution de la société française dans toutes ses diversités bouscule sans doute ces schémas de pensée et interroge chacun sur la nécessité d'élargir sa vision, d'éduquer le regard pour dépasser des raisonnements établis qui faussent la relation à l'autre.

C'est le point d'ancrage de notre projet. C'est dans ce cadre que s'inscrivent nos actions, c'est cette vision qui guide nos relations avec les parents, nos projets avec les acteurs éducatifs locaux, les élus, les partenaires financiers.

C'est ce terreau qui nourrit le professionnalisme de notre équipe éducative qui se veut à l'écoute et bienveillante et oriente nos choix de formation permanente ou nos groupes de réflexion action, pour toujours rester à l'écoute de notre temps et anticiper.

Cette vision sociétale, nous la mettons en œuvre dès la petite enfance en proposant un multi-accueil, des ateliers parents-enfants, des groupes de parole parents ou de formation-action, des espaces de rencontres et de débats.

Au sein de ces différents accueils, nous favorisons le bien être du jeune enfant, son épanouissement, sa socialisation précoce ou encore son autonomie. Nous suscitons l'éveil sensoriel et corporel en associant les parents (atelier d'éveil musical, massage, portage bébé ou encore gym-danse).

La place privilégiée que nous portons à la relation parent-enfant est essentielle pour asseoir cette sécurité de base qui constituera le socle du développement de l'enfant.

Il faut préciser aussi un point important.

Par essence, les centres sociaux sont attentifs à l'accueil de tous les publics et plus précisément des publics dits fragilisés. Nous veillons donc à ce que chacun, quel que soit le statut des parents ait les mêmes chances d'être accueilli dans nos associations et nous promovons la mixité sous toutes ses formes, sans sélection ni déterminisme.

Et parce que l'intelligence collective ne se construit pas seule, nous travaillons avec de nombreux partenaires médico-éducatifs, culturels, sociaux...spécialisés ou généralistes, théoriciens et praticiens.

Ensemble et aux côtés des parents, nous essayons de construire du sens, des repères, des fondations pour que chacun soit légitime et reconnu dans son histoire familiale, ancestrale, culturelle, sociale...dans sa singularité.

« ITINERANCE :

UN PROJET HARMONIEUX SE CONSTRUIT AVEC TOUT UN TERRITOIRE»

Halte Garderie Itinérante « Les P'tits Loups »
Agglomération Maubeuge Val de Sambre

La Halte-garderie itinérante « Les P'tits Loups » sillonne les routes de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre depuis octobre 1996.

Elle accueille des enfants de 2 mois à 4 ans et aussi leurs parents.

Actuellement, 10 communes sont desservies par notre structure, 3 heures par semaine. C'est un service de proximité, qui offre aux familles la possibilité de faire garder leur enfant, sans devoir recourir à d'autres structures éloignées.

Sur ce territoire, les distances entre les communes que nous sillonnons, varient entre 3 et 30 kilomètres. Les distances sont plus ou moins grandes, mais les différences sont nombreuses.

Certaines communes sont urbaines, semi urbaines ou rurales. Elles ont une population avec diverses nationalités, d'autres, des familles en grande précarité sociale, économique, ...

Un tiers des enfants sont issus de familles monoparentales, divorcées ou séparées.

Au fil des mois, les contacts avec les familles ont permis de mettre en avant leurs difficultés de la vie quotidienne. Il arrive à celles-ci de se confier sur les richesses que peut apporter la vie familiale, mais également sur leurs difficultés à remplir leur fonction parentale.

Nous sommes plus qu'un service de garde et d'éveil. Nous sommes aussi repérés comme **lieu d'informations, de ressources, d'ouverture à d'autres partenaires,** organismes : renseignements pour des adresses de clubs sportifs pour tout-petits, renseignements pratiques sur leurs droits, sur des informations pour réorientation professionnelle, permanences de différents services, comme les consultations de nourrissons, de planning familial, adresse de médecins, psychologues, ...

La garde des enfants permet aux femmes la pratique d'un sport, de prendre du temps pour elles (ex. : aller chez le coiffeur, faire du shopping, ...).

Ces activités ne sont pas à négliger. Elles sont source de **bien-être personnel**, qui ont des répercussions sur l'enfant et son environnement familial.

Notre réseau partenarial se développe de plus en plus sur nos lieux de passage : communes, Centre Sociaux et travail en transversalité, Conseil Général - P.M.I - Education Nationale.

Ces liens ont permis d'établir une prise de conscience collective sur l'importance de l'éveil et la socialisation du jeune enfant, mais aussi, en prenant compte de son environnement familial.

Comme le dit le proverbe africain : **« il faut tout un village pour élever un enfant ».**

I) La Halte-garderie Itinérante

La halte garderie « Les P'tits Loups » est un lieu d'éveil et de socialisation. Il permet à l'enfant de s'épanouir et de progresser à travers un projet éducatif et pédagogique.

L'équipe professionnelle permet à l'enfant de trouver ses repères au sein de la structure et de l'aider à s'adapter à la collectivité. L'équipe permet à l'enfant d'être accueilli dans un cadre sécurisant

L'équipe de professionnelles met en place des animations en rapport avec ce projet

Deux exemples d'animation :

Animation musicale

L'action a servi à renforcer le projet éducatif et pédagogique 2007-2008 sur l'Eveil des sens et l'ouïe.

Ce projet a été pensé sur l'armature d'un temps fort et exceptionnel par lieu où fonctionne la HGI, avec invitation de toutes les familles inscrites sur chaque lieu.

Ce temps fort s'est déroulé sur 4 temps :

- Réalisation d'un spectacle/concert « la caravane »
- Moment où les enfants accompagnés d'un adulte, peuvent toucher et jouer d'un instrument utilisé lors du spectacle.
- Goûter spécifique avec des « goûts d'ailleurs » pour enfants et parents.
- Moment d'animation avec choix du public (chants/comptines, fabrication d'objets sonores avec du matériel apporté par l'animateur intervenant, enregistrement des animations chant et du spectacle aboutissant à un cd)

Les enfants ont été très captivés par le spectacle et les instruments, même les enfants les plus hyper actifs. La musique avait un effet apaisant et bénéfique sur eux.

Le spectacle proposé a duré 45 minutes, 45 minutes où les enfants se sont assis, réceptifs à l'histoire, aux sons d'instruments venus d'ailleurs.

Les professionnelles comme les familles ont été transportées par cette musique.

Le temps chant qui a suivi la pause goûter, a eu un vif succès. Les familles ont été invitées à s'asseoir avec leurs enfants, sur les tapis, pour un temps de chant familial.

Bonne participation des familles en général. Ils sont venus sur le temps de halte, prendre un peu de temps avec leur enfant, pour regarder le spectacle et chanter avec lui, avec les autres familles et les professionnelles.

« Sauter, courir avec Baby bouge. »

Les objectifs étaient :

- d'amener 30% des familles à participer aux activités d'éveil moteur
- d'amener 50% des familles à changer leurs pratiques alimentaires (les parents et les enfants).

L'action s'est déroulée de la façon suivante : Mise en place d'un questionnaire sur l'année, découverte des différentes parties du corps, présentation de l'activité baby bouge, échanges sur les pratiques alimentaires, réponse aux sollicitations des familles, mise en place d'ateliers « préparons ensemble le goûter ».

L'action a été positive dans l'ensemble. Les enfants sont curieux et vont spontanément vers les « agrès ». Ils les touchent, les explorent.

L'intervenante peut faire pratiquement une séance de baby gym, comme dans un club, c'est-à-dire : accueil des enfants, reconnaissance corporelle, parcours moteur, motricité fine, retour au calme.

Chaque mois, il a été proposé un goûter commun, avec différents thèmes.

Les parents ont été sollicités pour apporter des fruits, du fromage, des légumes pour la confection d'une soupe, etc... Ce fut l'occasion de partager sur les goûts, les préférences alimentaires de leur enfant. Les familles ont pu discuter entre elles.

Certains parents ont été étonnés de ce que leur enfant pouvait manger à la HGI, car chez eux le refus est parfois catégorique pour certains aliments.

Les parents ont changé spontanément le goûter donné à leur enfant.

Se sont-ils sentis interpellés ???

De l'eau plutôt que des sodas. Moins de biscuits. Plus de fruits, de compote, de laitage.

Les familles sont unanimes. Ils souhaitent que les professionnelles de la HGI organisent des goûters communs, c'est-à-dire que tous les enfants puissent bénéficier du même goûter, et en être informés. Ils souhaitent également la suppression de la collation du matin, et le maintien du goûter de l'après-midi.

Une sortie a clôturé cette action. Elle s'est déroulée en Novembre 08, à CAVAL'KID.

II) Le Réseau de Parents

En complément de la Halte-garderie Itinérante, l'action est renforcée dans certaines communes par le réseau de parents.

Il permet d'apporter un accompagnement des familles dans leur rôle parental. C'est un moyen de cheminer avec le parent vers la socialisation de l'enfant.

- Faire découvrir aux parents les capacités de son (ses) enfant(s) à travers des activités d'éveil, activités que la famille ne peut pas toujours proposer, faute de moyens financiers ou matériels
- Valoriser et favoriser les relations entre les parents et leur enfant par le jeu, d'activités créatrices et conviviales,
- En créant des lieux de rencontres et de solidarité entre les familles en dehors des temps de Halte-garderie,
- Leur permettre de s'investir différemment au sein de la Halte-garderie,

- Inciter pour le moyen et long terme une insertion sociale et citoyenne,
- Informer et répondre aux questions posées,
- Permettre aux parents d'exprimer leurs difficultés ou « facilités ».
- Permettre aux familles d'être dans une démarche « d'acteurs ».

Le réseau de parents comporte deux types d'actions :

- Des actions communes à tous les lieux d'intervention, en lien direct avec la Halte-garderie faisant appel à l'initiative des parents (préparation de fêtes et sorties, journal, album-photos...)
- Des actions spécifiques instaurées sur 4 lieux sous forme d'ateliers parents –enfants en rapport avec le projet pédagogique, choisi et animé avec la participation des parents (animations autour du livre, action « Passerelle vers l'école, préparation de fêtes, bricolage, cuisine, jeux....)

En conclusion :

L'action que l'association et l'équipe de professionnelles des « P'tits Loups » mènent, s'inscrit bien dans **un projet global de développement d'un territoire dans les perspectives d'avenir** où les petits enfants d'aujourd'hui , capables d'autonomie , capables de tisser des liens avec d'autres, ouverts sur la culture, ayant confiance en eux-mêmes, mettront en place une société plus ouverte , moins violente que la société du chacun pour soi que l'on nous propose actuellement.

Les adultes d'aujourd'hui, les parents, les responsables politiques **sont responsables de la qualité de l'éducation, de l'accueil, de tous les enfants**, car un avenir harmonieux se construira avec toute la population.

PAROLE D'ELUE :

« S'APPUYER SUR LA DIVERSITE D'ACCUEIL DANS NOS VILLES »

Sylvie BOUDRY-LHERMITE
Maire Adjointe de Tourcoing
Conseillère Communautaire

Il semble important, en tant qu'Elue de territoire, de pouvoir apporter une réponse adaptée aux besoins de nos habitants.

En matière de services à la personne, nous devons démultiplier la capacité d'écoute pour répondre au mieux aux besoins de nos familles. La petite enfance est l'exemple type de cet accompagnement différencié que nous devons construire, en le réactualisant sans cesse, pour répondre aux demandes émergentes.

La qualité de l'accueil du jeune enfant est un axe essentiel pour une prise en charge qui puisse, dès le plus jeune âge, aider à la construction d'un citoyen éveillé et autonome.

La socialisation, l'accompagnement en fonction du besoin individuel doivent être affirmés. Ils doivent s'inscrire dans une logique de projet éducatif global permettant le relais entre les différentes structures de la petite enfance et l'école, les professionnels et les parents avec un objectif central : le bien être, le confort et l'éveil du tout petit.

Cet accompagnement ne peut pas être monolithique. Il doit s'appuyer sur une diversité de l'accueil dans nos villes (crèches, haltes-garderies, relais assistante maternelle, assistantes maternelles indépendantes...) et sur un maillage du partenariat avec les partenaires institutionnels en mettant au cœur de nos décisions la satisfaction des familles et l'accompagnement de nos citoyens en devenir.

« TEMOIGNAGE :

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE LEZENNES»

I) Petits moments quotidiens de vie d'un RAM (où il est, encore, permis de se rencontrer pour travailler autour de l'enfant et sa famille)

La création d'une plaquette sur les ateliers d'éveil du RAM a permis de réfléchir avec un groupe de professionnelles petite enfance (assistantes maternelles) sur la co-veillance, l'observation, l'écoute, l'attention et le bien être des enfants pendant les ateliers d'éveil.

Cette plaquette a permis aussi d'aborder certains aspects moins connus de ces ateliers : leur besoin de rompre cet isolement social dû à leur situation de travail à domicile ainsi que le respect de la diversité, du « vivre ensemble » dans ces groupes très hétérocycliques que sont les assistantes maternelles (milieu social, éducatif, culturel, âge, parcours individuel, formation différente)

Cette plaquette leur sert d'outil auprès des parents pour leur faire connaître l'existence des ateliers et de ce que leur enfant peut y trouver et ainsi de continuer ce travail de co-éducation réfléchi autour de l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle.

Travail de réflexion et d'accompagnement des assistantes maternelles dans leur profession auprès des enfants et leur famille, mené par petites touches successives en passant par l'observation, la notion d'être là, par l'écoute attentive et active.

II) Un projet mené en coordination pour un accompagnement de l'enfant et sa famille lors de la première rentrée scolaire

- Actions passerelles pour visiter l'école et faire connaissance avec ce nouveau lieu, pendant les ateliers d'éveil
- Journal petite enfance spécial rentrée scolaire
- Articles de revues spécialisées pour les professionnels petite enfance et les parents au fond de documentation du RAM
- Liste de livres pour les enfants traitant de ce sujet
- Les petits plus pour accompagner l'enfant dans sa prise d'autonomie indispensable pour l'école. L'accent est mis sur ces petits gestes du quotidien (habillage, déshabillage, lavage des mains, acquisition de la propreté, ...) à acquérir pour les enfants.

Tout cela demande la mise en place d'un partenariat avec l'école maternelle, d'un projet réfléchi ensemble lors de réunions communes (commission petite enfance) réunissant tous les acteurs concernés par la petite enfance (professionnels, parents, financeurs, décisionnaires.) et de permettre un suivi pour évaluer et améliorer ces actions.

Ces rencontres existent, entre autre, grâce à la volonté d'avoir une cohérence de travail et de réflexion sur le projet social et éducatif de la ville. De donner corps autour des responsabilités de chacun (enfants, parents et institutions) pour partager ses compétences et son identité professionnelle. Tout cela permettant de monter ce projet collectif où le l'enfant, le lien avec sa famille, le respect de son éveil est au centre des préoccupations.

« QUALITE D'ACCUEIL ET EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Contribution de Fabien THIÉMÉ,
Vice-Président du Conseil Général du Nord,
Délégué à l'Enfance et à la Famille

(Extraits du débat public
« Qualité d'accueil et évolutions des
politiques publiques petite enfance »
Mardi 10 février 2009)

Mesdames, Messieurs,

Malheureusement retenu, je suis au regret de ne pouvoir participer au débat public « Qualité d'accueil et évolutions des politiques publiques petite enfance » organisé à l'initiative du CRFPE, de Colline ACEPP Nord-Pas-de-Calais, Jeune Enfance Nord et les Fédérations Nord et Pas-de-Calais des Centres Sociaux et Socioculturels. Je vous prie d'ailleurs de bien vouloir m'en excuser.

Ce débat public, je n'en doute pas, sera particulièrement riche au regard de l'actualité liée à l'Enfance, je pense notamment au « rapport Tabarot ». Un rapport ainsi que tout un ensemble de réflexions en cours d'examen qui inquiètent, à juste titre, bon nombre d'acteurs du champ de la petite enfance et de la parentalité.

Ce désormais célèbre rapport de la Députée Michèle Tabarot, rappelons-le, fait suite à une commande du Premier Ministre en vue de l'application du droit opposable à la garde d'enfant en 2012. Un droit qui serait rendu effectif pour les enfants âgés de 2 à 3 ans à partir de 2012 et qui, à partir de 2015, serait progressivement ouvert à l'ensemble des enfants, en fonction des capacités d'accueil.

La création d'un droit opposable à la garde d'enfant est une promesse sur laquelle je ne peux être qu'en accord sur le principe mais qui en pratique paraît bien irréalisable. L'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) a d'ailleurs d'ores et déjà fait part de ses nombreuses interrogations vis-à-vis d'un droit qu'elle juge imprécis et difficilement applicable en pratique.

En effet, vers qui vont se tourner les familles ? Qui va financer ce droit ? Quel acteur retenir parmi la multiplicité des acteurs de ce secteur ? On le voit, ce droit, aussi louable soit-il, pose de nombreuses interrogations. L'essentiel des inquiétudes porte sur les recommandations du rapport Tabarot. Sans en détailler l'ensemble, il est prévu dans un premier temps (2009-2012) que l'offre de garde en direction des enfants âgés de 2 à 3

ans soit accrue par la création de « jardins d'éveil ». Ces structures auraient un encadrement moins lourd et pourraient être installées dans des écoles maternelles ou des crèches. A partir de 2015, pour accroître l'offre d'accueil, les assistantes maternelles pourraient être autorisées à garder quatre enfants en même temps contre trois enfants actuellement. Elles pourraient par ailleurs se regrouper dans un lieu unique (local communal ou appartement) sans perdre leur statut.

Il est enfin prévu qu'une personne retraitée pourrait cumuler un emploi dans le champ de la petite enfance avec sa retraite. Si chacun peut s'entendre sur la nécessité de favoriser la création de nouvelles places de garde, on ne peut accepter, dans l'intérêt de l'enfant, de ses parents et des professionnels, de tels procédés pour y parvenir. Au-delà de la déqualification des professionnels qu'il risque d'entraîner, ce rapport va à l'encontre des préconisations européennes et des avancées qualitatives du décret du 1er août 2000 favorisant le respect du rythme et l'épanouissement de l'enfant.

Or, s'il est des objectifs importants, ce sont bien le respect, dans l'intérêt de l'enfant et de ses parents mais également de notre société, de ces deux notions fondamentales. Il nous faut, en effet, veiller à ce que les enfants et leurs parents puissent bénéficier de structures de qualité, c'est-à-dire de lieux spécifiquement conçus pour l'éveil, le bien-être et le développement des jeunes enfants dans lesquels exercent des professionnels qualifiés. Des lieux n'excluant personne, quelle que soit la situation familiale, sociale ou culturelle. Des lieux d'accueil dont les missions éducatives et sociales sont reconnues. Ce sont ces exigences qui sont porteuses d'avenir, de progrès et de développement tant personnel que sociétal, au contraire du rapport Tabarot dont la première motivation est d'offrir des réponses au manque de places afin de faciliter le retour des parents sur le marché du travail.

Le postulat de base de toute réflexion en la matière doit être l'enfant et non pas une vision comptable ou purement économique, au risque sinon d'en revenir à une vision restrictive de l'accueil du jeune enfant.

Un accueil qui se limiterait ainsi, comme le souligne fort bien bon nombre de partenaires associatifs, à du gardiennage. S'il convient d'accepter qu'en matière d'Enfance, l'enfant doit être au centre des politiques, des réflexions, il convient également, et les contraintes auxquelles notre société est aujourd'hui confrontée viennent renforcer cette idée, de placer l'humain au centre des préoccupations. L'humain comme base de tout développement social. L'humain comme base de tout projet et de toute réflexion. Placer l'humain en premier lieu revient à placer l'enfant et sa famille au centre des préoccupations, des attentions, des politiques. Mais cela revient aussi à dire qu'il faut assurer un environnement favorable à l'exercice et à la valorisation des métiers liés à l'Enfance. Cela revient également à porter haut et fort l'ambition d'assurer à tous un accueil de qualité partout sur le territoire. Cela revient enfin à dénoncer avec force les mesures prises ces derniers temps au plan national et qui fragilisent grandement ce sur quoi repose ces ambitions, à savoir l'idée même de solidarité.

S'il est un fait qu'il nous faut avoir à l'esprit, c'est bien la situation médico-sociale à laquelle se trouvent confrontée notre Département et notre Région, situation qui risque malheureusement de se dégrader au fil de ces mesures.

Aujourd'hui encore 25,30 % des enfants de 0 à 17 ans habitant le Nord vivent dans des familles pauvres. Le taux de chômage y est largement supérieur à la moyenne nationale, la question scolaire y est plus préoccupante. Même si ces quelques données statistiques peuvent paraître éloignées du thème du débat qui nous réunit ce jour, il n'en est rien

puisqu'elles illustrent en partie le milieu dans lequel doivent s'inscrire nos réflexions. Elles doivent également alerter les services de l'Etat qui se doivent de prendre en compte cette spécificité dans les moyens, déjà insuffisants, qu'il alloue à notre Département pour mener à bien ses objectifs et répondre aux besoins des familles. Un Département du Nord qui, vous le savez, est particulièrement actif en matière d'Enfance et de soutien à la parentalité et qui, dans la mission de bâtisseur d'avenir qu'il s'est donnée aux côtés de ses nombreux partenaires, a choisi de fonder sa politique Enfance sur des grands principes d'humanisme, de solidarité, de liberté et de respect du droit des individus. Bref, tout le contraire de la vision restrictive de l'enfant, de la parentalité, de l'accompagnement éducatif que portent ce rapport Tabarot et les réflexions nationales en cours.

CHAPITRE 4 :

PROFESSIONNALISATION

« A QUOI SERVENT LES JEUNES ENFANTS »

Marie Christine LE FLOCH,
Sociologue

Pourquoi accueillir les 0-3 ans ? Pourquoi ne pas simplement les garder en attendant que leurs parents reviennent du boulot ? et dès qu'ils en seront capables, pourquoi ne pas les mettre aussi au travail ?

1) Prendre la mesure du travail de disponibilité

Le travail de disponibilité accompli par les professionnels de la petite enfance et les parents pour accompagner le développement des tout-petits soutient toute l'activité sociale. Quand il s'effectue dans de bonnes conditions, il permet d'humaniser en « mettant des mots » sur les gestes, les épreuves, les émotions. Il consiste en une éducation patiente pour laquelle « passer du temps » permet de ne pas perdre son temps plus tard pour réparer les dégâts de blessures néfastes. Ce travail implique des compétences et des savoirs théoriques. Dans le champ de la petite enfance, ces connaissances outillent des pratiques orientées vers la construction de la subjectivité d'un enfant qui doit accéder à l'autonomie. Il s'agit de suivre le fil d'un équilibre fragile, entre le désir de protection des tout-petits et leur mise à l'épreuve du monde.

Si les conditions de ce travail se dégradent, les adultes et les femmes en premier lieu risquent fort de faire simplement garder leurs enfants ou de se consacrer à nouveau à leur surveillance dans le cadre d'activités considérées comme naturelles. Pour les familles aisées, un accueil de qualité sera sans doute préservé mais au prix fort des nouveaux services marchands en développement. Pour d'autres encore qui n'auront pas ces moyens et refuseront des modalités ordinaires de simple garde, il faudra travailler en surveillant les enfants du coin de l'œil comme par le passé. Personne ne souhaite s'enfermer durablement dans le maternage si celui-ci n'est pas une occasion de socialisation, un lieu d'échange pour les adultes sur leur expérience de parent. C'est bien cette fonction de socialisation des parents que remplissent aujourd'hui les lieux d'accueil et leurs prolongements (ludothèques, ateliers parents-enfants...). Ces espaces contribuent ainsi à maintenir une certaine paix sociale dans les quartiers.

II) Les ressources humaines

Pour une population vigoureuse, il faut de beaux bébés ! Les responsables politiques l'ont souvent rappelé. Les pays d'Europe vieillissent et les jeunes assurent une relève qui n'est pas seulement démographique. La transmission des connaissances, des savoir-faire, des héritages du développement économique repose sur les forces vives pour les régions du monde en croissance rapide. Les ressources humaines constituent un investissement majeur pour l'économie. Mais au delà d'une vision en termes de « facteurs de production », on sait que le développement et son maintien dépendent de la « combinaison productive ». C'est elle qui a permis le formidable développement qu'ont connu les pays d'Europe après 1945. L'efficacité de cette combinaison productive dépend de l'intelligence et de l'éducation mises au service de la production de valeurs utiles au développement. Ce ne sont ni l'argent, ni les machines à eux seuls qui produisent quoi que ce soit, ce sont les dynamiques d'intelligence collective.

Or il n'y a pas d'intelligence collective sans éducation sociale. Être réactif, actif et productif ne suffit pas. Il convient aussi de sauver l'épaisseur subjective qui résulte de l'éducation patiente et qui exige que l'on prenne l'« autre » en compte, quels que soient les outils pédagogiques à notre disposition. Les conditions dans lesquelles se déroulent nos parcours de vie se durcissent (assurance maladie, retraite...). Il faut certes des enfants en bonne santé pour affronter l'avenir mais également des jeunes capables de surmonter les épreuves d'une réalité qui peut se révéler brutale. Le temps de l'assimilation et de l'accommodation ne peut être escamoté sans risque de déshumanisation à un moment où le rééquilibrage des avantages au plan mondial implique que nous puissions compter sur nos propres ressources, humaines et géographiques.

III) Le maillage des territoires

En France, le début des années 1980 a été marqué par un mouvement de décentralisation administrative dans un contexte d'approfondissement d'une crise sociale due aux reconversions industrielles de cette époque. Plusieurs régions se sont trouvées sinistrées par un mouvement économique de délocalisation des activités industrielles traditionnelles. Ce mouvement n'a pas été compensé par le redéploiement pourtant souhaité de la production et du marché intérieur. La décentralisation a aussi été celle des problèmes du traitement social du chômage et de l'accompagnement au reclassement, confiés aux collectivités locales et au monde associatif. Le développement d'un accueil de qualité pour la petite enfance s'inscrit dans ce contexte de maillage de territoires, où le lien social dépend du maintien et du développement des services de proximité. Pendant vingt ans, ces activités ont bénéficié de subventions publiques des collectivités locales, qui ont pu soutenir ainsi l'activité et maintenir la cohésion sociale. Mais aujourd'hui, les contraintes des logiques de projet déclinées selon de nouvelles normes gestionnaires de rentabilité, se traduisent par une mise en concurrence des territoires.

Selon les ressources qui caractérisent ces territoires plus ou moins attractifs, l'activité, surtout en période de crise, résiste ou non. Demain, les services de proximité qui maintiennent encore le lien social peuvent être privés de financement et devenir

totallement dépendants des bonnes volontés locales ou du bénévolat. Une régression peut cantonner ces activités potentiellement source de rentabilité au domaine de la charité et de l'assistance. C'est un véritable mouvement de sous-développement qui menace les populations attachées à ces territoires. L'incitation faite aux populations à s'auto organiser ne date pas d'hier mais si les modes de garde deviennent sélectifs, parce que soumis aux lois de rentabilité des entreprises de crèches les mieux cotées à un moment donné, la concurrence entre les territoires et les régions va s'accroître et avec elle, la séparation des populations selon leurs revenus. Certaines régions ou territoires entreront dans un processus de régression économique et sociale déjà amorcé ici ou là. Le premier indicateur de sous-développement est le taux de mortalité infantile qui peut alors remonter à des niveaux élevés, si le système social de santé n'est plus financé.

Si nous refusons cette fatalité d'un appauvrissement et d'une régression des conditions de vie et d'éducation de nombreuses populations, il ne faut pas abandonner celles qui constituent les ressources humaines de demain. Pour cela, le travail de disponibilité des femmes et des hommes doit être rémunéré et doit continuer à se professionnaliser car il conditionne le développement des valeurs, socialement utiles, auxquelles nous tenons : conditions de naissance, d'éducation et d'humanisation des plus petits et des jeunes, maintien d'une paix sociale actuellement menacée. Pour éviter que certaines régions ou quartiers ne deviennent exsangues, toutes les structures qui maillent encore le territoire doivent être soutenues et financées pour leur utilité sociale.

**« LA PROFESSIONNALISATION ET LES MODES D'INTERVENTION
DU PERSONNEL DU SECTEUR PETITE ENFANCE
SONT-ILS SOLUBLES DANS L'ECONOMIE LIBERALE ? »**

Marie France CUSTOS LUCIDI,
Responsable de Travail et Humanisme,
organisme de formation, d'intervention et de recherche
sur la compréhension des enjeux psychiques du travail.

Un parcours

Pour permettre de cerner de quelle place je parle, je rappellerai que j'ai été directrice d'établissement dans le secteur de la petite enfance pendant une dizaine d'années, puis j'ai ensuite exercé des fonctions de responsable de circonscription en travail médico-social au sein d'un Conseil Général. Parallèlement, j'ai assuré une fonction de chargée d'enseignement à l'Université de Paris X et de formatrice au sein de différentes écoles du secteur social et médico-social, avant d'embrasser, depuis les années 2000, la fonction de psychologue intervenant dans la compréhension des enjeux psychiques au travail.

Fondatrice de Travail et Humanisme, organisme de formation, d'intervention et de recherche dans le champ de la clinique du travail, j'accompagne de nombreuses institutions publiques, privées et associatives des champs social et médico-social dans la compréhension des enjeux psychiques du travail à partir soit de temps d'analyse institutionnelle impliquant l'ensemble du personnel de l'établissement, soit de supervision institutionnelle de conseils d'administration, de directions générales et de directions d'établissements médico-sociaux ou à caractère social. Mes repères théoriques relèvent de la psychodynamique du travail, de la sociologie clinique et de la psychanalyse.

L'objet de cet article est de montrer, dans une première partie comment, à travers la logique économique libérale qui s'impose actuellement dans tous les secteurs, on détruit méthodiquement les modes de fonctionnement des personnels de la petite enfance et on déconstruit de fait leur professionnalité. Dans la seconde partie, il s'agira d'ouvrir quelques pistes pour que les praticiens du secteur petite enfance puissent saisir cette occasion pour réinvestir l'espace public, défendre leurs modes d'intervention et professionnalité.

I) Economie libérale et secteur petite enfance

Depuis les années 70, on voit se développer massivement des théories économiques libérales qui s'imposent désormais dans l'ensemble des secteurs sanitaire, social et médico-social et celui de la petite enfance n'échappe pas à la règle. Ces conceptions s'enracinent dans le libéralisme d'Adam Smith dont la théorie générale se résume au fait qu'il n'est pas nécessaire de réguler les intérêts de l'ensemble du groupe social puisqu'une « main invisible » permet que la recherche de la satisfaction de ses intérêts par un individu serve du même coup les intérêts collectifs. Par conséquent, selon cet auteur tout homme est un commerçant qui ne pense qu'à son propre gain mais pour le grand bien de tous grâce à ce qu'il appelle « la main invisible » à laquelle nul ne peut échapper. C'est donc à l'avènement de l'individu élevé au rang de client et le déclin de l'idée de bien commun qui transcende les égoïsmes auquel nous assistons. Ainsi, les familles des établissements et services de la petite enfance sont élevés au rang de client et c'est à la satisfaction à tout prix des intérêts propres des familles-clientes que sont « invités » le personnel de la petite enfance au détriment de la satisfaction du collectif. L'Etat peut alors s'affranchir de son rôle de régulateur et privilégier un mode d'intervention mieux adapté aux lois du marché.

A- LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT AU PROFIT D'UNE GOUVERNANCE.

Ce nouveau mode d'intervention qualifié dans la terminologie gestionnaire de « gouvernance »⁷⁷ consiste désormais pour l'Etat, à jouer un rôle d'incitateur d'initiatives privées et de gestionnaire des divers intérêts des acteurs de cette société au lieu d'organiser l'économie pour la mettre au service d'un projet de civilisation respectueux de la place des familles et de l'éducation des enfants⁷⁸. De plus, cette désinsertion de l'Etat dans son rôle de régulateur empêche chacun de « consentir à une perte au profit du collectif ». Les différentes modifications du décret princeps du 1 août 2000 et de ceux qui lui ont succédé, en particulier celui de 2007 concernant les établissements et services d'accueil de la petite enfance et les propositions du rapport Tabarot rendent compte de quelques aspects⁷⁹ de cette gouvernance à savoir :

- Les décisions ne sont plus le produit d'un large débat ou de délibération sur la place de l'accueil de la petite enfance dans notre société mais le résultat de négociations voire de marchandages pour s'adapter aux intérêts des divers acteurs. Pour preuve, « la victoire » de la Fédération des particuliers-employeurs (FEPEM) concernant l'inscription de la certification assistant-maternel-garde d'enfants au répertoire national des certifications professionnelles.
- L'obligation de contractualisation pour les gestionnaires de l'accueil de la petite enfance (sur les moyens jamais sur les fins) avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F). Mais qu'est-ce que le contrat ? Selon Jean-Claude Milner⁸⁰ le contrat définit

⁷⁷ Jean-Pierre Lebrun, *La Perversion ordinaire, vivre ensemble sans autrui*, Denoël, 2007 page 178.

⁷⁸ Roger Sue, *Renouer le lien social*, Paris Odile Jacob, 2001 décrit l'emprise croissante des milieux économiques sur l'éducation et leur pression pour accélérer la privatisation de l'enseignement. D'ailleurs en 1995, l'OCDE annonce que l'éducation devrait être assurée par des prestataires de services et que le rôle des pouvoirs publics devrait se borner à « assurer l'accès de l'apprentissage de ceux qui ne constitueront jamais un marché rentable et dont l'exclusion de la société s'accroîtra à mesure que d'autres vont progresser ».

⁷⁹Ce n'est pas le lieu dans cet article de les décrire exhaustivement.

⁸⁰ Jacques –Alain Miller, Jean-Claude-Milner, *Voulez-vous être évalué ?* Grasset 2004, page 42.

positivement chaque élément auquel les parties consentent. Cependant, la possibilité d'initiative est réduite car « seul compte ce qui est expressément stipulé, de façon positive ou de façon négative » à l'inverse de la loi qui ne régit pas tout, précisément « le silence de la loi est ce qui fait fonctionner ». C'est ainsi que devant consentir aux exigences énoncées dans le contrat, les institutions de la petite enfance perdent peu à peu leur pouvoir de décision pour se plier aux lois des financeurs et s'adapter aux exigences du marché.

B- LA PROMOTION DES SERVICES A LA PERSONNE ET LA PRESTATION DE SERVICE

Pour s'adapter, il faut, comme le dit Antoine Seillière (l'ancien président du MEDEF) solvabiliser la demande plutôt que subventionner l'offre. Ainsi, avec un minimum de ressources mais un maximum de services⁸¹, on augmente l'offre pour les familles et il leur appartient désormais de trouver ce qui leur convient parmi l'offre d'accueil proposée. On assiste alors non seulement à un déplacement des responsabilités de la question de l'accueil de la petite enfance (responsabilité du politique) sur les familles mais aussi à une redéfinition de l'accueil, non plus en termes de mission de service public mais en termes de prestation de service et les institutions mandatées dans cette mission de service public perdent alors leur spécificité et leur capacité à faire autorité en la matière. En d'autres termes, la transformation des établissements et services de la petite enfance en prestataires de service (pour preuve l'appel à des structures de services à la personne pour compléter l'offre d'accueil comme le préconise les auteurs du rapport Tabarot) renforce l'idée que l'accueil de l'enfant est une activité comme une autre voire une marchandise comme une autre. Par conséquent, pour les gestionnaires qui s'y engagent, la logique qui doit prévaloir est une logique d'utilité et de rentabilité de services, de fait, leurs choix en matière de services à la population se déterminent alors uniquement sur des considérations financières. Et, on assiste progressivement, sur le territoire national, à la disparition de certaines structures petite enfance qui pourtant répondent à un besoin spécifique pour les familles. Comme par exemple les crèches familiales, qui sont désormais considérées comme des services trop coûteux et remplacés progressivement par les relais assistantes maternelles (RAM) et certainement dans un proche avenir par les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) parce que plus compatibles avec le principe général de concurrence.

Quant aux professionnels sommés de se muer en « prestataires de services », ils sont désormais chargés de retenir le client-consommateur en répondant à « tout prix » à son besoin.

C-L'INSTAURATION D'UN RAPPORT CLIENT-PRESTATAIRE.

Pour les familles, l'instauration du rapport client -prestataire tend à confondre « désir » et « besoin ». Or cette confusion n'est pas sans risque pour les familles, en effet, la notion de « désir » est généralement utilisée afin de privilégier le point de vue subjectif, c'est-à-dire celui du Sujet. Par conséquent, dans la logique d'un accompagnement prenant en compte le désir, le professionnel reconnaît l'enfant et sa famille dans leur histoire, leur singularité et leur environnement. Les facteurs temps et écoute sont perçus comme des éléments indispensables au travail de subjectivation. La famille, l'enfant sont considérés, en effet, non pas comme des sujets ayant des droits mais comme des sujets de droit,

⁸¹ Dernière trouvaille qui n'en est pas une, la création de jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3ans qui seront à peine subventionnés par la CAF et dont les coûts seront surtout « supportés » par les familles.

c'est-à-dire égal à tout autre comme l'énonce l'Article 1 de la déclaration universelle des droits de l'homme.

A l'inverse, dans la logique d'un accompagnement privilégiant le besoin, on fait croire à la famille que ce qu'on lui offre va satisfaire son besoin et, comme il y a toujours une demande l'objet importe peu. Pour le dire autrement, dans cette logique, il faut toujours de l'objet censé satisfaire de manière immédiate le désir de la famille, mais, comme le disent les psychanalystes, le désir ne peut jamais être satisfait, car le désir n'est pas un objet réel. Cette logique de réponse aux besoins à tout prix maintient donc la famille dans une position infantile de satisfaction immédiate de besoins illusoire. Or c'est à une satisfaction différée que doit être confronté le sujet. En termes psychanalytiques, il s'agit d'exigences de l'idéal portées par l'idéal du moi et non de moi idéal. En conséquence, dans la logique du besoin, la famille est utilisée comme artisan de sa propre désubjectivation. Elle devient un simple consommateur dont il faut contenter l'exigence immédiate car son problème-besoin est considéré comme une entité autonome détachée de son histoire personnelle et du contexte dans lequel il se pose. Il suffit qu'elle manifeste son mécontentement dans l'accueil de son enfant pour qu'on lui « offre », un autre mode de garde. En réalité, en faisant de la famille, un client-roi, on soustrait cette dernière à la nécessité de trouver sa place au sein du fonctionnement du service ou de l'établissement, de s'engager dans le lien avec la personne qui accueille son enfant. Alors même que le statut de client semblait être une promesse pour la satisfaire totalement, voici la famille et l'enfant en réalité, en difficulté pour créer du lien social avec les personnes chargées de les accueillir. La satisfaction, en effet, « ruine les efforts de construction du sens des situations, des circonstances ou des événements »⁸².

Quant aux professionnels, la peur de déroger à des prescriptions inscrites dans le contrat signé avec la famille-cliente peut les empêcher d'occuper leur place et les inviter parfois à se défaire de leurs décisions au profit de celles de la famille-cliente afin d'éviter toute tension dans le lien. Or, comme le dit Jean-Pierre Lebrun, la relation à l'autre ne peut se résumer à une relation contractuelle, parce que celle-ci suppose « une réciprocité, une relation en miroir » c'est-à-dire un type de lien social où les places de chacun se trouvent confondues car considérées comme équivalentes. Par conséquent, cette contractualisation peut précisément venir empêcher les professionnels d'entrer dans les interstices du lien, c'est-à-dire soutenir « une certaine conflictualité »⁸³ avec les familles qu'ils ont mission d'accompagner.

Enfin, allant de pair avec ce nouveau rapport client-prestataire, le temps et l'écoute jusque-là jugés indispensables dans les pratiques des personnels de la petite enfance sont désormais considérés comme inutiles, utilisés que comme de simples indicateurs de rendement et la situation de la famille considérée comme rétablie dès lors que son problème a été résolu, laissant entières les questions qu'elle était venue faire entendre à un autre dans le champ social. C'est donc l'émergence d'une nouvelle identité professionnelle à laquelle sont invités les personnels de la petite enfance.

D- L'ARRIVEE DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS: LES GESTIONNAIRES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES PETITE ENFANCE.

⁸² Michel Chauvière, *Trop de gestion tue le social*, Essai sur une discrète chalandisation, la découverte Paris 2007, p 76.

⁸³ Jean.-Pierre Lebrun, *La perversion ordinaire*, Paris, Denoël, 2007, p. 182.

Ainsi, l'idéologie marchande procède insidieusement, méthodiquement et parfois avec le consentement des personnels eux-mêmes à une mutation de leurs identités professionnelles et plus grave encore, à une évacuation de la dimension éducative. Il s'agit, en effet, de muter les praticiens de la petite enfance en technicien de l'accueil, gestionnaire de file active de familles ayant besoin au plus vite d'une prestation de service de garde et chef d'orchestre des contrats passés entre le prestataire et les familles. D'ailleurs, rappelons que, la réforme de la Convention Collective 66⁸⁴ qui est actuellement en débat pour les professionnels du secteur associatif, propose de remplacer le terme éducateur par celui de technicien de l'éducation. Qu'est-ce qui se joue derrière cette nouvelle appellation, sinon le règne de la technique, l'empire de la gestion sur le Sujet. Les membres du rapport Tabarot⁸⁵ proposent clairement de recruter des diplômés en gestion pour encadrer les établissements et services d'accueil de la petite enfance. Il s'agit donc de promouvoir une gestion rationalisée des établissements et services ce qui ne serait pas gênant en soi – il est tout à fait acceptable de se préoccuper de rentabilité, de bien gérer les fonds publics- si cela ne se faisait pas inévitablement au détriment d'une autre vision du travail dans le secteur petite enfance avec comme conséquence un évincement du système de valeurs propres du secteur petite enfance. Je m'explique, pour que chaque professionnel puisse bien accomplir sa mission c'est-à-dire, d'une part, s'engager dans le lien avec la famille afin que celle-ci puisse pleinement, occuper sa place de parent, et d'autre part, accompagner l'enfant « dans son grandir » comme dirait Dolto, il faut du temps, pas un temps figé, imposé mais un temps naturel qui fait partie de l'acte même du « travailler ». Or, la logique gestionnaire (outil de la théorie économique libérale) a tendance à maîtriser voire à traquer au maximum tous les temps de respiration des personnels « sous prétexte d'éliminer tout ce qui n'est pas porteur de valeur ajoutée » dans un objectif de rentabilité⁸⁶. Ce faisant, elle évacue peu à peu ce qui constitue une valeur de métier propre au secteur, la valeur écoute, or l'écoute a besoin de temps, un temps qui ne peut être défini à l'avance, un temps qui se définit en marchant avec celui que l'on a comme mission d'accompagner et qui est précisément indispensable à la qualité de la prise en charge.

Autrement dit, la logique gestionnaire ne cherche pas à conforter et renforcer les valeurs issues du travail éducatif mais au contraire à y substituer ses propres valeurs, langages et modes d'intervention (utilité, pragmatisme, efficacité, taux, ratios, performance, rentabilité, etc). Par ailleurs, les responsables des établissements et services en particulier les futurs diplômés en gestion peuvent avoir quelques réticences à faire remonter auprès des employeurs, les difficultés auxquelles les équipes ont à faire face pour que ces derniers puissent remanier la prescription parce que, dans cette logique, les responsables sont jugés à partir de critères de gestion budgétaire ainsi que sur leur capacité à faire à moyens constants. De fait, ils contribueront à renforcer l'opacification du travail réel effectué par le personnel petite enfance. En outre, ne partageant pas les mêmes règles de métier, langages modes d'intervention et sens du travail, ces nouveaux responsables, non seulement, ne pourront pas constituer une ressource, un soutien technique en vue d'apporter un éclairage au regard d'une situation pour le personnel, mais plus grave encore, ils pourront participer malgré eux, à l'instrumentalisation des familles et des enfants pris en charge, c'est-à-dire, traiter ces derniers comme un moyen

⁸⁴ La Convention Collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966

⁸⁵ publié en juillet 2008

⁸⁶ La Prestation service unique (PSU) est un des outils de cette traque et l'arrivée de nouveaux logiciels permettant de retranscrire en grande partie l'activité des personnels.

et non comme une fin en soi, voire comme une variable d'ajustement afin de répondre à leurs objectifs de rentabilité. Pour le dire autrement, ils pourront avoir tendance à privilégier l'accueil de familles solvables⁸⁷ au détriment des familles moins solvables oubliant ainsi que l'une des missions des établissements et services d'accueil de la petite enfance, est celle de participer à la chaîne de solidarité conçue comme un engagement inconditionnel de la société en direction de tous ses membres et comme le disait François Deligny, celle de participer à « la fabrique de l'humain ». Inutile de préciser combien cette nouvelle logique gestionnaire affecte et affectera en profondeur les personnels de ce secteur que ce soit au niveau de leurs compétences, modes d'intervention que dans leur professionnalisation.

II) Les effets de l'économie de marché sur les modes d'intervention et la professionnalisation des personnels petite enfance

A – LA COMPÉTENCE EMPECHÉE

Sans entrer dans les débats d'école sur la compétence, acceptons l'idée que la compétence se construit dans l'action, dans à une situation donnée qui lui donne sens. De plus, loin d'être acquise, la compétence se construit, se reconstruit et se travaille dans un processus interrelationnel avec l'Autre, avec les autres. Autrement dit, on n'est pas compétent en soi, on est compétent d'une part parce que l'on peut mettre en dialectique, les savoirs généraux acquis en formation, à distance du terrain et les savoirs d'expériences acquis précisément dans le frayage avec le terrain avec la réalité du travail quotidien auprès des enfants et des familles et d'autre part, dans la relation à l'autre, aux autres. C'est, en effet, grâce à la reconnaissance de ceux qui connaissent la réalité du travail, c'est-à-dire les pairs qui vont porter un jugement sur l'apport spécifique et singulier de chaque professionnel dans son activité qui va faire retour sur celui-ci et favoriser le développement de son ingéniosité (autre manière de nommer la compétence) au travail, les compétences sont aussi « indissociablement travail sur l'objet et travail sur soi »⁸⁸). En outre, le développement des compétences de chacun au travail permet non seulement d'enrichir le patrimoine des savoirs collectifs mais aussi renforce l'identité professionnelle et personnelle. Enfin, toujours pour se déployer, se consolider, s'enrichir, la compétence a aussi besoin d'un long compagnonnage entre pairs qui prend nécessairement appui sur un collectif de travail. Or, les nouvelles formes d'organisation du travail (travail haché, beaucoup de professionnels au nom de la rentabilité voient leurs horaires découpés par plage horaire, comme les caissières des supermarchés au nom de l'adaptation au besoin des familles, travail morcelé en raison du va et vient incessant des départs et des arrivées des enfants, travail quantifié à des fins de traçabilité) qui se mettent en place dans le secteur petite enfance empêchent précisément de construire des collectifs pérennes. De plus, le recrutement de diplômés en gestion, comme nous l'avons déjà cité précédemment, peut venir percuter les valeurs spécifiques au secteur de la petite enfance ainsi que le sens du travail et provoquer une collusion qui peut entamer la confiance au sein du groupe professionnel et par conséquent entraîner la dislocation voire la destruction des collectifs. Enfin, non seulement, cette dislocation du collectif fragilise les personnels, annihile leur capacité à

⁸⁷La solvabilité est la capacité de rembourser ses dettes. La rentabilité est la capacité de dégager de la valeur ajoutée.

⁸⁸Michel Fabre, Bachelard, Puf, Collection l'Éducateur, 1995, p14.

penser, mais les rend indisponibles subjectivement à la souffrance des familles et des enfants et favorise ainsi le développement d'une pensée opératoire, fonctionnelle dans le traitement des situations des familles accueillies. C'est donc à une compétence empêchée que nous invite la nouvelle donne gestionnaire et plus grave encore, au risque d'enfermement des personnels dans un lien professionnel pervers générateur de transgressions individuelles.

B- LA PERVERSION DES LIENS PROFESSIONNELS.

La proposition de création de Maisons d'Assistantes Maternelles (M.A.M) si elle est séduisante pour les gestionnaires qui verront là, à n'en pas douter, un moyen de se défaire de leurs responsabilités à moindre coût, elle peut être, également séduisante pour les assistantes maternelles qui pourront saisir là l'occasion enfin de prendre leur autonomie et obtenir la reconnaissance légitime auxquelles elles aspirent. Mais, c'est, paradoxalement à un enfermement sur elles-mêmes auxquelles seront conduites les assistantes maternelles avec un risque de perversion du lien professionnel. Parce que la compétence, outre les éléments que nous avons cités précédemment, a besoin d'une condition indispensable pour se déployer, celui d'un tiers⁸⁹ ou pour le dire comme Jean-Pierre Lebrun, « d'un », qui occupe la « place d'exception »⁹⁰. Précisément, parce que celui qui occupe cette place différente au sein du dispositif organisationnel joue aussi un rôle fondamental dans l'humanisation des liens. Ainsi donc pour permettre aux parents d'occuper pleinement leur place de parents et accompagner l'enfant « dans son grandir », les assistantes maternelles, comme tout autre professionnel doivent renoncer à vouloir le bien de l'autre malgré lui (l'enfant, la famille) autrement dit, elles doivent accepter la perte nécessaire pour précisément permettre aux familles et à l'enfant de s'engager dans leur vie. Or, l'absence de tiers (de direction préconisée par le rapport Tabarot) qui vient trianguler le lien et qui permet de sortir de l'horizontalité des relations ainsi que les contraintes liées à la rentabilité et donc à la survie de la M.A.M peuvent inciter les assistantes maternelles à éviter toute tension dans le lien afin de maintenir à tout prix « une bonne relation » auprès des familles voire à tricher sur leurs règles éthiques de métier pour rentabiliser la M.A.M.

Autre risque et pas des moindres, la proposition de l'Etat, poursuivant sa politique de désengagement au profit des collectivités territoriales, de transférer l'agrément des assistantes maternelles, jusque-là, de la compétence des conseils généraux, au profit des communes risque d'ouvrir la porte au clientélisme et enfermer les assistantes maternelles encore un peu plus dans des relations professionnelles perverses du donnant-donnant et dans des logiques et procédures administratives locales.

Par ailleurs, les conditions d'exercice professionnelles difficiles, que nous avons déjà largement évoquées précédemment peuvent produire une perte de sens pour le personnel qui aura tendance à privilégier, malgré lui, une prise en charge morcelée donc morcelante pour les familles et les enfants et à favoriser le groupe au détriment de chaque enfant et de chaque famille les empêchant un peu plus de s'arrimer au social.

⁸⁹ Le collectif de pairs peut jouer un rôle tiers à condition qu'il y ait collectif et non une addition de personnes dont chacun fonctionne pour son compte propre.

⁹⁰ Par « place d'exception », il ne faut pas entendre qui ou quoi que ce soit d'exceptionnel, mais simplement la reconnaissance d'un lieu d'où il est légitime d'intervenir auprès des autres. Entretien de Joseph Rouzel avec Jean.-Pierre Lebrun.

Enfin, ces conditions entraînent progressivement un sabotage voire une disparition du travail clinique au profit d'un travail mécanique, opératoire.

C- LE SABORDAGE DE LA CLINIQUE

Pour répondre à leur mission première, celle de participer à la « fabrique de l'humain » d'une part et au maintien du lien social d'autre part, le personnel de la petite enfance fonde leur acte éducatif sur une rencontre interhumaine. Cette dernière, même si celle-ci est balisée par les politiques familiales et sociales et le mandat confié à l'établissement ou le service, cette rencontre reste toujours soumise aux aléas de toute rencontre, c'est-à-dire chargée d'émotions, de projections dont les rituels institutionnels vont précisément baliser le cheminement : rituels d'accueil, d'adaptation, de passage d'une section à une autre, de transmission, de séparation quotidienne et à l'école maternelle etc, permettant de faire sens chez le sujet accompagné. Les psychanalystes disent d'ailleurs que l'acte, c'est ce qui fait coupure dans le destin des sujets pris individuellement ou collectivement permettant alors que certains changements voire que certains réaménagements soient possibles. Or, l'approche clinique sur laquelle s'appuie l'acte éducatif et qui permet de faire sens chez le sujet (famille, enfant) ainsi que chez le professionnel qui puise là, la possibilité d'être inventif et de participer qui plus est au renforcement du patrimoine collectif des savoirs cliniques de la petite enfance se voit de plus en plus réduite à peau de chagrin. Cette approche, en effet, se voit supplanter, non seulement, par l'approche client -prestataire développée en termes de besoin-réponse, plus pragmatique et plus compatible avec la logique marchande ainsi que par l'appropriation de savoirs utiles, mais aussi par un mode de prise en charge débarrassé précisément des scories affectives. Ce mode de prise en charge s'exprime notamment par la mobilisation incessante des professionnels dans des activités de traçabilité et de codification dans le but de mesurer la performance de l'établissement ou du service avec l'objectif de supprimer ceux qui ne seraient pas rentables et codifier de plus en plus l'acte éducatif à des fins de généralisation. Cette mobilisation dans ces activités de traçabilité oblige ainsi les professionnels malgré eux à désinvestir l'espace de la rencontre pour se situer de plus en plus dans l'acte de la tarification à l'activité (T2A) des gestionnaires. Cet investissement dans les outils de gestion induit des « habitus, des schémas mentaux, des comportements »⁹¹ qui modifient en profondeur l'approche professionnelle fondée sur la clinique. Les personnels de la petite enfance sont alors pris dans des logiques qui minent l'estime d'eux-mêmes avec un sentiment de honte, de trahison de leurs principes et valeurs professionnelles et c'est toute leur identité professionnelle qui est attaquée et au-delà leur identité personnelle.

Enfin, le déficit de reconnaissance dont ils font l'objet, peut, d'une part les inciter à investir le champ de cette logique gestionnaire pour bénéficier de la valorisation dont ils estiment être privés et en particulier ceux qui sont dans une relation de proximité avec les enfants, valoriser les compétences naturelles au détriment des compétences professionnelles, appuyés en cela par les propositions du rapport Tabarot qui incitent à la promotion de la naturalisation des compétences avec un appel aux seniors dans l'accueil de l'enfant et la promotion de formations courtes.

⁹¹ Vincent de Gaulejac, la société malade de la gestion, Seuil 2005, page 76.

D-L'ALIENATION DE LA NATURALISATION DES COMPETENCES.

S'appuyant sur le discours social relayé par les politiques⁹², les propositions issues du rapport Tabarot confortent l'idée que pour exercer ces professions les compétences maternelles suffisent d'autant que les femmes en seraient naturellement pourvues, tout au plus, un zeste de formation suffirait. Or, outre le fait qu'une formation courte ne permet pas l'imprégnation suffisante d'un milieu et ne favorise pas de fait, la construction d'une identité professionnelle, la naturalisation renvoie chacun à lui-même pour construire sa compétence. Ce renvoi à soi conforte l'idée de compétences naturelles liées à l'être femme et brouille la possibilité pour les femmes professionnelles de repérer ce qui est du ressort de leur identité féminine et du ressort de leur identité professionnelle. Cette distinction est pourtant essentielle tant, pour permettre aux personnels de dire en quoi leur travail diffère de celui des parents des enfants qu'ils accueillent que pour donner à voir les compétences qu'ils mettent réellement en oeuvre sur le terrain. Cette distinction est également bien sûr indispensable pour faire reconnaître dans l'espace public la nécessité d'une vraie qualification et rendre visibles « les techniques du corps »⁹³ que les praticiens mettent en œuvre dans leur activité. Ces « techniques du corps » que sont : l'écoute, la patience, la tempérance, la conciliation etc ne sont pas en effet des qualités intrinsèques de l'être mais des savoir-faire relationnels à part entière.

Par ailleurs, cette naturalisation des compétences ne permet pas aux femmes d'être vues comme des travailleurs « vendant » leur force de travail mais comme des « serviteurs » dont la disponibilité et les qualités émotionnelles doivent être permanentes renforçant un peu plus leur exploitation et leur souffrance au travail.

Enfin, l'enfermement des femmes dans ces métiers dits féminins qui ne sollicitent qu'une partie de leurs capacités mutile leur potentiel et leur barre l'accès à la possibilité d'une évolution professionnelle et personnelle.

III) Le travail de résistance des « travailleurs »⁹⁴ du symbolique

« Sans la médiation de l'Humain par un autre Humain, l'humain ne saurait advenir »⁹⁵, c'est dire l'importance de cette entreprise d'éducation à laquelle participe l'ensemble des personnels de la petite enfance. Leur mission première est en effet, celle d'être l'un des premiers maillons de la chaîne éducative pour accompagner les familles et leurs

⁹² Le dernier discours en date est celui du ministre de l'Education Nationale parlant des professeurs des écoles maternelles : « On n'a pas besoin de bac +5 pour enseigner à l'école maternelle ». Ou plus proche de nous, lors de la grève des personnels de la petite enfance de Paris, un ancien ministre se fend d'un communiqué excédé par les demandes du personnel : « On n'a pas besoin de sortir de ST Cyr pour torcher les gosses ».

⁹³ Marcel Mauss.

⁹⁴ Le concept est de Joseph Rouzel, ancien éducateur spécialisé, psychanalyste et fondateur de Psychasoc.

⁹⁵ Jean-Bernard Paturet, la responsabilité en éducation.

enfants dans ce processus d'humanisation qu'est l'éducation, à partir d'un travail « de sacrifice de la pulsion » comme le souligne Freud et d'élaboration du symbolique⁹⁶. Le personnel de la petite enfance est, comme nombre de professionnels du lien des « travailleurs du symbolique », travailleurs au sens de trouvaille, de modes d'intervention inventifs, créatifs, qui ne valent que pour une situation donnée et qui ne s'appuient pas sur des actions préétablies mais sur des ficelles, des inventions quotidiennes ingénieuses construites en cheminant dans la même direction avec ceux qu'ils ont pour mission d'arrimer au social. Cette clinique de la petite enfance prend appui autant sur des savoirs extérieurs, des savoirs que d'autres ont construits avant eux, que sur des savoirs forgés au quotidien, gorgés de sens, élaborés au plus près des enfants et des parents accueillis et ajustés dans des espaces d'élaboration. Cette professionnalisation singulière, commune à tous les métiers du lien, exigeante n'est pas soluble dans l'économie libérale, comme nous avons tenté de le montrer tout au long de cet article. Sauf à changer, radicalement la finalité même du projet éducatif sociétal autrement dit à mettre celui-ci au service de l'économie⁹⁷. Paradoxalement, cette pensée gestionnaire destinée à créer de la transparence d'un côté conduit d'un autre côté, le personnel petite enfance à la solitude d'une activité qui ne peut s'inscrire ni dans le personnel, - l'activité est aussi un travail sur soi-, ni dans le transpersonnelle- l'activité s'inscrit dans une histoire collective,- ni dans l'interpersonnelle- la pratique collective est souvent empêchée-. Seule reste l'activité impersonnelle, prescrite, totalitaire qui ne peut s'enrichir des savoirs de ceux qui la mettent en œuvre. C'est pourquoi, pour continuer à assurer leur mission d'humanisation, les personnels de la petite enfance doivent résister et demander aux politiques de ne pas se laisser happer par les sirènes du modèle économique libéral, réinvestir l'éducatif et lui redonner sa fonction de projet sociétal émancipateur.

A - REDONNER A L'EDUCATIF SA FONCTION DE PROJET EMANCIPATEUR

Cette fonction, en effet, relève du politique, pour plusieurs raisons :

D'abord, parce que l'une des missions essentielles du politique est de permettre à chacun de trouver sa place au sein de la société et de préserver le lien social. Or, nous l'avons dit, sans projet éducatif émancipateur, l'humain ne saurait advenir. Ce projet éducatif sociétal ne peut être évalué comme une vulgaire activité marchande, c'est-à-dire que le retour sur investissement ne peut s'appréhender en termes monétaires mais surtout en termes d'échanges symboliques indispensables pour que l'humain puisse advenir. En outre, gérer la performance d'un établissement ou service ne tient pas lieu de projet de société, autrement dit le rôle de l'Etat n'est pas de gérer- « les paradigmes de la gestion ont été conçus pour gérer les choses pas les hommes. Ils ne peuvent être appliqués aux hommes sans bafouer le principe moral qui impose de traiter la personne humaine comme une fin en soi »⁹⁸ - mais de gouverner et gouverner signifie que l'intérêt général doit primer sur l'intérêt individuel.

Ensuite, parce que ce sont les politiques, au travers de multiples délégations qui donnent comme mission au personnel de participer à « la fabrique de l'humain ». De fait, le

⁹⁶ La dimension symbolique est le socle à partir duquel les rapports sociaux se construisent. Le symbole est une façon de sceller un accord entre les hommes, d'accepter des significations communes, in Vincent de Gaulejac, la société malade de la gestion, page 246.

⁹⁷ Dans le rapport de la table ronde européenne des industriels, il est dit que « l'éducation doit être considéré comme un service rendu au monde économique » in Une éducation européenne, vers une société qui apprend, ERT, février 1975.

⁹⁸ Vincent de Gaulejac, la société malade de la gestion, page 258.

personnel a besoin que le politique non seulement pose les cadres pour qu'il puisse conduire correctement leur mission mais aussi que le politique donne également des limites aux gestionnaires afin que ceux-ci ne favorisent pas chez le personnel une prise en charge opératoire, fonctionnelle, déshumanisante pour les enfants et les familles. Enfin, dans cette société dominée par les lois du marché, l'absence de reconnaissance sociale génère chez le personnel petite enfance une lutte des places, entre ceux dit de l'éducatif et ceux dit du soin, ce qui contribue à renforcer leur brouillage identitaire. On assiste alors à une guerre des techniques : technique éducative contre technique de soins permettant au personnel d'oublier, comme le souligne « Jean-Bernard Paturet » que l'éducation est d'abord une relation » et « qu'éduquer n'est pas naturel mais culturel ». Par conséquent, pour mener à bien cette entreprise d'humanisation il faut une formation complexe et des compétences pointues.

B- LA FORMATION AU RISQUE DE PENSER

Pour résister au processus de disqualification et de déqualification dont ils sont l'objet et de fait résister à la colonisation de la pensée et outils gestionnaires, de leurs langages et modes d'intervention propres, les praticiens de la petite enfance ont besoin pour développer leurs compétences d'un processus de formation qui favorise la production de forme avec à la clé, la transformation de tout praticien en éducateur passeur⁹⁹ et non un processus de formation produisant le formatage. Il y a en effet, deux manières de concevoir la formation, le terme formation provient de forma en latin, qui est d'abord un moule puis un objet moulé. Ainsi, dans la formation conçue comme le formatage d'un moule, il s'agit de produire des personnels capables de gérer les familles et leurs enfants. Les contenus de ces formations, souvent courtes, se déclinent sous forme de réponses « prêtes à porter » en adéquation avec l'approche client-prestataire et transmis en termes de savoirs utiles et d'outils « prêts à penser » autrement dit, sous forme de questions et réponses pragmatiques, ce qui empêchent non seulement de penser mais conduisent à une déqualification progressive.

A l'inverse, la formation pensée comme un moule se dessine et se construit au fur et à mesure avec le futur éducateur. Ce type de conception de la formation produit un changement chez le formé car il permet, non seulement à celui-ci de passer de l'envie d'aider l'autre au désir de tenir une position éducative mais, au formé de se penser mais aussi de penser la finalité de sa fonction. Pour le dire autrement, ce type de formation peut favoriser la construction d'une posture éthique qui renvoie à la nécessité d'interroger la finalité de l'acte éducatif, **le pour quoi faire ?**, Questionner le sens de son action, donner à voir ce que l'on engage avec l'enfant et sa famille et enfin répondre de ses actes. Ce processus de formation produit ainsi un sujet-citoyen professionnel acteur capable de penser avec d'autres le projet sociétal éducatif.

Enfin, ce processus de formation initiale doit pouvoir s'articuler sur un dispositif de formation continue qui permet de maintenir vivante l'activité. Ce travail d'élaboration de la pratique tirée de l'expérience clinique¹⁰⁰ issue du terrain, à partir de laquelle on peut greffer des savoirs utiles à la construction du métier en termes de sens

⁹⁹ Marie-France Custos-Lucidi : Document de travail sur « les enjeux de la professionnalisation » élaboré en vue de la journée de travail organisée par l'Association Colline, avril 2005.

¹⁰⁰ La sphère clinique souligne, Michel Chauvière, constitue un rôle de résistance, dans une période marquée par une forte déflation des qualifications dans Trop de gestion tue le social, Edition, la Découverte, 2007..

et d'intelligibilité est rendu indispensable pour permettre au personnel de ne pas s'enfermer dans une pratique fonctionnelle et continuer à penser inlassablement leur pratique. C'est grâce en effet, à cette élaboration dans l'après coup que la compétence s'affine, la pratique produit du sens et donne l'occasion à chacun de prendre acte de ce qu'il fait, voire de se déloger de ces certitudes. De plus, chacun dans l'institution se soutient de ce maillage entre travail théorique et élaboration clinique. Enfin, sans ce travail d'élaboration dans l'après-coup étayé par un collectif, aucune transmission et donc aucune tradition ne peut s'instaurer. Or, qu'est-ce que la tradition, qu'une manière de poursuivre l'échange avec ceux qui nous ont précédés et une inscription à l'adresse de ceux qui vont reprendre le flambeau afin de leur donner les mots pour qu'ils puissent continuer à investir l'espace public

INVESTIR L'ESPACE PUBLIC

Pour que le personnel de la petite enfance puisse participer à la fabrique des humains et permettre à ces derniers « de devenir des êtres debout, affrontant l'abîme » comme le soulignait Castoriadis, il faut, d'une part que l'éducatif puisse rester hors marché et d'autre part, que ceux qui sont chargés de cette mission bénéficient de compétences pointues et que l'on maintienne vivant leur « travailler ». Aussi le débat doit être porté à l'extérieur et être mené dans l'espace public car, il y a une grande difficulté à résister de l'intérieur, il faut donc unir nos forces, et exiger la mise en place d'Etats généraux de la petite enfance, sinon chaque métier du secteur petite enfance sera résorbé l'un après l'autre par le raz de marée consumériste et néolibéral et l'enfant et sa famille réduites à une simple variable d'ajustement.

**« LA QUALITE D'ACCUEIL POUR TOUS,
UN ENJEU DE PROFESSIONNALISATION... UN ENJEU DE FORMATION »**

Jean-Pierre FEUTRY,
Directeur du CRFPE

Depuis 1933, des actions de formation, de professionnalisation des acteurs de la petite enfance sont proposées par l'Association « CRFPE »¹⁰¹ et vous êtes nombreux à avoir franchi la porte cochère du 14 boulevard Vauban pour acquérir ou optimiser vos compétences professionnelles.

Aujourd'hui, le Centre propose des actions de formation qualifiantes : niveau V : CAP petite enfance - niveau III : DEEJE¹⁰² - niveau II : CAFERUIS¹⁰³ (formation qualifiante de responsable de service de l'action sociale) et un ensemble de formations continues en adéquation avec les besoins des terrains.

On peut ici affirmer que, dès son origine et au travers des différentes évolutions, le Centre de Formation a cherché à défendre des valeurs, des principes d'action pour faire valoir, faire reconnaître la nécessité de la qualité de la prise en compte de l'enfant et de sa famille¹⁰⁴.

La question de « l'apprentissage » de la qualité d'accueil en formation n'est pas simple à appréhender. En effet, un ensemble de registres est à considérer, à commencer par ce que Guy LE BOTERF¹⁰⁵ appelle « *les compétences incorporées* ».

Sans entrer dans le détail, on peut synthétiser en exprimant que ces compétences incorporées correspondent à l'ensemble des qualités personnelles acquises à partir des expériences de la vie et qui sont mobilisables en tant que capacités dans l'exercice des activités professionnelles. On peut ici penser aux qualités d'ouverture à l'autre, de sociabilité favorable à l'engagement dans la relation et la communication. C'est lors de la phase d'admission que nous tentons d'évaluer ces compétences incorporées... en quelque sorte les pré-requis indispensables.

Avant de développer plus précisément les démarches pédagogiques mises en œuvre, il me semble déterminant de préciser que la notion de qualité d'accueil est l'un des principes forts du projet de direction portée par l'ensemble des salariés du Centre. De ce point de vue, il est indispensable, dans le fonctionnement du centre de formation, de

¹⁰¹ Centre Régional de Formation des acteurs de la Petite Enfance, association loi 1901 crée le

¹⁰² Formation préparant au diplôme d'état d'éducateur de jeune enfant

¹⁰³ Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

¹⁰⁴ Ces références sont encore en œuvre aujourd'hui comme l'atteste le projet pédagogique du centre (chapitre l'enfant au cœur de la professionnalité de l'EJE) disponible sur le site crfpe.fr

¹⁰⁵ Guy LE BOTERF : « *repenser la compétence* », Edition des organisations

proposer des procédures, des dynamiques relationnelles qui doivent servir de repères, de « balises » aux étudiants comme signifiant des modèles transposables dans leurs pratiques professionnelles.

A ce propos, on peut citer en exemple le soin apporté à l'accueil, tant des étudiants que des intervenants, ou bien encore le respect des personnes et la volonté de rechercher, dans tous les cas de figure, les aménagements et les initiatives les plus adaptés à chaque situation.

Dans ce contexte, nous sommes aidés par la taille du Centre qui autorise une organisation rigoureuse mais non rigide et chaque salarié fait œuvre d'adaptabilité. Pour être tout à fait concret, nous visons à ce que chaque étudiant soit connu et reconnu individuellement tant par les membres de l'équipe pédagogique, la direction que par le secrétariat.

Pour conclure sur ce point, nous pouvons dire qu'à l'instar des « systémiciens des organisations », le CRFPE donne à voir d'un « modèle » de fonctionnement prompt à respecter l'autre, le reconnaître, l'écouter, et que par analogie et transférabilité, ce modèle peut constituer une référence, une base pour chaque étudiant et stagiaire.

Au-delà d'une organisation favorisant la qualité d'accueil, c'est également à l'occasion de la mise en œuvre des contenus de la formation que se travaille cette notion. On peut ici dégager deux axes principaux structurant les architectures de formation :

- L'acquisition de compétences professionnelles
- La construction d'une identité professionnelle.

C'est dans le lien entre ces deux axes que se construit le positionnement professionnel.

I) Qualité d'accueil et acquisition de compétences professionnelles :

De fait, et heureusement, il n'y a pas au CRFPE de cours « **qualité d'accueil pour tous** ».

En effet, cette notion ne peut être appréhendée qu'à partir de la prise en compte d'un ensemble de contenus et de démarches pédagogiques. Il s'agit même, et cela peut être assimilé à une gageure pédagogique, d'organiser la « combinaison, le tissage et la mise en tension » d'un ensemble de données pour promouvoir une expertise dans la qualité d'accueil pour tous.

Au-delà de cette intention générique, on peut néanmoins dégager quelques points forts, quelques passages incontournables :

Tout d'abord, et cela peut paraître une évidence (qu'il n'est pas inutile de rappeler néanmoins) c'est à l'occasion de contenus de connaissances¹⁰⁶ constituant un socle de base indispensable que la notion est appréhendée. Il est de ce point de vue indispensable que, pour penser la qualité d'accueil, les étudiants disposent des connaissances nécessaires pour connaître et comprendre les institutions, les personnes, les enfants...

C'est également dans la prise en compte d'une éthique et d'une déontologie professionnelles. Au CRFPE, ces principes éthiques conduisant l'action, s'appuient sur les valeurs démocratiques et humanistes : respect, altérité, laïcité...

¹⁰⁶ Je pense ici en particulier aux connaissances disciplinaires : santé, droit, psychologie, pédagogie, sociologie...

Au-delà des contenus théoriques dispensés à ce propos, c'est à l'occasion des temps d'atelier de professionnalisation que se travaille, « *en agir professionnel* » très concrètement, la référence aux principes éthiques et déontologiques¹⁰⁷.

C'est aussi à l'occasion de l'apprentissage des méthodologies de travail (cours et travaux pratiques), que nous pouvons « former » les étudiants à la notion de qualité d'accueil. Nous avons opté pour deux axes centraux : la démarche clinique à finalité éducative et la méthodologie de projet.

Notre volonté n'est pas ici d'instrumentaliser l'action, mais bien de structurer les activités professionnelles dans le but de proposer des actes, des projets visant le bien être, l'épanouissement, le développement serein des enfants et de leurs familles.

Pour conclure ce paragraphe, et au-delà des contenus et méthodes proposés, c'est également dans le « recrutement » des intervenants que nous veillons à la qualité.

En effet, en plus d'une connaissance, d'une expertise, nous recrutons des intervenants qui, par leurs options théoriques et leurs pratiques pédagogiques, partagent avec nous nos valeurs de référence.

A cet ensemble d'éléments s'ajoute tout ce qui à trait aux attitudes, à la relation. Cet axe est développé dans le paragraphe ci-après autour de la construction de l'identité professionnelle.

II) Qualité d'accueil et construction de l'identité professionnelle :

Au cours du parcours de formation, les contenus, les échanges et débats, les expériences (stages, ateliers de professionnalisation...) vont permettre aux étudiants d'opérer des transactions identitaires¹⁰⁸ de deux ordres :

- Transactions biographiques : évolution du regard que l'on porte sur soi en relation avec son histoire ;
- Transactions relationnelles : celles-ci s'opèrent à l'occasion de nouvelles expériences et de nouvelles rencontres. Elles sont de l'ordre de la socialisation.

Ces évolutions identitaires s'opèrent dans la diversité mais également dans la complexité. En effet, à la différence d'autres types d'enseignements supérieurs, l'acquisition de compétences professionnelles d'éducateur de jeunes enfants nécessite d'établir des liens entre les différentes dimensions de la formation (connaissances théoriques, expériences pratiques et attitudes pédagogiques). Cette démarche implique de mettre en question ces différents apports et renvoie chacun à son parcours individuel de formation.

Nous avons donc mis en place des modalités pédagogiques spécifiques pour accompagner ces évolutions identitaires : Des ateliers de professionnalisation, des entretiens individuels, des ateliers d'analyse de pratiques professionnelles...

Ces instances sont essentiellement des temps d'analyse, de mise en débat, en tension durant lesquels on essaie de déconstruire des stéréotypes et d'amener les étudiants à

¹⁰⁷ A ce propos, comme il n'existe pas de code de déontologie pour les professionnels de la petite enfance, le CRFPE a fait le choix de s'approprier les « *références déontologiques pour les pratiques sociales* » élaborées par le C.N.R.D (cf. à ce propos le projet pédagogique du CRFPE disponible sur le site crfpe.fr)

¹⁰⁸ Cette notion fait référence aux travaux de Claude DUBAR (sociologue des professions) repris en particulier dans son ouvrage : « *la socialisation, construction des identités sociales et professionnelles* », A. Colin, Paris, 1991

optimiser dans les propositions d'action, dans les attitudes, la notion de qualité d'accueil pour tous. Le nombre d'étudiants par groupe, la régularité des rencontres, la présence d'un cadre pédagogique et d'un professionnel sont autant d'atouts pour échanger, analyser, mettre en débat et participer ainsi à la promotion de la qualité d'accueil.

Il nous faut également prendre en considération les temps de stage¹⁰⁹, et travailler avec les collègues référents de stage (formateurs terrain) à un accueil de qualité (formatif) de nos étudiants et permettre à ces derniers d'appréhender, durant le stage, des pratiques respectant la qualité d'accueil.

A ce propos nous avons mis en place récemment :

- Les réunions d'informations organisées à chaque départ en stage, visant une bonne adéquation entre la préparation et les attentes du stage (liens théories pratiques) ;
- Un dossier d'information reprenant l'ensemble des données du stage et facilitant ainsi un accueil de qualité par la prise en compte de données, d'outils facilitant l'accompagnement des étudiants ;
- En projet : durant l'année 2010, des formations aux professionnels référents terrains¹¹⁰ qui ont le souci d'évoluer dans cette fonction formative.

C'est donc avant tout en posant un cadre privilégiant la qualité de l'accueil des étudiants que nous travaillons à la construction de leur identité professionnelle. Cette démarche ne peut s'entendre que dans une « bonne¹¹¹ » concertation avec les référents terrain qui vont pouvoir proposer des activités, des pratiques respectant la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles.

Pour conclure notre propos, nous pouvons dire que la notion de qualité d'accueil se travaille tout le long de la formation en mobilisant l'ensemble des opportunités pédagogiques.

Ce travail passe tout d'abord par une connaissance de soi (se connaître et connaître ses limites), une connaissance et une compréhension de l'autre (altérité, laïcité, respect, empathie...), une capacité à créer, tisser des liens et du réseau, et une acceptation du débat, de la remise en question (travail en équipe, confrontation, éthique collective...).

¹⁰⁹ Au combien important pour les étudiants et stagiaires

¹¹⁰ C'est la base du modèle du « compagnonnage » la transmission de l'artisan à l'élève... modèle qu'il nous faut préserver et qui permet la transférabilité tant des compétences que de la culture professionnelle.

¹¹¹ Au sens philosophique et éthique du terme... référence aux travaux de P. RICOEUR

« ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTES MATERNELLES »

Témoignage d'une Educatrice de Jeunes Enfants au sein d'un Relais d'Assistants Maternelles

J'anime un Relais d'Assistants Maternelles depuis quatre ans en tant que EJE.
Dans un premier temps, ma réflexion porte sur l'accueil des familles qui cherchent un mode de garde pour leur enfant. Dans un second temps, l'importance de travailler un projet professionnel en tant qu'assistante maternelle.

Je reçois beaucoup de parents qui attendent un heureux événement et qui tapent, pour la première fois, à la porte de services inconnus.

« Il n'y a plus de places en crèches..., je ne connais pas la différence entre la crèche familiale et parentale, l'assistante maternelle, qu'est-ce que c'est ? on a entendu que... »etc etc

C'est souvent le point de départ d'une longue aventure...

J'aime mettre l'accent sur ce premier accueil. Accueillir ce parent, ces parents, cette famille, dans leur singularité. Je les reçois sur rendez-vous afin d'être disponible et prête. J'insiste, pour ma part, sur l'importance de ce lieu de rencontre qui doit pouvoir favoriser et respecter l'accueil, l'échange et la confidentialité. Sur l'importance aussi, de mettre l'enfant au cœur de la rencontre. Ce n'est pas un temps administratif mais un temps unique qui leur appartient. Dans un second temps, je les informe dans le rôle d'employeur, pour qu'ils connaissent leurs droits et devoirs par rapport à la convention collective.

En parallèle, je reçois également, individuellement, les assistantes maternelles qui souhaitent travailler leur projet professionnel.

Accompagner l'assistante maternelle dans ses missions.

Le point de départ : "Comment accueillir un parent la première fois ? Comment se présenter et présenter son travail ? Ce qui est important pour moi en tant que professionnelle, comment je m'organise sur une journée afin de répondre aux besoins de l'enfant et à son rythme ? Comment je communique avec le parent ? Comment je me positionne dans mon métier tout en ayant conscience que j'accueille leur enfant et qu'ils sont mon employeur ? L'importance du contrat..."

L'assistante maternelle a souvent fait le choix de ce métier afin d'être disponible pour ses enfants, sa famille. Comment équilibrer cette vie privée et professionnelle. Prendre conscience qu'être maman et assistante maternelle n'a pas la même dimension...

Je participe, mensuellement à la réunion qu'organise l'UTPAS¹¹² pour les personnes qui demande l'agrément. Beaucoup de ces personnes pensent que "garder" des enfants est facile, puisqu'elles sont parents. Accueillir un enfant n'est pas le garder. Ces personnes ont besoin d'intégrer cette notion afin de commencer un travail qui les amènera vers le métier.

Elles ont besoin d'un lieu pour y réfléchir et être accompagnées. Les réunions ne sont pas toujours adaptées et je pense que l'accueil individuel est profitable pour beaucoup.

Il y a beaucoup à dire...

Je voulais témoigner, un peu, de mon expérience afin d'insister sur cette notion d'ACCUEIL qui est essentielle, aussi bien pour l'enfant, les parents, que les professionnels.

¹¹² Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale, antenne sociale territoriale du Conseil Général du Nord

« ACCUEILLIR UN ENFANT, CE N'EST PAS SEULEMENT LE GARDER »

Témoignage d'une Educatrice de Jeunes Enfants responsable d'un Relais d'Assistantes Maternelles

Je suis Educatrice de Jeunes Enfants et j'anime un Relais Assistantes Maternelles depuis 5 ans.

Mon travail consiste à animer un réseau entre assistantes maternelles, incluant également les autres acteurs petite enfance de la ville et les familles. L'objectif global est de promouvoir le développement et la qualité de l'accueil dit « individualisé » (distinct des accueils en structure collective, type crèche).

Concrètement, mon temps de travail s'articule autour de 2 axes principaux :

- Les matinées d'éveil

Accueil des assistantes maternelles et des enfants dans une salle de jeux aménagée de façon à favoriser le bien-être et l'épanouissement du jeune enfant.

- Les temps de permanence

Accueil des familles et des assistantes maternelles pour les informer et les accompagner dans leurs démarches administratives relatives à l'emploi de l'assistante maternelle (recherche de l'assistante maternelle, compréhension du contrat de travail).

Ces 2 temps de travail sont complémentaires. Ils permettent d'optimiser le nombre de places d'accueil disponibles, tout en favorisant une qualité d'accueil (professionnalisation des assistantes maternelles, temps d'éveil et de socialisation des enfants).

Mon attitude professionnelle n'est pas visible au premier abord, et n'est pas non plus quantifiable. Néanmoins, ma manière d'être et de faire (acquise par le biais de ma formation initiale d'EJE et complétée par des lectures, conférences, formations complémentaires et expériences professionnelles) constitue mon outil professionnel principal, mis en application au quotidien auprès des enfants, des familles et des assistantes maternelles.

Lors des matinées d'éveil, les assistantes maternelles et les enfants viennent sur place, en salle de jeux. Chaque assistante maternelle accueille entre 1 et 3 enfants (soulignons qu'au-delà de 3 enfants en bas âge, il devient techniquement impossible de se déplacer).

Les arrivées se font à partir de 9h30. Certains enfants, qui ont déjà difficilement vécu la séparation du matin avec leurs parents, pleurent en arrivant. Ils leur faut en effet affronter un nouvel environnement, avec d'autres visages... Ce moment peut être source d'angoisse pour l'enfant, et un travail d'accompagnement est alors mis en place pour l'aider à accéder à un bien être (sentiment de sécurité interne) lui permettant de bénéficier pleinement des temps d'éveil et de socialisation proposés.

Le travail d'accompagnement consiste à accueillir l'enfant individuellement, en écoutant son ressenti et en mettant des mots sur ses émotions. Une connaissance du développement affectif et des besoins du jeune enfant est nécessaire, ainsi qu'une capacité d'observation objective et une lecture/traduction des émotions ressenties par l'enfant.

Ces savoirs, je m'efforce de les mettre en application chaque jour auprès des enfants, tout en veillant à les transmettre aux assistantes maternelles. Ils constituent une clé permettant d'offrir aux enfants un accompagnement de qualité, fiable et rassurant, favorisant leur bien être et l'ouverture aux autres, à l'extérieur, aux savoirs.

Au cours de la matinée, et tout en portant à chaque enfant une attention « bienveillante » (attention permanente et distance respectueuse vis à vis de l'enfant en situation de « jeu libre »), les assistantes maternelles discutent de leur travail au quotidien. Ces échanges sur leurs pratiques éducatives sont « nourris » par mes connaissances professionnelles concernant le développement et les besoins du jeune enfant.

Par le biais d'arguments concrets concernant par exemple « l'angoisse de séparation » ou « la phase d'affirmation/opposition », j'apporte aux assistantes maternelles des outils leur permettant d'ajuster leurs pratiques afin de respecter les besoins des enfants qu'elles accueillent. Au RAM, nous prenons par exemple le temps de comprendre pourquoi un enfant de 18/24 mois a tendance à s'opposer, quels en sont les enjeux et quels moyens éducatifs permettent d'accompagner l'enfant durant cette période d'affirmation/construction de la personnalité.

Un autre principe éducatif appliqué et transmis au quotidien consiste à prendre le temps d'accompagner l'enfant vers son autonomie. Cela consiste par exemple à habiller un enfant en veillant à prendre le temps de le laisser faire seul, en restant patiemment à côté de lui, en l'accompagnant par la parole et en l'aidant uniquement s'il en manifeste le besoin. Cela nécessite du temps, de l'énergie, de la patience et de la disponibilité. Au RAM, la même attitude est requise pour le lavage des mains, lors des activités manuelles proposées, au moment du goûter, etc.

Répondre au besoin d'autonomie progressive de l'enfant l'aide à prendre confiance et à s'affirmer ; et ces qualités sont essentielles à son bien être et à son épanouissement futur.

Considérer ces aspects dans l'accompagnement des jeunes enfants est nécessaire car ce sont les enfants qui font les adultes et les citoyens de demain. Une société a besoin d'individus autonomes et responsables, et ces valeurs fondamentales ne sont transmises que si l'enfant est suffisamment respecté et accompagné vers son autonomie. L'enfant est un individu en construction et ses besoins ne se limitent pas à de la surveillance et de la nourriture.

Etre en capacité de s'adapter aux besoins des jeunes enfants (besoins physiques **et psychoaffectifs**) est donc une nécessité. Pour cela, les professionnels petite enfance ont eux aussi des besoins :

- Besoins de connaissances concernant le développement et les besoins des jeunes enfants ; incluant les particularités liées à la séparation et à la vie en collectivité **(qui comportent des problématiques bien différentes de l'éducation dans le cadre familial...)**
- Besoin de disponibilité et de temps, en veillant à garantir un nombre maximum d'enfants par adulte encadrant

Ainsi, en tant qu'Educatrice de Jeunes Enfants travaillant quotidiennement auprès des assistantes maternelles, je considère qu'une assistante maternelle accueillant plus de 3 enfants constitue une situation potentiellement nuisible pour l'enfant. Car accueillir l'enfant ce n'est pas simplement le garder, c'est aussi être suffisamment disponible pour veiller à l'accompagner individuellement, en considérant sa famille, ses demandes spécifiques et les diverses problématiques liées à la séparation.

Je considère qu'il serait également potentiellement nuisible pour le bien être des enfants accueillis de rendre possible les regroupements d'assistantes maternelles dans ce que qui est appelé les MAM (Maisons d'Assistants Maternelles). En effet, les équipes de professionnelles encadrant des groupes d'enfants sont en capacité de veiller au bien être et à l'épanouissement des tout petits qu'à partir du moment où leurs différents points de vues, liés à leurs connaissances complémentaires, se confrontent. Or, les assistantes maternelles ont une même formation qui, de surcroît, ne leur a pas fourni d'explication et de méthodologie concernant les Projets pédagogiques. Ces Projets, rendus obligatoires par le Décret d'août 2000, sont pourtant garants d'un accueil de qualité veillant à répondre avec justesse aux besoins des enfants, et donnant du sens à l'accueil et au travail des professionnels.

Accueillir un enfant ce n'est pas seulement le garder !

Etre professionnel petite enfance, c'est avoir acquis un savoir spécifique, servant de socle à un accueil de qualité.

Les enfants sont les futurs adultes et les citoyens de demain et une société ne peut faire l'économie de prendre soin de veiller à ses tout petits.

UN EXEMPLE D'OUTILS PROFESSIONNELS :

« LES ATELIERS DU RELAIS »

Témoignage de pratiques dans un Relais d'Assistants Maternelles

Depuis plusieurs années déjà un petit groupe d'assistantes maternelles motivées et enthousiastes se réunissent plusieurs fois dans l'année pour réfléchir à leur pratique professionnelle.

En quelques mots cet atelier est un temps pour :

- Se retrouver, partager un moment chaleureux
- Parler du quotidien avec les enfants
- Réfléchir aux situations vécues en ateliers, à la maison, pour mieux les comprendre
- Partager son expérience ou démarrer dans le métier
- Apprendre ensemble
- Répondre aux questions qui se posent en atelier

Comment cela se passe :

Une ou plusieurs assistantes maternelles font part d'une situation vécue par un enfant et pour laquelle elles souhaiteraient un éclairage.

Ex : l'arrivée de Sacha le matin et ses pleurs en quittant maman, ou Quentin qui « mord » 2 ou 3 fois par jour depuis 1 mois ...

Une situation est choisie et nous l'analysons ensemble selon une grille que nous proposons aux assistantes maternelles :

Etape 1 : description des faits en faisant la part entre « faits objectifs » et « interprétation »:

- En se rappelant que **nos interprétations d'un événement peuvent être « colorées » par notre état émotionnel ou physique** (si je suis débordée par une émotion de tristesse quand un enfant pleure, je n'aurai pas la même lecture des pleurs de Sacha que si je comprends que ces pleurs lui servent à évacuer justement une

trop grande tension intérieure ...)

- Elles peuvent aussi être intensifiées par les échos de notre propre histoire ou les projections (elle ressemble tant à ma fille au même âge...)
- Elles peuvent également refléter nos propres besoins (j'ai moi aussi besoin d'apprendre à dire « non » quand je ne suis pas d'accord, même si je ne m'autorise pas à « mordre »)
- Cette première étape permet la clarification de ces enjeux pour se recentrer sur l'enfant, ses gestes, l'expression de son visage, son sommeil, sa manière de jouer, d'entrer en contact avec les autres ...
- Et se recentrer sur la situation elle-même, comment cela démarre, dans quelles circonstances, est-ce répétitif ?...

Étape 2 : recherche d'hypothèses sur ce que l'enfant cherche à dire à travers de ce comportement et les besoins qu'il exprime :

- En effet, il est souvent très aidant pour tout le monde de réussir à repérer le **besoin réel de l'enfant, quelque fois caché derrière un comportement « inacceptable » ou incompréhensible**
Exemple : un enfant qui mord peut chercher simplement à dire « maladroitement » son besoin de tranquillité pour poursuivre un jeu qu'il a patiemment élaboré et qui a été à plusieurs reprises bousculé par les plus petits
- A cette étape, le partage des expériences et la capacité d'observation des unes et des autres permettent d'enrichir les hypothèses
Exemple : est-ce que les pleurs de Sacha ont commencé depuis que maman attend un deuxième enfant, même si on ne lui a rien dit ? Est-ce que Sacha aurait besoin d'être rassurée qu'elle a toujours sa place ?

Étape 3 : élaboration de pistes de propositions qui pourront être faites à l'enfant

- Serait-il possible d'aménager l'espace pour que Quentin puisse faire ses jeux de construction sans être interrompu par les plus jeunes et dans ce cas utiliser le parc déplié pour en faire une barrière qui sépare le coin des activités pour les plus grands qui ont besoin de concentration, des plus petits qui ont besoin d'activités motrices, selon les moments de la journée ?
- Est-ce que Sacha a besoin de revivre un peu les étapes de l'adaptation à la séparation, un doudou avec l'odeur de maman... ou simplement que maman lui dise avec des mots ce qu'elle ressent déjà et la rassure ...

Ces propositions seront réajustées si nécessaire après avoir à nouveau regardé l'enfant et ses réactions et avoir échangé avec les parents.

Ce regard partagé ensemble crée déjà autour de l'enfant une attention contenante qui lui dit : « nous avons vu que tu essayes de nous dire quelque chose, et nous cherchons ensemble à te comprendre ... »

Cette alliance entre parents et professionnels assure un sentiment de sécurité à l'enfant, il se sent soutenu, il sent qu'il est actif dans la relation puisque ses messages sont entendus (même s'ils ne sont pas toujours compris tout de suite) et cela nourrit l'estime de lui.

Il sent qu'il peut compter sur son parent et la personne qui s'occupe de lui au quotidien, il fait peu à peu grandir en lui le sentiment de confiance et de sécurité intérieure.

Dans cette relation partagée, parents, enfants, assistantes maternelles et la coopération entre les assistantes maternelle elles-mêmes, le sentiment de confiance se nourrit et grandit.

Le partage et la richesse de chacun amènent à avancer pas à pas dans la compréhension de l'enfant.

Outils : Nous proposons aux assistantes maternelles de s'appuyer sur des outils que nous avons déjà souvent travaillés ensemble, tels que :

- l'observation pour « changer » de regard
- la communication non violente pour développer écoute et empathie

Le respect d'un code de vie dans le groupe garantit l'attention pour la parole de chacun, le non jugement et la confidentialité.

**« LA COORDINATION PETITE ENFANCE,
UN TRAVAIL D'INTERFACE ESSENTIEL »**

Pascale COURTOIS THERY,
Coordinatrice petite enfance à la ville de Berck sur mer

Du « Petit hôpital en bois » construit en 1861 à « l'Espace Marianne » qui a ouvert ses portes en 2005, 150 ans au service de l'Enfant et de sa Famille.

Dans une ville au passé médical reconnu, où la tradition d'accueillir et de prendre soin, a développé une sagesse des savoir-faire, le respect de la diversité et l'accessibilité apparaissent comme une même et unique évidence.

C'est donc tout naturellement que la ville de Berck a toujours été attentive à l'Enfant et a toujours eu le souci de développer l'accueil des tout- petits. Elle peut s'enorgueillir aujourd'hui du bon nombre de structures et d'actions qu'elle propose.

Depuis plusieurs années, les équipes municipales de la petite enfance, riches de professionnels qualifiés d'horizons et de sensibilité variés, se sont mobilisées autour de 3 valeurs « phare » - respect- équité et qualité qui ont permises de bâtir solidement les projets des lieux d'accueil.

La place du parent est au cœur de la réflexion pédagogique, ce qui a entraîné une réciprocité d'échanges entre les parents, les professionnels, les élus et toute la population dans son ensemble.

Le travail de la coordination traduit la volonté municipale de proposer la mise en place d'actions cohérentes, reflet du dynamisme de tous les acteurs du terrain.

Ce sont la qualification des professionnels capables d'animer de véritables projets de structures, l'ouverture à tous, le temps consacré à l'écoute des familles, la force du réseau partenarial qui facilitent la coéducation.

La finalité de tout cet investissement doit permettre à chaque enfant de « bien grandir ».

« UNE VIGILANCE NECESSAIRE »

Patrick KANNER,
Président de l'UNCCAS¹¹³

L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale gère aujourd'hui environ au travers de ses adhérents 20 % des 317 000 places d'accueil collectif et de crèches familiales dans le secteur public.

Fort de cette légitimité, nous proposons une question très simple : comment soutenir une dynamique du développement quantitatif de l'accueil de la Petite Enfance, sans nuire à la qualité de cet accueil ?

Si l'UNCCAS adhère aux objectifs du gouvernement de multiplier les créations de places, elle estime néanmoins nécessaire de veiller à ce que la montée en puissance des capacités d'accueil soit assortie d'une garantie de qualité du service rendu aux familles et d'un soutien aux gestionnaires d'équipements.

Dans ce cadre, nos objectifs sont clairs :

- Accroître la connaissance des besoins des familles notamment grâce aux analyses des besoins sociaux réalisés par les CCAS et les CIAS¹¹⁴
- Assurer l'épanouissement, le suivi, l'encadrement et la sécurité de l'enfant mais aussi l'accompagnement des parents
- Préserver la mixité sociale et l'accès de toutes les familles à un niveau élevé de qualité de service
- Contribuer à la reconnaissance, la valorisation et la formation des personnels
- Réduire les disparités territoriales et parvenir à une meilleure couverture des équipements et services notamment grâce au niveau intercommunal, notamment en zone rurale

Ces objectifs, appréciés dans leur globalité, nous permettent d'émettre des inquiétudes. Certes, un rapport parlementaire ne constitue pas la loi de la République mais il peut indiquer les lignes fortes qui risquent d'être suivies par le Ministère. D'ailleurs, d'ores et déjà, certains éléments ont été adoptés dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale telle que l'extension de l'agrément des assistantes maternelles de 3 à 4 enfants ou encore l'autorisation du regroupement des assistantes maternelles dans un

¹¹³ UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

¹¹⁴ Le CCAS est le Centre Communal d'Action Sociale et le CIAS est le Centre Intercommunal d'Action Sociale

local autre que leur domicile. Mais alors, où sont les garanties sur le maintien de la qualité de l'accueil ?

Notre inquiétude porte aussi sur les conséquences financières et les mesures envisagées notamment celle du risque de transfert, une nouvelle fois, de charges vers les collectivités Territoriales. En conséquence, l'UNCCAS sera très vigilante sur les suites données au rapport de Madame TABAROT ainsi que sur les moyens budgétaires donnés à la CNAF¹¹⁵.

Si réformes il doit y avoir, elles ne peuvent s'envisager que dans la concertation et la recherche permanente d'un meilleur service public.

¹¹⁵ Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CONCLUSION ET PRECONISATIONS

Ce livre blanc n'a pu être réalisé que grâce à la mobilisation d'un nombre conséquent de contributeurs. Tous et toutes ont ainsi voulu marquer leur volonté de préserver, de promouvoir, un accueil et un accompagnement de qualité pour chaque jeune enfant.

Ces différents témoins, qu'ils soient parents, élus, professionnels et experts de la Petite Enfance, nous apportent, à leur manière et de leur place, un éclairage et des positions communes essentielles.

La lecture de ce livre blanc permet de mesurer que cet ensemble d'acteurs est porteur de valeurs et de convictions partagées.

C'est à partir de ces constats communs que le « **Collectif 59/62 : qualité d'accueil pour tous** » exprime, dans cette conclusion, des propositions, des perspectives visant la défense et la promotion d'un accueil de qualité.

Pour les membres de notre collectif, le risque est aujourd'hui important et nécessite la mobilisation de toutes les énergies. En effet, au nom de la prise en compte de besoins importants (que nul n'ignore), on risque d'observer dans quelques temps une dégradation, une régression dans l'accompagnement éducatif des jeunes enfants.

Dans ce contexte de tensions, et avant de développer nos propositions, il nous paraît nécessaire de rappeler quelques postulats fondateurs.

➤ **La Petite Enfance, un réel enjeu pour notre société**

Alors que la Petite Enfance devrait être un réel projet dans la cité, notre collectif constate des « brèches » dans ce projet de société :

- Dérégulation, désengagement des collectivités
- Mise à mal des conditions d'accueil au profit de la notion de garde
- Dégradation des conditions de travail des professionnels
- Apparition de demande de rentabilité, passage au secteur marchand (notamment avec des perspectives européennes).

Une société, une nation qui pense son devenir ne peut faire l'économie d'une politique ambitieuse d'accompagnement des premières années de la vie. Quels que soient les gouvernements, notre république a su développer, jusqu'à ces dernières années, une politique familiale efficiente (taux de natalité, taux d'emploi des femmes...). Ces politiques sont à considérer comme des investissements pour l'avenir de la nation et non comme uniquement un coût, une charge.

Aujourd'hui, nous considérons que cette ambition républicaine est directement menacée au nom d'impératifs de gestion et d'une approche purement quantitative de cette question sociale.

Pour les membres de notre collectif, une politique publique de la petite enfance s'inscrit pleinement dans les perspectives de développement territorial. Nous affirmons notre

volonté de contribuer à réduire les inégalités sociales qui, chacun le sait, se construisent dès le plus jeune âge.

Un accueil de qualité pour chaque jeune enfant, s'inscrit dans des projets sociaux et éducatifs en partenariat avec les parents, les collectivités et les associations pour assurer une cohérence de co-éducation.

➤ **L'enfant comme « Sujet »**

Pour construire sa « sécurité de base » ou encore ce qu'on qu'appelle son « sentiment continu d'exister », l'enfant a besoin de stabilité, de régularité et de continuité.

Par ailleurs - et il suffit pour s'en assurer d'échanger avec des parents - lorsqu'un couple, ou un parent seul, confie son ou ses enfants à un tiers (assistante maternelle ou structure d'accueil) leur demande, leur attente n'est pas uniquement une demande de garde. Ces parents attendent que les professionnels accompagnent le développement harmonieux de leur enfant.

Un des risques d'une approche trop quantitative des modes de garde est de considérer la vie de l'enfant comme indépendante de celle des parents. L'enfant y est alors perçu davantage comme un objet de garde que comme un sujet en devenir.

Pour compléter, et considérant les parents comme premiers éducateurs de l'enfant, la relation avec le ou les parents sera essentielle pour préserver la continuité éducative.

Ceci implique de la part des professionnels de l'accueil de la Petite Enfance, une attention « particulière », continue à ses réactions dont l'observation est un outil essentiel.

Tenir compte de ces différents points essentiels dans la construction de l'enfant, c'est œuvrer pour une prévention dite "prévenante" et non prédictive de la souffrance psychique et de la maladie. Ce travail de prévention, c'est d'abord accueillir, contenir et transformer les inquiétudes de l'enfant et de ses parents.

Nous avons alors besoin pour accomplir toutes ces missions, de professionnels qualifiés bénéficiant d'une formation initiale de qualité, d'un suivi et d'un soutien constant.

Cela nécessite une volonté politique et un investissement financier à la hauteur de cette ambition. Le postulat de base de toute réflexion en la matière doit être, avant tout, de préparer l'avenir et donc le devenir de chaque enfant - quelles que soient ses origines, ses conditions sociales de vie... La tendance actuelle de tout inscrire dans une logique comptable avec une dimension quantitative risque de provoquer une grave régression sociale (augmentation des inégalités).

Ce qui de toute façon aura un coût pour la société dans quelques années.

L'analyse présentée ci-dessus nous permet de proposer quelques perspectives visant à maintenir et promouvoir une qualité dans l'accueil et la prise en charge des jeunes enfants.

Des perspectives pour préserver et promouvoir un accueil de qualité

Considérant l'analyse des membres du collectif « Qualité d'accueil pour tous 59/62 », il nous semble déterminant que la puissance publique développe rapidement un certain nombre d'initiatives pour ancrer les politiques Petite Enfance dans un projet, plus large, de société et ainsi préparer l'avenir de la nation.

Ces dispositions visent, tout en prenant en considération les besoins, à développer des modalités d'accueil et d'accompagnement visant le développement harmonieux de chaque enfant. Par ailleurs, et dans la logique de cette démarche de qualité, il y a lieu également de prendre en considération les conditions de mise en œuvre de ces actions pour préserver des conditions de travail des professionnels. Pour les membres du collectif :

- L'accueil du jeune enfant doit être considéré :
 - Comme une composante à part entière du droit à l'éducation
 - Comme une responsabilité collective de coéducation
- L'accueil du jeune enfant ne peut se réduire à la notion de droit opposable à la garde d'enfant.
- L'accueil du jeune enfant impose une volonté et des engagements d'une politique publique clairement définie, relayée par un chef de file identifié.
- La qualité d'accueil est une des conditions du développement des potentialités de chaque enfant et donc par essence facteur de prévention, de mixité sociale, de socialisation.
- La qualité d'accueil doit être pensée et mise en œuvre dans le cadre d'une dynamique collective prenant en compte des réalités territoriales et en respectant la place de chacun.

Pour mettre en œuvre ces préconisations, il y a lieu également de mener des actions visant à optimiser les compétences des professionnels :

- Soutenir les structures par une recherche de qualification et de réactivité vis-à-vis des besoins des enfants et des familles
- Maintenir et garantir un taux d'encadrement rendant possible la prise en charge du groupe et la prise en compte des besoins de chacun au quotidien et en continu.
- Promouvoir et renforcer la reconnaissance des professionnels de la Petite Enfance : formation et qualification – statut et rémunération – favoriser la formation tout au long de la vie – organiser une filière professionnelle
- Organiser un réseau permettant la mutualisation des savoirs et des expériences
- Favoriser les liens et passerelles entre les différentes structures d'accueil pour permettre une adaptation progressive de chaque enfant
- Promouvoir des démarches d'évaluation du service rendu, non pas à partir de critères économiques mais au regard de critères qualitatifs élaborés collectivement.

Pour conclure, nous pouvons reprendre un extrait de la dernière note du centre d'analyse stratégique¹¹⁶ :

« Au sein de l'opinion publique progresse la conviction que la prévention de l'échec (scolaire, professionnel, social) passe par une prise en compte dès le plus jeune âge des carences éducatives et de socialisation que peuvent rencontrer les enfants des familles les plus défavorisées. Comme Joëlle Voisin le résume dans un récent rapport IGAS sur l'offre de garde : développer des modes de garde de qualité est aussi un moyen de lutter

¹¹⁶ Laetitia Brabant Delannoy, Sylvain Lemoine : « note de veille du centre d'analyse stratégique », novembre 2009 n° 157

contre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté en proposant des conditions d'éveil, de socialisation et de suivi éducatif des enfants ».

Ce qui est exprimé dans cet extrait de rapport, pour les enfants des familles défavorisées, vaut bien évidemment pour l'ensemble des enfants. Et il peut-être nécessaire de se rappeler aujourd'hui que la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 donne bien mission à l'ensemble des acteurs sociaux et en particulier aux professionnels de la petite enfance de lutter contre les inégalités.

Cette ambition politique que nous partageons n'a de sens que si les dispositifs, les moyens mobilisés permettent véritablement la mise en œuvre de projets éducatifs de qualité.

Annexe 1 :

**Rapports et analyses de référence utilisés par les décideurs
de juillet 2008 à novembre 2009**

- **Rapport parlementaire**

Juillet 2008 :

Rapport sur **le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance**
Michèle **Tabarot**, députée des Alpes Maritimes

- **Rapport de l'IGAS**

Mars 2009

Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales RM2009-033P
Développement de la garde d'enfants
établi par Joëlle Voisin

- **Rapports au Sénat**

Octobre 2008

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles par le groupe de travail sur **la scolarisation des jeunes enfants**
Monique Papon et Pierre Martin, sénateurs

Juillet 2009

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales sur **l'accueil des jeunes enfants en milieu rural**
Jean-Marc **Juilhard**, sénateur

- **Notes de veille du Centre d'Analyse Stratégique**

Juillet 2008, n° 107

Droit d'accueil du jeune enfant : une double exigence qualitative et quantitative,
par Marine Boisson

Novembre 2009, n° 157

Accueil de la petite Enfance : Comment continuer à assurer son développement dans le contexte actuel des finances sociales ?
par Laetitia Delannoy et Sylvain Lemoine

Le Centre d'Analyse Stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision qui appartient au service du Premier Ministre.

Annexe 2

Bref rappel historique de l'évolution de la garde et l'accueil du jeune enfant

19ème siècle

<i>Contexte socio-éducatif</i>	<i>Missions</i>	<i>Réglementation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Industrialisation naissante : travail des femmes • Mauvaises conditions hygiène et éducation 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants placés en nourrice à la campagne • Asiles, oeuvres de bienfaisance, prévoyance • Maintenir proches mère et enfant • Hygiène 	<p><u>1844</u> : Première crèche à Paris</p> <p><u>1875</u> : Proposition de loi face aux besoins de places d'accueil</p>

20ème siècle- Années 40 / 60

<i>Contexte socio-éducatif</i>	<i>Missions</i>	<i>Réglementation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté des crèches : manque de « berceuses », de formation, d'hygiène • Après-guerre : malnutrition, mortalité infantine 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'hygiène • Reprise de la gestion par les communes • Rédaction du livret « Réalisation sociale : les crèches » en 1948 	<p><u>1945</u> Naissance de la PMI</p> <p><u>1947</u> Diplôme d'état de Puéricultrice</p> <p><u>1965</u> Normes pour les locaux et les surfaces</p>

Années 70

<i>Contexte socio-éducatif</i>	<i>Missions</i>	<i>Réglementation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux regards sur développement et psychisme de l'enfant « L'enfant est une personne » Importance du jeu et du lien 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets innovants : maisons vertes, crèches parentales... • Coordination avec la famille • Paroles vers l'enfant • Assouplissement de l'accueil 	<p><u>1973</u> Diplôme d'état d'Éducateur de Jeunes enfants</p> <p><u>1974</u> Décret redéfinissant le rôle des crèches</p> <p><u>1975</u> Arrêté : admission, direction, fonctionnement...</p> <p><u>1979</u> Arrêté : Halte Garderie</p>

Années 80

<i>Contexte socio-éducatif</i>	<i>Missions</i>	<i>Réglementation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • « L'enfant, un être culturel » • Importance de l'éducation artistique dès le plus jeune âge • Lien entre Petite enfance et développement social local 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture aux parents, création de l'adaptation • Projets d'éveil culturel et artistique • Innovation et développement par le travail en partenariat 	<p><u>1981</u> Note de service : formules innovantes</p> <p><u>1983</u> Circulaire : «parents et adaptation»</p> <p><u>1984</u> Circulaire CNAF Contrat crèche</p> <p><u>1988</u> Contrat enfance</p> <p><u>1989</u> Création des RAM</p>

Années 90

<i>Contexte socio-éducatif</i>	<i>Missions</i>	<i>Réglementation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • « L'enfant, un être social » • Importance de l'ouverture au monde, à ses pairs • Espace collectif comme intermédiaire, médiateur entre la famille et la société 	<ul style="list-style-type: none"> • Socialisation de l'enfant • Actions passerelles • développement des pratiques interprofessionnelles 	<p><u>1992-94</u> Rôle des assistantes maternelles dans l'accueil</p> <p><u>1995</u> Redéfinition Contrat enfance</p> <p><u>1996</u> extension des missions des RAM</p> <p><u>1998</u> création contrat temps libre</p>

Années 2000/2007

<i>Contexte socio-éducatif</i>	<i>Missions</i>	<i>Réglementation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • « L'enfant, un être de droit » • Idées fortes d'égalité des chances • Libre choix des familles • Qualité pour tous les types d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les modes d'accueil et les coordonner • Accessibilité pour tous • Accompagner la fonction parentale, aider à concilier vie familiale et professionnelle 	<p><u>1998</u> loi de lutte contre l'exclusion</p> <p><u>2000</u> Décret établissements d'accueil des enfants de 0 à 6 ans</p> <p><u>Décembre 2000</u> Arrêté relatif aux personnels...</p> <p><u>Août 2001</u> Extension missions RAM</p>

Annexe 3

Principales décisions législatives et réglementaires

1) de portée générale

Loi du 29 juillet 1998	loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions
Loi du 2 janvier 2002	rénovant l'action sociale et médico-sociale
Décret du 3 mai 2002	créant la CDAJE (art.L214-5 CASF)
Loi du 26 juillet 2005	sur le développement des services à la personne
Décret du 3 mai 2002	sur l'agrément des associations et entreprises
Ordonnance du 1 décembre 2005	relatives à l'accueil de mineurs hors domicile parental
Loi du 5 mars 2007	relative à la prévention de la délinquance, réformant la Protection de l'Enfance

2) relatives à l'accueil des enfants de moins de 6 ans

Loi du 11 février 2005	pour l'égalité des chances : concernant les enfants handicapés
Loi du 23 mars 2005	accueil des enfants de moins de 6 ans non scolarisés
Décret du 26 juillet 2006	sur l'accueil de loisirs
Décret du 23 décembre 2006	sur les enfants bénéficiaires de prestations sociales

3) applicables aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans

code de la santé publique	Art. L 2324-1 et suivants, art. R 2324-16et suivants, art.R180-1 et suivants
CASF	(code de l'action sociale et des familles) Art. L 214-2 et suivants
Loi du 19 décembre 1989	Relative à la protection et la promotion de la santé de la famille et de l'enfant
Décret du 1 août 2000	Relatif à la création et au fonctionnement des structures d'accueil
Loi du 23 avril 2005	Sur l'accueil des enfants de 3 ans en école maternelle
Décret du 20 février 2007	Modifie l'art. R2324-34 à 37 du CSP, modifie dispositions décret 8/2000
Loi du 17 décembre 2008	Art 108 Loi de financement de la sécurité sociale 2009 : Doublement du crédit d'impôt famille pour les entreprises finançant création ou fonctionnement EAJE
<i>COG : (convention d'objectifs et de gestion) Etat-Branche Famille 2009 /2012</i>	Site Internet monenfant.fr, rôle pilote dans offre de garde, expérimenter les jardins d'éveil, regroupement d'ass-mat..... Synergie entre les différents dispositifs parentalité, favoriser modes accueil horaires atypiques
CNAF lettre circulaire mai 2009 n°2009-076	Mise en place des jardins d'éveil
Projet de modification du décret de 2007	Projet assouplissement des normes d'encadrement (nombre d'adultes/enfants, en matière de diplôme initial spécialisé petite Enfance, d'ancienneté, ...)

4) applicables aux assistants maternels

CASF	Art. L 421-1 et suivants
Code du travail	Art. L 773-1 et suivants art D 773-1 et suivants
Loi du 27 juin 2005	Statuts des assistants maternels
Décret du 14 mars 2006	Sur l'agrément des assistants maternels
Décret du 29 mai 2006	sur le travail des assistants maternels
Loi du 5 mars 2007	Formation initiale et continue des Ass. Mat. en vigueur depuis 01/01/2009
Loi du 17 décembre 2008	Art 108 Loi de financement de la sécurité sociale 2009 : Fixe le nombre d'enfants accueillis par l'assistant maternel à 4 au lieu de 3, Crée les Regroupements d'Assistants Maternelles (accueil hors domicile par dérogation, regroupement 4 ass. mat)
Lettre circulaire CAF n°2009-136	Regroupement-convention type et guide pratique
Projet de modification de la LFSS	Projet de la LFSS 2010 , modifications agrément, souplesse exigence formation, évolutions des RAM vers assistants familiaux
Projet de loi n°133 (03/12/09)	Relative à la création des Maisons d'Assistants Maternels présentée au Sénat le

